

An aerial photograph of a coastal city and port area. In the foreground, a multi-lane highway curves along the waterfront. To the left, a dense urban area with various buildings and structures is visible. To the right, a large port area is filled with numerous colorful shipping containers stacked on a pier. Several large cargo ships are docked at the pier, and a few smaller boats are in the water. The background shows a wide expanse of water and a distant landmass.

Passer des millions aux milliards :

Financer le développement des villes africaines

Astrid R.N. Haas, Anton Cartwright,
Aweng Garang and Vera Songwe

Note de synthèse

L'urbanisation est la mégatendance qui redéfinit l'Afrique. La population du continent augmente à un rythme spectaculaire et elle devrait atteindre les 4 milliards d'habitants d'ici la fin du siècle.

À cela s'ajoute, une migration sans précédent des campagnes vers les villes, entraînée en grande partie par les jeunes. En raison de cette confluence démographique, le nombre de personnes vivant dans les villes africaines devrait également presque tripler, pour atteindre environ 1,5 milliard d'ici 2050.



Dakar, Sénégal

À l'échelle des villes, les chiffres sont tout aussi impressionnants. Lagos abritera environ 24,5 millions d'habitants en 2035, soit 32 fois plus que lorsque le Nigeria a obtenu son indépendance en 1960.¹ De l'autre côté du continent, la population d'Addis-Abeba a presque doublé depuis 2000² pour atteindre plus de 5 millions d'habitants,³ et devrait encore gagner 2 millions d'habitants d'ici 2035.⁴

Pour mieux comprendre l'impact de cette mégatendance sur le continent, il suffit d'observer des régions comme l'Amérique latine et l'Asie. La Colombie au sommet de sa croissance urbaine n'avait qu'un taux annuel moyen de 2,5 % par an ;⁵ et il lui a fallu plus de 80 ans au pays pour passer de 31 % à 82 %⁷ d'urbanisation. En Chine, pays qui a connu jusqu'à présent la transition urbaine la plus rapide au monde, les villes ont accueilli 700 millions d'habitants en 40 ans environ.⁸

La population des villes africaines augmentera de 50 % en moins de la moitié du temps.⁹

Avec un taux de croissance aussi rapide, il est urgent de doter les villes des moyens qui leur permettront de prospérer dans un avenir incertain. Les leaders municipaux, nationaux et mondiaux doivent saisir cette opportunité dès maintenant afin de garantir que les villes africaines deviennent les bastions de compétitivité économique et de vitalité qu'elles aspirent à être. Les leaders doivent multiplier les efforts pour offrir une vie de qualité à tous les citoyens urbains – une vie qui implique l'accès à des espaces verts, aux services de base, à des communautés sûres pour élever des familles et apporter des solutions durables aux défis climatiques.

La manière dont les africains planifient leur urbanisation rapide déterminera la trajectoire du continent pour les siècles à venir. L'histoire nous montre qu'aucun pays n'a jamais atteint le statut de pays à moyens revenus sans avoir bien géré sa transition urbaine. Dans le monde, des villes autrefois affectées par des inégalités, le déclin urbain et la criminalité, se sont transformées grâce à des investissements audacieux et intentionnels dans les infrastructures urbaines – notamment les transports, le logement et les espaces publics – et en accélérant la fourniture de services de qualité à leurs citoyens. Ces succès pourraient servir de leçons pour le continent.

Les villes africaines ne sont pas encore les moteurs de la croissance économique qu'elles pourraient devenir. Des investissements intelligents dans les infrastructures, la fourniture de services de qualité et la création d'emploi sont indispensables. Le déficit d'infrastructures à lui seul est immense : pour le combler, il faudra plus que doubler les investissements existants, pour les porter à un montant compris entre 130 et 170 milliards de dollars¹⁰ par an, dont la majeure partie devra être déployée dans les villes du continent.¹¹ Cette tâche est rendue difficile par une croissance démographique effrénée, le faible revenu par

Lagos abritera environ
24,5 millions
d'habitants en 2035, soit
32 fois plus que lorsque
le Nigeria a obtenu son
indépendance en 1960.

habitant, la collecte limitée de revenus et la centralisation des infrastructures. Combinés, ces éléments rendent les stratégies budgétaires conventionnelles à l'échelle des villes terriblement inadéquates.

Le regroupement de jeunes économiquement actifs dans les villes est une opportunité d'innovation, de croissance et de prospérité. Pour exploiter ce potentiel, les leaders locaux et nationaux doivent à présent investir des milliards dans les villes.

Ce rapport s'articule autour d'une analyse globale des modalités de financement des villes africaines et met en évidence les difficultés fréquemment rencontrées en relation à la demande et à l'offre du financement, qui empêchent les autorités locales africaines à se financer adéquatement. Pour mener à bien cet travail, le rapport s'appuie sur les analyses approfondies de 10 villes (voir Annexe A). Il va ensuite au-delà des analyses existantes qui concluent simplement que « les villes africaines ont besoin de plus de financement » ou que « les villes africaines ont besoin de projets financièrement tangibles ». Bien que ces difficultés varient en type et en gravité selon les villes, les études de cas révèlent des thèmes communs et mettent en lumière des options pour améliorer à la fois l'offre et la demande de financement infranational si les gouvernements municipaux et nationaux collaborent et si les financiers sont informés des opportunités.

Le rapport s'intéresse également aux pays en dehors de l'Afrique, et met en avant les bonnes pratiques de l'Amérique latine et de l'Asie qui pourraient inspirer les approches dans les villes africaines.

Du côté de la demande, le rapport montre comment les villes africaines peuvent attirer des financements de manière proactive selon leurs propres conditions grâce à une série d'actions simultanées visant à améliorer leur solvabilité. Celles-ci incluent :



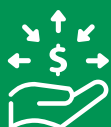
Investir dans une gouvernance à plusieurs niveaux.

Les villes africaines disposent de différents degrés d'autonomie budgétaire et de gouvernance, et toutes les villes ne sont pas légalement en mesure d'emprunter. Le niveau limité de décentralisation à travers le continent rend nécessaire l'implication des gouvernements centraux lorsque les villes mobilisent des financements pour les infrastructures. Dans ce contexte, la collaboration entre les différents niveaux de gouvernements est essentielle et nécessite un investissement continu.



Améliorer la collecte de revenus et stabiliser les transferts fiscaux.

Sur tout le continent, la collecte de revenus est faible et les transferts fiscaux sont insuffisants pour répondre aux besoins croissants des villes. Certaines villes africaines qui pourraient emprunter davantage s'abstiennent de le faire en raison de préoccupations concernant la collecte de revenus et le service de la dette. Afin de résoudre les problèmes de collecte de revenus, les villes doivent mettre en œuvre des réformes administratives et politiques ; adopter la numérisation et l'innovation dans le domaine des technologies financières peut également contribuer à accélérer leurs progrès. En fin de compte, la capacité de collecter des revenus dépendra de la capacité des villes à fournir à leurs citoyens les infrastructures et les services qu'ils souhaitent à des prix abordables.



Améliorer la capacité d'absorption.

De nombreuses villes africaines sont incapables d'utiliser de manière adéquate et productive les budgets d'investissement existants. Les villes doivent renforcer leur capacité à financer des projets appropriés de manière responsable et en temps opportun. Si elles y parviennent, cela les aidera à déployer les ressources de façon plus efficace tout en les plaçant dans une meilleure position pour mobiliser des financements supplémentaires.



Développer des pipelines de projets d'infrastructure soutenus par des données plus complètes.

Les sponsors de projets et les investisseurs exigent des pipelines étayés par des données montrant le retour attendu du projet, les processus de développement du projet, la consultation avec les bénéficiaires et l'impact attendu. Ces données doivent inclure la part des infrastructures prévues qui sera financée par les ressources de la ville et l'ampleur du déficit d'investissement qui doit être comblé par un financement externe. Des pipelines de projets financièrement solides élimineront un obstacle courant à la mobilisation de financements.

Au cours des cinq dernières décennies, les villes africaines ont été confrontés aux limites du système financier mondial à répondre à leurs besoins. Pour changer cela, le secteur financier doit considérer qu'investir dans les villes africaines n'est plus « risqué » mais « absolument nécessaire ». Les villes africaines qui effectuent la transition vers des pôles économiques compétitifs, inclusifs et à faibles émissions de carbone récolteront les fruits de la stabilité, la croissance économique, de la création d'emplois et de l'attraction des talents. De plus, ces investissements iront bien au-delà de ces villes et auront un effet multiplicateur pour leurs nations, le continent et l'économie mondiale.

Ce rapport propose également plusieurs mesures spécifiques pour augmenter l'offre de financement :



Investir dans un calibrage des risques et une notation de crédit appropriés.

Les agences de notation de crédit doivent s'engager directement auprès des villes africaines, au lieu de supposer que les notations à l'échelle nationale s'appliquent également aux centres urbains. Cela permettra d'obtenir une évaluation plus précise et plus adaptée aux capacités d'emprunt des villes.



Renforcer les capacités législatives et institutionnelles afin de mobiliser les capitaux nationaux et d'emprunter en monnaie nationale.

Les villes d'Amérique latine et d'Asie qui réussissent aujourd'hui à accéder au financement l'ont souvent fait d'abord à partir de leurs marchés financiers nationaux. Si les villes africaines parviennent à mobiliser les marchés financiers locaux, les flux financiers seront améliorés et les risques réduits. Ces réformes doivent être complétées par des efforts visant à mettre en relation les épargnants nationaux avec les emprunteurs nationaux et à renforcer les écosystèmes financiers locaux.



Compléter les accords de méga-infrastructures.

Les pays africains ont entrepris plusieurs projets de méga-infrastructures avec des financements bilatéraux et multilatéraux. Ils peuvent tirer parti de l'impact de ces projets en les urbanisant de façon intelligente et en investissant dans des infrastructures et des services urbains complémentaires.

À moins que des changements urgents ne soient apportés, les villes africaines ne demanderont ni ne recevront les financements dont elles ont désespérément besoin pour relever les défis posés par une urbanisation sans précédent. Une combinaison d'efforts des secteurs public et privé ciblant l'offre et la demande des marchés financiers est essentielle pour façonner le développement de l'Afrique à l'horizon 2050, lorsque qu'il est prévu que la population urbaine du continent soit la plus importante au monde.

Le moment est venu de voir les choses en grand. Lorsqu'elles sont mises en œuvre de manière réfléchie et diligente, les mesures audacieuses prises aujourd'hui peuvent garantir que les villes du continent soient des lieux productifs, agréables à vivre et durables, où les citoyens vivent, mais aussi prospèrent.



Addis-Abeba, Éthiopie

Sommaire

Paysage du financement des villes en Afrique	10	Comment débloquer les financements pour les villes : études de cas en Amérique latine et en Asie	22
Contraintes du côté de la demande – pourquoi les villes ne demandent-elles pas plus de financement ?	14	Mexique – stabiliser et s'appuyer sur les transferts budgétaires	23
Contraintes législatives et institutionnelles	15	Philippines – des institutions et des cadres pour soutenir les emprunts des collectivités territoriales	25
Manque de données relatives à la santé financière des villes	16	Conséquences et recommandations	26
Faible collecte de revenus	16	Créer une gouvernance budgétaire et financière multi-niveaux	27
Faible capacité d'absorption	16	Améliorer la collecte et la publication de données sur le financement municipal	27
Plans et pipelines de projets d'infrastructures non mis en œuvre	17	Investir dans l'amélioration de la collecte de revenus et les transferts budgétaires fiables	27
Justification de l'accès au financement	17	Garantir des sources de revenus pour que les villes puissent emprunter	27
Contraintes du côté de l'offre – pourquoi les financements à long terme n'atteignent-ils pas les villes africaines ?	18	Créer des pipelines de projets réalisables, soutenus par des récits cohérents	28
Cadres juridiques	19	Améliorer la capacité d'absorption pour les projets	28
Prêts en devise nationale et prêts en devise étrangère	19	Investir dans des notations de risque de crédit appropriées	28
Comptes audités de façon indépendante	20	Renforcer les marchés en devises locales	29
Notations de crédit	20		
Statut de souveraineté	20		

Autres considérations pour le financement des villes africaines	30	Références	86
Refinancer les infrastructures existantes	30	Note de synthèse	87
Développer des opportunités commerciales pour compléter les infrastructures existantes	30	Paysage du financement des villes en Afrique	87
Protection de la valeur financière et création de valeur	31	Contraintes du côté de la demande – pourquoi les villes ne demandent-elles pas plus de financement ?	87
Placer le climat au centre des initiatives	31	Contraintes du côté de l’offre – pourquoi les financements à long terme n’atteignent-ils pas les villes africaines ?	88
Conclusion	32	Comment débloquer les financements pour les villes : études de cas en Amérique latine et en Asie	88
Annexe A Études de cas de dix villes africaines	35	Conséquences et recommandations	88
Abidjan, Côte d’Ivoire	36	Abidjan, Côte d’Ivoire	88
Addis-Abeba, Éthiopie	40	Addis-Abeba, Éthiopie	89
Alger, Algérie	46	Alger, Algérie	89
Dakar, Sénégal	50	Dakar, Sénégal	90
Dar es Salaam, Tanzanie	54	Dar es Salaam, Tanzanie	90
eThekwini, Afrique du Sud	58	eThekwini, Afrique du Sud	90
Kinshasa, République démocratique du Congo	64	Kinshasa, République démocratique du Congo	91
Kisumu, Kenya	68	Kisumu, Kenya	91
Lagos, Nigeria	72	Lagos, Nigeria	92
Le Cap, Afrique du Sud	76	Le Cap, Afrique du Sud	92
Luanda, Angola	82	Luanda, Angola	92
		Notes de fin de texte	93

Paysage du financement des villes en Afrique

Le paysage urbain africain évolue rapidement. Les villes se développent, tant en surface qu'en population. De nouvelles formes d'activité économique voient le jour grâce à la numérisation de la communication et des transferts de fonds.¹² De récentes données révèlent que la population des villes africaines augmente de 3,5 % par an.¹³ Près des deux tiers de cette croissance s'expliquent par les naissances qui ont lieu dans les villes. Le reste est dû à l'exode des populations rurales en quête d'opportunités économiques, de services et d'une meilleure qualité de vie.¹⁴

Afin de combler le déficit d'infrastructures en Afrique, il faudrait plus que doubler les investissements actuels pour atteindre un montant de **130 à 170 milliards de dollars par an.**

Le PIB de l'Afrique subsaharienne a plus que quintuplé entre 1990 et 2020.¹⁵ Des données récoltées dans 2 600 villes situées dans 34 pays africains montrent que le simple fait d'emménager dans une zone urbaine se traduit par une croissance économique ainsi qu'une amélioration des conditions de vie.¹⁶ Les revenus urbains sont supérieurs aux revenus ruraux et le taux de fécondité dans les villes africaines est trois fois inférieur à celui des zones rurales. De plus, la scolarisation des enfants africains vivant en zone urbaine dépasse de 2,5 à 4 ans celle de leurs pairs qui vivent en zone rurale.¹⁷ Par exemple, les pays qui ont été impliqués dans un conflit au cours des dernières années, comme Madagascar, le Niger, le Zimbabwe et le Soudan du Sud, ont été confrontés à une baisse du revenu par habitant. À l'inverse, dans des pays comme le Ghana, la Tanzanie et l'Éthiopie, l'urbanisation s'est accompagnée d'une hausse du PIB par habitant.

Si les villes en rapide expansion ne se sont pas encore effondrées sous l'afflux de nouveaux habitants, elles ne se sont pas non plus développées au point de devenir les pôles économiques, sociaux et culturels qui ont vu le jour ailleurs dans le monde lors de différentes phases d'urbanisation.¹⁸ De nombreuses villes africaines plient sous la pression et ne sont pas en mesure de correctement prendre en charge les espaces urbains engorgés, qui deviennent de plus en plus difficiles à gérer. Cela se traduit par des manques en matière d'accès au logement, à l'électricité, aux transports, à l'eau et à un système d'assainissement adéquat. Voilà quelques-uns des facteurs qui ont forcé de nombreux citoyens africains à mettre en place des dispositifs informels pour avoir accès à un logement, aux services de première nécessité et aux transports.

La forte corrélation historique entre l'urbanisation et l'obtention du statut de pays à revenu intermédiaire repose sur le fait que les administrations investissent massivement dans les infrastructures qui définissent les espaces urbains et permettent ainsi aux populations de vivre une vie longue, saine et productive. Ce sont ces mêmes infrastructures publiques qui attirent et retiennent les entreprises, créant ainsi des opportunités d'emploi et une base pour l'industrialisation. L'absence d'investissement dans les espaces urbains africains est la principale raison pour

laquelle la transition urbaine du continent n'a pas généré les mêmes avancées en matière d'industrialisation et de productivité que dans le reste du monde.

Afin de combler le déficit d'infrastructures qui existe actuellement en Afrique, il faudrait plus que doubler les investissements actuels pour atteindre un montant de 130 à 170 milliards de dollars¹⁹ par an.²⁰ Cependant, la création d'infrastructures est compliquée par les faibles niveaux de revenu par habitant. En 2023, tandis que la population urbaine d'Afrique subsaharienne a atteint 40 % de la population totale, le revenu moyen par habitant était estimé à 1 690 dollars.²¹ Par opposition, lorsque la population urbaine a atteint cette même proportion en Asie de l'Est et dans le Pacifique, le revenu moyen par habitant était plus de deux fois supérieur (3 600 dollars).²²

Ces faibles niveaux de revenus ont précipité de nombreux Africains dans des situations précaires. Dans la majorité des villes, plus de 50 % de la population vit actuellement dans des quartiers informels et échappe aux administrations fiscales.²³ Il est ainsi plus difficile pour les administrations d'obtenir les recettes ou revenus intérieurs qui leur permettraient d'investir dans les infrastructures et les services, dont les villes ont besoin. De plus, par rapport à d'autres régions, les autorités locales africaines ont généralement très peu d'influence sur les investissements publics réalisés dans leurs villes. En-dehors de l'Afrique, les administrations infranationales, y compris les villes et autorités locales, réalisent 39,5 % de l'ensemble des investissements publics. Cette proportion est de seulement 24 % dans les pays africains.²⁴

L'urbanisation représente un enjeu économique, politique et social essentiel pour accélérer l'avancée vers les objectifs définis dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ce dernier constitue un schéma directeur pour faire de l'Afrique la puissance mondiale de demain. Pour libérer ce potentiel, il est essentiel d'améliorer l'accès des villes aux financements.^{25, 26} Augmenter les investissements publics grâce à l'emprunt financier pour construire des infrastructures urbaines et des services, facturer les utilisateurs par le biais de tarifs et de taxes

et rembourser la dette à long terme a été un mode éprouvé de développement urbain. Si cette approche est appliquée dans les villes africaines, elle pourrait aboutir à la création de 380 millions d'emplois, catalysant la croissance économique et le développement.²⁷

Certains avancent qu'un financement bien plus important est nécessaire afin de gérer l'urbanisation. Ils invoquent l'urgence humanitaire et l'accès universel aux biens et aux services de première nécessité, l'importance économique que revêt la connexion des biens et des personnes à travers des pôles économiques compétitifs, ainsi que l'impératif environnemental qui consiste à éviter les externalités négatives liées aux changements climatiques et à la prestation de services informels. Ces exigences de financement sont également mises en avant dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) pour les pays Africains dans le cadre de l'Accord de Paris et font partie des conditions pour atteindre les 32 % de réduction des gaz à effet de serre prévus d'ici 2030.

Dans la pratique, cependant, il n'est pas aisé pour les villes africaines d'accéder à des financements à long terme qui leur permettrait d'investir. L'Afrique dispose d'une faible capacité d'emprunt infranational, ce qui explique en grande partie le faible nombre d'investissements infranationaux réalisés sur le continent par rapport aux autres régions du monde. Cela signifie que les villes africaines dépendent largement des transferts réalisés par leurs gouvernements nationaux et des infrastructures construites par les agences nationales responsables de l'électricité, des routes et de l'eau. Si ces investissements sont importants pour les villes, les volumes de transferts budgétaires restent trop faibles et les décisions concernant l'attribution des fonds ne tiennent souvent pas compte de la réalité du terrain. Cela plonge les collectivités territoriales dans l'incertitude car leurs décisions budgétaires et d'investissement dépendent des délais d'exécution des transferts réalisés par la trésorerie nationale. Dans ces conditions, il est donc difficile de garantir les infrastructures et services nécessaires à la croissance de la population urbaine. De nombreux projets d'infrastructure qui voient le jour s'avèrent difficiles à intégrer dans le tissu socio-économique changeant des villes concernées.

Depuis plus de dix ans, la décentralisation budgétaire est au cœur de l'Agenda de l'Union africaine. En juin 2014, l'Union africaine a adopté la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local et approuvé la création d'un Haut Conseil aux collectivités territoriales. Cependant, l'intérêt suscité par cette charte au niveau national et le travail qu'elle requière sont extrêmement modestes. Seuls huit pays l'ont signée et beaucoup d'autres ont

évoqué leurs craintes que la corruption locale et qu'une opposition politique dotée de pouvoirs budgétaires fassent obstacle à la décentralisation budgétaire.

Ces défis de longue date ont été résumés en 2019 par la Banque africaine de développement (voir **Figure 1**).²⁸ Il est urgent de relever ces défis, en raison de la mégatendance de l'urbanisation en Afrique et des limites de la décentralisation budgétaire, mais aussi des préoccupations concernant les conséquences mondiales de l'incapacité à investir dans les villes en croissance rapide.²⁹

Bien qu'on estime qu'il y a plus de 400 billions de dollars,³⁰ dans le système financier mondial, la majeure partie de cet argent se trouve dans des juridictions perçues comme présentant un faible risque. L'idée de modifier cette allocation de capital mondial en faveur des villes africaines gagne du terrain. Si elle est souhaitable pour ces villes, elle l'est également pour la stabilité générale du secteur financier. Ce n'est pas une entreprise triviale, car les financements sont rarement dirigés vers les endroits considérés comme étant à haut risque et en grand besoin de développement, qui sont presque par définition jugés comme étant « non finançables ».

La Banque africaine de développement (2019) recense la liste suivante des contraintes et des problèmes liés au financement des collectivités territoriales :

- Variabilité de l'autonomie des collectivités territoriales dans la conduite des affaires publiques et de leur dévolution budgétaire.
- Inadéquation des dotations budgétaires aux collectivités territoriales et insuffisance des investissements dans le capital humain/les capacités institutionnelles pertinents.
- Lacunes dans les capacités de planification et de prestation de services dans les villes en raison de l'urbanisation rapide.
- Essor des partenariats public-privé (PPP) sans tenir dûment compte des capacités du secteur privé et sans surveillance ni d'objectifs clairement fixés.
- Asymétrie des rapports de force entre la mondialisation des capitaux et les collectivités territoriales, qui expose les administrations africaines à de nouveaux risques sur les marchés financiers.

Figure 1: Défis opposés au financement des administrations infranationales en Afrique (Banque africaine de développement, 2019)



Installation de panneaux solaires au Cap, Afrique du Sud

Contraintes du côté de la demande – pourquoi les villes ne demandent-elles pas plus de financement ?

Cette section s'appuie sur des données recueillies auprès de l'Observatoire mondial des finances et de l'investissement des collectivités territoriales (SNG-WOFI), le plus grand référentiel mondial de données et d'analyses sur les financements infranationaux, consigné par l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) et Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU Afrique).³¹ Cet ensemble de données fournit des informations sur 41 des 54 pays africains,³² auxquels nous avons ajouté la République démocratique du Congo. Ces données synthétiques sont ensuite complétées par des études de cas approfondies réalisées sur 10 villes³³ africaines, présentées dans **l'Annexe A**.



Contraintes législatives et institutionnelles

35 (85 %) des 41 pays couverts par l'ensemble de données du SNG-WOFI ont une législation qui autorise les emprunts infranationaux.³⁴ Cependant, cela ne signifie pas que tous ces pays bénéficient du cadre réglementaire adéquat pour activer le financement au niveau infranational. Par exemple, en Ouganda, la loi autorise les collectivités territoriales à emprunter jusqu'à 25 % de leurs revenus de sources propres. La plupart des villes du pays, y compris la capitale, Kampala, génèrent très peu de revenus de sources propres. Cela empêche les emprunts car les frais administratifs seraient supérieurs au montant qui pourrait être emprunté. Au Cameroun, en Tunisie et au Maroc, les entités infranationales sont uniquement autorisées à réaliser des emprunts auprès de l'intermédiaire financier national. En Tanzanie, les administrations locales en quête de financement doivent se rapprocher du Local Government Loans Board. Le Loans Board, en revanche, a un bilan presque nul, et donc très peu de capacité de financement. Au Nigeria, les administrations des différents états peuvent contracter des emprunts auprès des institutions locales, mais seule l'administration fédérale est autorisée à signer des contrats bilatéraux et multilatéraux avec des bailleurs de fonds internationaux.

Dans neuf des 41 pays, les collectivités territoriales ne peuvent réaliser des emprunts que dans la devise locale.³⁵ Globalement, cette politique est judicieuse, car elle élimine le risque de change pour les villes. Cependant, la Banque africaine de développement ne prête pas de fonds dans leur devise respective à cinq de ces neuf pays. Cela signifie que leurs villes ne peuvent pas recevoir de financement de la part de la Banque, quelle que soit leur solvabilité.³⁶

Ces critères sont encore plus restrictifs pour les villes des pays où les marchés financiers ne sont pas encore suffisamment profonds pour offrir un financement suffisant. Même lorsque des financements dans la monnaie locale sont disponibles, grâce à des fonds de pension ou à des compagnies d'assurance par exemple, ils sont difficilement alloués aux infrastructures urbaines. Cela est dû au fait que

...même si la plupart des pays autorisent les villes à contracter un emprunt, [...] le cadre juridique national rendent cela **difficile dans la pratique.**

de nombreux pays africains ne bénéficient pas encore des mécanismes permettant l'utilisation de l'épargne privée pour financer des infrastructures et services qui, bien qu'essentiels, ne génèrent pas ou peu de revenus (p. ex. via le marché des obligations ou des prêts à long terme).

Dans tous les pays, mis à part quatre, la législation³⁷ exige l'approbation d'une entité de l'administration centrale pour tout emprunt contracté au niveau infranational. De plus, tout emprunt infranational réalisé par le biais de la Banque africaine de développement doit être approuvé par le ministère des Finances du pays concerné. Si ces règles ont pour objectif de prévenir les emprunts non viables au niveau infranational, des restrictions nationales ont parfois été imposées de manière arbitraire pour des raisons politiques (p. ex. des différences de priorités politiques ou des affiliations partisans entre les administrations nationale et locales).

Globalement, les réflexions ci-dessus signifient que même si la plupart des pays autorisent les villes à contracter un emprunt d'une manière ou d'une autre, les conditions établies par le cadre juridique national rendent cela difficile dans la pratique. Ces barrières juridiques et institutionnelles sont l'une des raisons pour lesquelles les villes africaines sont rarement en mesure d'accéder à des financements. S'il est nécessaire d'aborder ces contraintes, cela ne suffit pas à améliorer la demande des villes africaines en matière de financement. Il convient également d'examiner d'autres facteurs liés à la santé de l'économie locale, des collectivités territoriales et du système financier qui affectent aussi l'apport de financements aux villes africaines.



Manque de données relatives à la santé financière des villes

L'absence de données financières et budgétaires infranationales publiques dans de nombreux pays africains est un élément dissuasif pour les bailleurs de fonds. Par exemple, si le Kenya publie chaque année des comptes détaillés et vérifiés pour chacun de ses comtés, des pays plus centralisés comme l'Algérie, la Côte d'Ivoire et l'Angola ne publient pas les mêmes informations pour leurs villes. Le manque de données concerne également d'autres domaines. On constate par exemple un manque de registres des actifs, comme des cadastres et des inventaires d'infrastructures.



Faible collecte de revenus

De nombreuses villes africaines disposent de faibles revenus de sources propres en raison d'une décentralisation incomplète dans de nombreux contextes, mais également d'obstacles administratifs. Cela aggrave le problème des transferts aléatoires de la part des administrations locales. Par exemple, les villes comme Kisumu, au Kenya, sont légalement autorisées à contracter des emprunts. Cependant, en raison d'une faible collecte des revenus de sources propres (qui ne constituent actuellement qu'à peine plus de 10 % de leur budget), il est peu probable qu'elles disposent de bilans ou de recettes capables de convaincre les bailleurs de fonds que leurs prêts seront remboursés, comme le montre leur rapport de notation de crédit.³⁸ De même, en 2019, une étude a révélé que la ville de Dar es Salaam, en Tanzanie, percevait 23,70 dollars par personne et par an, toutes sources de revenus confondues, y compris en comptabilisant l'aide publique au développement (APD). La majeure partie de ces fonds étant consacrée aux salaires des fonctionnaires.³⁹ En plus de rendre difficile l'obtention de financements, les problèmes de collecte des revenus compliquent le remboursement de la dette associée aux infrastructures.

L'absence de données financières et budgétaires infranationales publiques dans de nombreux pays africains est un élément dissuasif pour les bailleurs de fonds.



Faible capacité d'absorption

De nombreuses villes africaines parviennent difficilement à dépenser ne serait-ce que le peu de financements auxquels elles ont déjà accès. L'une des raisons étant les contraintes liées aux processus d'approvisionnement pour la construction d'infrastructures. Par exemple, Kisumu, au Kenya, n'a pu dépenser que 32 % du budget d'investissement en capital qui lui a été alloué pour l'exercice 2019/20, et cela sans obtenir de financements supplémentaires de la part des marchés de capitaux. Ces contraintes entraînent souvent d'importants retards dans la mise en œuvre des projets. Un audit pour les municipalités qui s'est tenu à Alger, la capitale algérienne, a révélé qu'il s'écoulait en moyenne cinq ans entre le moment où les projets sont approuvés et celui où ils sont mis en œuvre. Ces retards se traduisent par l'annulation de plus de 25 % des projets d'infrastructures planifiés et approuvés. Cela crée des incitations perverses pour les collectivités territoriales. Par exemple, la municipalité d'eThekweni, en Afrique du Sud, dispose d'un dispositif d'obligations approuvé mais les responsables financiers sont réfractaires à l'activer. Ils savent qu'ils auront du mal à obtenir les infrastructures nécessaires et ont déjà du retard dans la collecte des revenus pour les infrastructures et les services existants. Ces obligations représentent une telle accumulation de dettes non recouvrées qu'elle dépasse la valeur de leur obligation potentielle.

Peu de villes africaines ont **une notion claire du montant** qu'elles doivent emprunter, des raisons pour lesquelles elles doivent emprunter, et pour **quels projets** il serait préférable d'emprunter.



Plans et pipelines de projets d'infrastructures non mis en œuvre

Relativement peu coûteuse, la planification d'infrastructures est un aspect essentiel pour attirer des investissements. Elle représente une contrainte majeure pour des villes comme Kinshasa, en République démocratique du Congo, qui ne dispose pas encore de plan d'infrastructures à long terme. Cependant, si la plupart des villes africaines en possèdent un, la majorité d'entre elles peinent à convertir ces plans en pipelines de projets systématiques et propices au financement. Prenons par exemple la ville d'Addis-Abeba, en Éthiopie, qui possède un plan et un pipeline de projets associés. La plus récente évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (DPRF) réalisée pour cette ville a montré que la prise de décisions en matière de projets d'infrastructures était largement influencée par des considérations politiques, et ne respectait pas les plans déjà en place.

Au-delà des projets finançables à l'échelle individuelle, il est important que ces plans offrent à l'Afrique des récits convaincants sur les systèmes des villes du continent. Cela implique d'investir dans la transition climatique, dans l'industrialisation à faibles émissions de carbone, dans les services favorisant les droits humains, et de libérer l'avantage concurrentiel des jeunes citoyens ambitieux sur le plan économique. Toutes ces conditions réunies peuvent inciter les bailleurs de fonds à investir dans les infrastructures dont les villes africaines ont réellement besoin au lieu de financer celles prévues. Cela permettrait de garantir que les investissements contribuent à amplifier l'impact économique et social.



Justification de l'accès au financement

Le financement est plus précieux encore lorsqu'il permet aux villes d'échapper à leurs scénarios actuelles et d'enclencher des dynamiques démultiplicatrices, tant pour la création d'infrastructures que pour la captation de nouveaux revenus ou allègent des tensions existantes. Le financement est nécessaire afin que les villes africaines puissent sortir des pièges de la pauvreté existants et initier divers cycles vertueux. Actuellement, le financement d'infrastructures urbaines est trop souvent perçu comme une finalité. Cependant, sans plan, il peut être préjudiciable pour les villes.

Peu de villes africaines ont une notion claire du montant qu'elles doivent emprunter, des raisons pour lesquelles elles doivent emprunter, et pour quels projets il serait préférable d'emprunter. Cape Town, en Afrique du Sud, fait office d'exception. Cette ville réussit non seulement à structurer son plan d'investissement de manière claire, mais également le plan de financement qui y est associé. En plus de garantir la complémentarité des financements publics et privés en s'appuyant sur un déficit budgétaire clairement identifié, son plan d'infrastructures pour les dix années à venir, qui s'élève à 7,7 milliards de dollars, prend aussi en compte les opportunités de favoriser la croissance, réduire les coûts ou étendre l'assiette de recettes. Cela permettra de libérer des ressources pouvant servir au remboursement de la dette.

Contraintes du côté de l'offre – pourquoi les financements à long terme n'atteignent-ils pas les villes africaines ?

Même lorsque les contraintes du côté de l'offre sont allégées, les financements offerts aux villes africaines peuvent restés limités. La Banque africaine de développement a publié en 2019 ses Directives de financement infranational afin d'améliorer la possibilité de prêter aux villes.⁴⁰ Globalement, ces directives établissent des critères rationnels, similaires à ceux que de nombreux autres bailleurs de fonds évalueraient avant de décider de prêter de l'argent à des villes africaines.

Cependant, comme souligné dans les études de cas de l'Annexe A, très peu de villes africaines pourraient prétendre à recevoir ce prêt car elles ne satisferaient pas suffisamment de critères. Il s'agit peut-être de l'une des principales raisons pour lesquelles la Banque n'a pas accordé de prêt direct à une ville africaine depuis l'approbation de ces directives en 2019.⁴¹ La section suivante, qui propose une analyse des directives, met en lumière certains freins à l'octroi de financement infranational de la part de la Banque et d'autres bailleurs de fonds.

Cadres juridiques

Les critères d'éligibilité établis par la Banque pour les entités infranationales sont listés dans la Figure 2. Certains de ces critères, empêchent cependant de nombreuses villes africaines d'accéder aux marchés financiers. Par exemple, dans plusieurs pays, la décentralisation budgétaire n'est pas encore suffisamment développée. Dans ce cas, les villes ne sont pas des entités juridiques indépendantes avec des personnalités juridiques distinctes comme stipulé dans les critères d'éligibilité. En raison de leur structure plus centralisée, ces villes, qui englobent celles de nombreux pays d'Afrique francophone, mais aussi d'Angola, ne sont pas responsables des principaux investissements en capital réalisés sur leur territoire.

Prêts en devise nationale et prêts en devise étrangère

Un autre critère restrictif, comme nous l'avons déjà souligné, est celui des devises dans lesquelles la Banque peut réaliser des prêts.⁴² Étant donné la structure des bilans des villes, il est largement préférable pour les collectivités territoriales d'emprunter dans leur monnaie nationale. L'inverse les soumettrait à un risque de change considérable. Cela est dû au fait que contrairement aux gouvernements nationaux, les villes ne bénéficient pas d'instruments de couverture des risques de change. Par exemple, elles ne détiennent pas de devises étrangères ou d'or et n'ont pas la possibilité de créer plus d'argent. De plus, la plupart de leurs recettes, qui leur serviront à rembourser leur emprunt, seront aussi libellées en monnaie nationale. Ces risques de change encourus au niveau infranational ont causé d'importants déséquilibres dans d'autres régions du monde. En Amérique latine et en Asie par exemple, ils ont provoqué des crises financières, qui ont non seulement eu un impact à l'échelle nationale, mais également régionale.⁴³

La Banque africaine de développement ne peut accorder des prêts que dans certaines monnaies locales, ce qui empêche les villes d'emprunter directement si leur devise ne fait pas partie de cette liste. L'offre est susceptible de rester inaccessible à la plupart des villes jusqu'à ce que les bailleurs de fonds internationaux aient suffisamment confiance pour leur accorder des prêts dans leur devise nationale, ou que les institutions aient la capacité et la possibilité d'emprunter en devises internationales.

Critères d'éligibilité définis par les directives de financement infranational de la Banque africaine de développement :

- **Profil d'endettement viable avec un risque de surendettement faible/modéré.**
- **Marge suffisante pour réaliser un emprunt dans le cadre de la marge accordée à ce pays par la Banque africaine de développement en matière de financement.**
- **Position macroéconomique viable.**
- **Recommandation favorable de la part du comité de gestion des risques de la Banque.**
- **Engagement clair et durable en faveur d'un programme de réformes dans le cadre duquel le financement de la Banque jouera un rôle essentiel.**
- **Preuve d'engagement en faveur du renforcement des capacités institutionnelles du secteur public.**
- **Programme de dépenses adéquat en matière d'investissements en capital pour le développement.**
- **Accords budgétaires adéquats avec l'administration centrale.**
- **Capacité à contracter et obtenir des financements en tant qu'entité indépendante.**
- **Capacité à emprunter sur le marché des changes (lorsque la Banque ne dispose pas d'une capacité de prêt suffisante dans la monnaie locale).**
- **Personnalité juridique distincte et capacité à poursuivre en justice, être poursuivi en justice, contracter des dettes, réaliser des investissements pour son propre compte et de plein droit.**

Figure 2: Critères de la Banque africaine de développement autorisant les entités infranationales à emprunter

Comptes audités de façon indépendante

Parmi les autres critères de la Banque qui limitent l'offre de financement pour de nombreuses villes, on peut citer la nécessité d'effectuer des audits indépendants des comptes. S'il s'agit d'un critère rationnel qui doit être une condition préalable à tout emprunt, au moins la moitié des dix villes figurant dans les études de cas de ce rapport ne disposaient pas de comptes publics leur permettant de satisfaire à cette exigence.

Étant donné que la plupart des administrations municipales n'ont jamais pu réaliser d'emprunt, elles n'ont pas non plus d'historique de crédit. Il est donc d'autant plus difficile d'évaluer leur profil de risque global. Il est également plus difficile de définir si la trésorerie prévue leur permet d'honorer les titres de créance. Un grand nombre de villes qui dépendent des transferts de l'administration fiscale, comme Dar es Salaam, en Tanzanie, rapportent que le montant et l'échéance des transferts sont insuffisants, aléatoires et opaques.

Notations de crédit

Les directives de la Banque soulignent davantage encore l'importance des risques économiques (p. ex. l'importance et la composition du PIB local et des politiques économiques locales), des risques financiers (mesurés par les ratios financiers en matière de recettes, de dépenses et de gestion de la dette) et des risques politiques ainsi que de la viabilité du projet lors de l'évaluation de la capacité des villes à emprunter de l'argent. Les risques politiques comportent plusieurs dimensions, mais contrairement aux gouvernements nationaux, les risques encourus par les villes résident dans le fait que l'absence de cadres juridiques, de décisions budgétaires et d'investissements solides de la part du gouvernement national puissent être utilisée à des fins politiques.

La plupart des villes africaines n'ont pas encore reçu de note de crédit externe offrant une opinion indépendante sur leur santé financière et les risques financiers auxquels elles sont confrontées. En Afrique, peu d'agences de notation sont habituées à réaliser des notations infranationales et les agences internationales ont souvent été critiquées pour leur mauvaise interprétation du risque

africain. Les directives de la Banque remédient à cela en acceptant que tout projet formulé au niveau infranational bénéficie de la même note de crédit que le gouvernement national, à la condition que ce dernier souscrive au projet. Cela n'est pas nécessairement une bonne nouvelle pour Alger, par exemple, car l'Algérie n'a pas de note souveraine. Cela n'avantage pas non plus les pays avec une note inférieure à B- (voir Figure 3),⁴⁴ car ils sont confrontés à des coûts d'emprunt largement plus élevés et à des limites strictes quant au montant qu'ils sont autorisés à emprunter.

Statut de souveraineté

En plus des critères d'éligibilité propre aux entités infranationales, les directives de la Banque comportent des critères plus généraux liés au statut du souverain. La Banque classe notamment les emprunteurs selon trois catégories :

Pays de catégorie A :

Ce sont les pays qui sont éligibles pour recevoir des ressources issues du Fonds africain de développement (FAD). Il s'agit d'un financement concessionnel offert aux pays membres régionaux ayant les plus faibles revenus et qui ne sont pas en mesure d'obtenir un financement non concessionnel. Un grand nombre d'États africains fragiles appartiennent à cette catégorie. Les villes de ces pays peuvent seulement emprunter auprès de la Banque s'ils bénéficient d'une garantie souveraine.

Pays de catégorie B (et pays en transition vers la catégorie C) :

Il s'agit du sous-ensemble des pays membres régionaux qui sont suffisamment solides sur le plan économique pour être éligible à un financement de la Banque, mais également du FAD. Les villes de ces pays peuvent accéder à des ressources du FAD ainsi que de la Banque. Cependant, si elles souhaitent bénéficier de prêts concessionnels de la part de la Banque, elles auront besoin d'une garantie souveraine. Elles sont autorisées à faire une demande de prêt non concessionnel auprès de la Banque ou sans disposer de garanties souveraines.

Pays de catégorie C :

Il s'agit des pays à revenu intermédiaire qui sont éligibles pour contracter des prêts non concessionnels auprès de la Banque, mais qui ne peuvent bénéficier des fonds

* Si la BAD prête dans la monnaie locale du pays
 ** État fragile et touché par des sanflits selon, la définition de la BAD
 *** S&P, Fitch, Moody's

	Catégorie BAD	PIB, milliards, PPA (dollar international courant)	Croissance du PIB (% annuel)	Population (millions de personnes)	Population urbaine (millions de personnes)	Population urbaine en % du total	Ratio dette/PIB (%)	Disponibilité de financement en monnaie locale*	EFTC**	Notation de crédit souveraine ***	Déficit budgétaire (%)	Ratio recettes/ PIB (%)	
1	Bénin	A	59,241	5,5	13,760	6,864	49	49,94	Oui	Non	B+	-5,59	14,15
2	Madagascar	A	56,754	4	29,766	11,336	39,2	53,13	Non	Oui	B-	-6,67	11,24
3	Rwanda	A	42,346	6,2	13,499	2,364	17,6	66,58	Oui	Non	B+	-6,53	24,56
4	Tanzanie	A	227,725	5,2	63,343	22,862	36	40,03	Oui	Non	B2	-3,28	14,42
5	Togo	A	25,103	5,4	9,070	3,748	43,4	63,75	Oui	Oui	B	-7,34	16,97
6	Ouganda	A	145,157	4,6	45,046	11,717	25,6	51,76	Oui	Non	B	-5,78	14,07
7	Côte d'Ivoire	B	202,647	6,2	29,116	14,338	52,2	52,14	Oui	Non	BB-	-6,73	15,89
8	Kenya	B	338,964	5	51,539	15,102	28,5	67,83	Oui	Non	B	-6,05	16,82
9	Sénégal	B	78,547	4,1	18,162	8,202	48,6	73,16	Oui	Non	B+	-6,13	19,44
10	Algérie	C	628,990	3,8	45,973	32,807	74,3	62,99	Non	Non		2,15	29,91
11	Botswana	C	51,886	3,8	2,675	1,852	71,6	20,16	Oui	Non	BBB+	-2,03	23,66
12	Gabon	C	41,992	2,8	2,187	2,116	90,4	65,77	Oui	Non	B-	1,82	14,73
13	Maurice	C	37,012	5,1	1,261	0,516	40,8	73,4	Non	Non	Baa2	-3,46	
14	Namibie	C	30,663	2,8	2,643	1,341	53	71,96	Non	Non	BB-	-7,26	30,68
15	Afrique du Sud	C	997,444	0,9	61,528	40,295	67,8	68,98	Oui	Non	BB-	-4,49	26,94

Figure 3: Indicateurs macroéconomiques pour un échantillon de pays africains

du FAD, comme l'Afrique du Sud. Les villes des pays qui appartiennent à cette catégorie peuvent réaliser un emprunt avec ou sans garantie souveraine, en fonction de leur éligibilité.

Les directives de financement infranational de la Banque stipulent que ces entités infranationales (c'est-à-dire les villes, les entreprises du secteur public, les fonds communs de créances (SPV) et les autres intermédiaires de financement créés par les villes) sont soumis à la même classification que le pays membre régional dans lequel elles sont situées.

Cependant, cette catégorisation pose un problème, car elle ne permet pas de faire de distinction entre les diverses

entités infranationales. Au Nigeria par exemple, Lagos est bien plus puissante que les autres villes du pays sur le plan économique. Cela signifie que même si Lagos pourrait remplir les conditions requises, puisque le Nigeria fait partie de la catégorie C, de nombreuses villes nigérianes seraient trop petites ou auraient des revenus insuffisants pour accéder à des prêts non concessionnels. Un autre problème, notamment pour les villes qui peuvent uniquement prétendre à recevoir des prêts du FAD, est que l'exigence d'une garantie souveraine oblige les gouvernements nationaux à endosser ce risque. Cela expose les ambitions d'emprunt des villes aux décisions politiques des gouvernements nationaux, ce qui peut s'avérer problématique lorsque la ville est dirigée par un parti d'opposition.

Comment débloquer les financements pour les villes : études de cas en Amérique latine et en Asie

En Amérique latine et en Asie, plusieurs pays, dont le Brésil, la Colombie, le Mexique, l'Indonésie et les Philippines, ont réussi à convertir les nombreux avantages de leur transition urbaine sous la forme de croissance économique et de développement. Il était essentiel que les villes de ces pays aient accès aux marchés de capitaux afin d'investir dans leur propre transition urbaine. Pour continuer d'illustrer cela, cette section présente les études de cas du Mexique et des Philippines. Elle analyse les facteurs clés, outre un revenu par habitant plus élevé, qui ont permis à leurs entités infranationales (y compris les villes) d'avoir accès à des financements.



Mexique – stabiliser et s'appuyer sur les transferts budgétaires

Avant l'an 2000, la plupart des États et municipalités du Mexique n'avaient pas accès aux marchés de capitaux, que ce soit au niveau national ou international. Les infrastructures et les services étaient alors financés par le biais de transferts budgétaires interadministrations couplés à des prêts de banques commerciales à court terme. À cette époque, près de 95 % du budget des États, des entités infranationales (dont les villes) provenaient de ces transferts.⁴⁵ Cependant, comme c'était le cas pour de nombreuses villes à travers le monde, ces flux financiers n'ont pas suffi pour combler le déficit d'infrastructures grandissant.

Suite aux élections de 2000, le pays a engagé plusieurs réformes pour renforcer la décentralisation budgétaire.⁴⁶ Parmi ces réformes, on peut notamment citer l'augmentation des transferts budgétaires interadministrations destinés aux États et le renforcement des accords de partage des revenus entre les administrations nationales, fédérales et municipales. Ces changements ont été inscrits dans la loi, notamment via les révisions de la Ley de Coordinación Fiscal.⁴⁷

C'est dans ce contexte que le gouvernement mexicain a commencé à travailler avec Evensen Dodge, une société de consultation financière habituée à aider les villes des États-Unis à accéder au marché des obligations.⁴⁸ Ensemble, ils ont entrepris d'évaluer comment débloquent davantage de financements pour les États mexicains et, à travers eux, pour leurs villes. Les études réalisées à cette époque montrent que la plupart des États étaient sous-endettés et pouvaient supporter une dette s'ils en avaient l'opportunité. De plus, les liquidités sur le marché des devises locales ont été estimées à environ 4 à 6 milliards de dollars par an, ce qui offrait potentiellement une source importante pour le financement d'infrastructures.⁴⁹

Pour comprendre comment débloquent ces financements, ils ont analysé comment les transferts budgétaires interadministrations pouvaient être exploités en tant que source de revenus à partir de laquelle tout investisseur potentiel devrait être remboursé. Ils ont notamment cherché à identifier les sources les plus prévisibles

Pour comprendre comment débloquent ces financements, ils ont analysé comment les transferts budgétaires interadministrations pouvaient être exploités en tant que source de revenus à partir de laquelle tout investisseur potentiel devrait être remboursé.

et à déterminer leur envergure. L'équipe de Evenson Dodge et le gouvernement mexicain ont ensuite créé un fonds commun de créances capable d'allouer ces sources de revenus de manière à garantir le remboursement des bailleurs de fonds.⁵⁰

Outre cette allocation, les structures juridiques et financières publiques ont également dû être modifiées car à l'époque, l'émission d'obligations au niveau infranational était interdite. En plus de permettre aux entités infranationales d'emprunter, les modifications apportées ont créé un cadre global solide favorable à ces emprunts.⁵¹ Par ailleurs, les administrations fédérales devaient alors créer des banques d'obligations à partir desquelles les financements pouvaient être alloués plus localement, notamment aux villes.

Cette démarche étant coûteuse et techniquement complexe, Evensen Dodge a obtenu le soutien de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) qui a pris en charge une partie des risques et des coûts associés au programme par le biais de l'Alliance mondiale en faveur du développement.⁵² Les acteurs de ce partenariat tripartite unissant le gouvernement mexicain, Evensen Dodge et l'USAID, ont également entrepris les travaux d'amélioration des capacités suivants :

- Explorer les structures du marché financier pour mobiliser des crédits en monnaie locale sur le marché national.
- Trouver des moyens de réduire le coût d'emprunt pour les entités infranationales en émettant des obligations.



Mexico, Mexique

- Aider les États et les municipalités à comprendre comment collaborer avec des investisseurs privés.
- Encourager les États et les municipalités à améliorer leur santé financière.
- Créer des mécanismes de financement groupé pour permettre aux entités infranationales ayant des projets et des transactions plus modestes d'avoir accès aux marchés de capitaux.

Il est important de préciser que parallèlement à ces réformes, des efforts ont été réalisés pour renforcer les structures administratives fédérales et locales afin d'absorber la hausse des financements. Par exemple, l'Institute for Technical Development of Finance (INDETEC) a été engagé pour apporter un soutien technique aux entités infranationales dans la préparation de pipelines de projets.⁵³ Le coût de ce soutien technique a été partagé entre les États qui en ont bénéficié, et le ministère des Finances pour le niveau national. Confier le soutien technique à une institution nationale, a permis que la formation soit assimilée par les structures nationales auxquelles les États avaient accès, permettant d'assurer la durabilité du projet sur le long terme.

L'objectif de ces réformes, qui ont été entreprises entre 2000 et 2013 du côté de l'offre et de la demande, était de rassembler des investisseurs qui n'avaient jusqu'alors pas l'habitude d'investir dans des infrastructures locales. Elles avaient également pour vocation de stimuler l'emprunt du côté de l'offre en encourageant plus d'États et de municipalités à accéder aux financements par le biais des marchés de capitaux. Les efforts de décentralisation budgétaire sous-jacents, associés à l'amélioration de la prédictibilité, de la transparence et du volume des transferts aux entités infranationales ont porté leurs fruits. Ces efforts ont notamment contribué à mobiliser un financement en devise locale de plus de 4 milliards de dollars à partir du marché national mexicain. Ces fonds destinés à des projets d'infrastructures ont bénéficié à 90 entités publiques dont de petites villes qui n'auraient autrement pas eu la possibilité d'accéder à cette forme de financement.⁵⁴



Philippines – des institutions et des cadres pour soutenir les emprunts des collectivités territoriales

Selon la Constitution philippine de 1987,⁵⁵ toutes les « les unités locales de gouvernement auront droit à une part équitable, déterminée par la loi, des impôts nationaux, qui leur sera automatiquement versée ». ⁵⁶ En plus de la Constitution, le Code de 1991 sur les administrations locales a élargi les pouvoirs d'imposition, et donc les potentiels revenus de sources propres des collectivités territoriales, y compris des villes.⁵⁷ Il a également réformé le système de transferts interadministrations en augmentant le montant des transferts octroyés aux collectivités territoriales, en établissant un système transparent et fondé sur des règles, et en améliorant la prédictibilité et le flux des recettes grâce à l'instauration d'un versement automatique des fonds aux collectivités territoriales.⁵⁸

En 1996, le gouvernement des Philippines a publié un Cadre de financement des unités locales de gouvernement. Ce cadre a permis d'améliorer l'accès des collectivités territoriales aux marchés de capitaux en leur offrant une palette d'approches ciblées en fonction de leurs capacités et de leur niveau de développement.⁵⁹ Ce cadre faisait notamment la distinction entre :

- Les collectivités territoriales les plus pauvres, qui avaient besoin d'aide pour accéder à des prêts subventionnés.
- Les collectivités territoriales à revenu intermédiaire qui étaient soutenues par différentes institutions financières administratives.
- Les collectivités territoriales plus riches qui devaient avoir recours à des financements en capitaux, notamment de la part du secteur privé local.

Ces différentes mesures législatives ont permis de renforcer la décentralisation et, par ce biais, ont ouvert l'accès au marché des capitaux pour les villes et autres collectivités territoriales à différentes étapes de leur développement économique et financier. Elles ont aussi permis au gouvernement de garantir que les villes les plus riches ne priveraient pas les collectivités territoriales moins fortunées de prêts subventionnés lorsqu'elles pouvaient également prétendre à d'autres sources de financement.

Pour soutenir la mise en œuvre de ces réformes, le ministère des Finances philippin a créé deux structures institutionnelles. La première, créée en 1984, est le Municipal Development Fund Office (MDFO). Cet intermédiaire financier infranational a pour mission de fournir un financement en capital pour les projets d'infrastructure locaux étant à la fois de nature sociale et économique, et qui sont donc moins susceptibles d'être viables sur le plan commercial.⁶⁰ Les collectivités territoriales éligibles peuvent prétendre au MDFO pour financer leurs projets. Le financement est généralement versé sous la forme d'un financement mixte composé de prêts et de subventions. De plus, le MDFO offre un soutien technique aux collectivités territoriales pour la section de projet et l'étape de préparation. En accédant à un financement par le biais d'un intermédiaire financier national-infranational, et en établissant ainsi un historique de remboursement, les plus petites villes peuvent commencer à créer un historique de crédit.

La deuxième institution est la Local Government Unit Guarantee Corporation (LGUGC), une institution de garantie financière privée qui a été intégrée en 1998 et dont les actionnaires sont la Bankers Association of the Philippines et la Development Bank of the Philippines.⁶¹ Elle offre des garanties aux collectivités territoriales, y compris aux villes, qui souhaitent avoir accès à des financements en capital privé pour financer leurs infrastructures. En fonction d'une évaluation des risques réalisée par la LGUGC, les villes payent une commission comprise entre 0,25 et 2 % du montant emprunté. En retour, la LGUGC garantit l'appui d'institutions financières partenaires, généralement une banque ou une filiale de la LGUGC, au cas où la collectivité territoriale ne rembourse pas ses prêts. Pour certains projets, d'autres bailleurs de fonds de développement peuvent également fournir des garanties. Par exemple, l'USAID a fourni des co-garanties pour certains projets hydrauliques.

La LGUGC réalise aussi des notations de crédit pour les collectivités territoriales. Comme souligné, il est important d'informer les investisseurs privés de la santé financière de la collectivité territoriale et de leur ouvrir les marchés de capitaux. Cela garantit que la LGUGC fournit seulement des garanties aux collectivités territoriales, y compris aux villes qui bénéficient d'une note de crédit et sont donc en mesure de réaliser un emprunt. Le fait qu'une agence locale prenne en charge la notation de crédit garantit que les collectivités territoriales sont notées par des institutions qui comprennent véritablement leur contexte.

Conséquences et recommandations

Les pays africains ont appris, souvent dans la difficulté, à ne pas dépendre uniquement des efforts des pays du Nord pour se développer.⁶² Leurs efforts pour augmenter les flux financiers vers les villes doivent d'abord se concentrer sur les opportunités qu'ils peuvent contrôler. Sur la base des analyses des dix études de cas et des enseignements tirés du Mexique et des Philippines, vous trouverez ci-dessous plusieurs des options qui s'offrent aux villes africaines.

Créer une gouvernance budgétaire et financière multi-niveaux

La capacité d'emprunt de toutes les villes est améliorée par des gouvernements nationaux soutenant et favorables. Pour de nombreuses villes, la seule option viable afin d'attirer un financement d'infrastructures est de passer par le gouvernement national. Indépendamment du fait que le financement soit obtenu par les villes ou les gouvernements nationaux au nom des villes, le succès des investissements d'infrastructures reposera sur une collaboration efficace entre les deux.

Il est donc nécessaire d'investir dans les politiques nationales urbaines afin de garantir que les allocations de capital au niveau national, notamment pour les services de fourniture d'énergie, d'eau et de transports, considèrent les villes comme des systèmes. Une étroite collaboration entre les administrations locales et nationales est également essentielle pour gérer les risques de changes, établir des directives d'emprunt pour les villes et garantir des transferts ponctuels et prévisibles de la part de l'administration fiscale. Bien que perfectible, l'approche de l'Afrique du Sud est certainement la plus aboutie du continent sur ce point, et nous pouvons en tirer bien des enseignements.

Améliorer la collecte et la publication de données sur le financement municipal

De plus grands efforts doivent être déployés pour faciliter l'accès des potentiels bailleurs de fonds aux données financières vérifiées. Les études de cas de l'analyse ont principalement été réalisées à partir de données accessibles publiquement. Cependant, cet exercice a mis en lumière le manque de données récentes et pertinentes concernant les villes. Pourtant, ce sont les informations que chercheront les investisseurs et autres personnes intéressés dans le financement des villes. Il a été estimé qu'en fonction du secteur et de la localisation, chaque dollar investi dans les données pourrait générer entre 7 et 73 dollars de retombées économiques.⁶³ Il est probable que ce soit également le cas pour les données financières municipales bien formulées et accessibles.

En plus des données financières, d'autres données complémentaires sont aussi nécessaires pour que les plans de développement à long terme aient un sens. Par exemple, l'estimation de la population urbaine par secteur de la ville, l'ampleur des retards de prestations de service, le recouvrement des coûts grâce aux droits de douane, les coûts liés à l'investissement et l'entretien des infrastructures désirées, et la mesure dans laquelle ces infrastructures seront financées par des investissements publics et privés.

Investir dans l'amélioration de la collecte de revenus et les transferts budgétaires fiables

La manière la plus simple d'améliorer les flux de financement vers les villes africaines est d'améliorer leur collecte des revenus et de garantir des transferts plus fiables de la part des administrations nationales. La collecte des revenus a été largement favorisée par le développement de la technologie, notamment le suivi des recettes par application mobile, la surveillance par drone et l'imagerie satellite. Tout cela facilite la collecte de données, par exemple en créant des cadastres pour la taxe foncière. Cependant, il est important de noter que l'efficacité de cette technologie dépend de la qualité du système fiscal et de la gouvernance qu'elle sert.

Garantir des sources de revenus pour que les villes puissent emprunter

Certains pays asiatiques et latino-américains ayant réussi à débloquer des financements pour les villes ont ainsi assuré une profondeur de décentralisation fiscale qui garantit aux villes une source de revenus sûre. Même dans les pays où ce n'est pas le cas, comme au Mexique, des réformes ont été mises en place pour veiller à ce que le volume, la transparence et la prédictibilité des transferts budgétaires interadministrations soient légalement protégés. Les mécanismes mis en place par le gouvernement mexicain de l'époque impliquaient que les États bénéficiaient de revenus en monnaie locale notés AAA. Versés sous la forme de transferts nationaux, ils pouvaient être utilisés pour le financement d'infrastructures.

Garantir la transparence des sources de revenus était essentiel pour que les villes comprennent l'excédent d'exploitation⁶⁴ sur la base duquel elles pouvaient emprunter, et s'appuient sur cette information pour approcher les marchés de capitaux. C'est pourquoi lorsque les villes s'appuient principalement sur les transferts budgétaires interadministrations, il est nécessaire, afin de garantir des allocations fiables et prévisibles de la part des gouvernements nationaux, de créer de nouvelles institutions capables de générer des formules pour cette répartition et de gérer les transferts d'une manière qui ne dépend pas des cycles et programmes politiques. La Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales algérienne et la Commission Financière et Fiscale de l'Afrique du Sud sont de bons exemples d'institution qui pourraient être recréés ailleurs.

Créer des pipelines de projets réalisables, soutenus par des récits cohérents

Les financements doivent avoir une destination. Pour cela, il est essentiel de disposer de pipelines de projets clairement et pleinement réalisables, axés sur les villes en tant que systèmes à part entière. Les études de cas fournissent plusieurs exemples dans lesquels cela a été réalisé avec succès. Par exemple, le plan de transports intégrés de Lagos, le Schéma directeur du grand Abidjan et le plan d'infrastructures sur dix ans de Cape Town. Tous ces projets ont attiré des financements. De plus, la mise en œuvre du système de bus à haut niveau de service (BHNS) de Lagos démontre l'intérêt d'adopter un système de transport urbain hybride au lieu de se contenter de schémas directeurs issus de contextes très différents. Ce n'est pas une coïncidence si le BHNS de Lagos fait partie des systèmes les plus viables du continent sur le plan financier.⁶⁵

De nombreuses villes ont créé des plans, mais, comme cela a été démontré, ils ne sont pas tous réalisables. Pour pallier ce problème, ils doivent être accompagnés de détails technocratiques. Ces derniers garantissent que les financements sont investis de manière efficace et opportune, et permettent ainsi de créer des opportunités économiques. Les villes doivent investir dans leurs propres unités et mécanismes d'aide à la préparation de projets et capacités de financement, et doivent définir plus clairement les coûts d'exploitation et d'entretien des infrastructures.

Ces plans doivent également offrir un récit captivant axé sur un développement à faibles émissions de carbone, à l'épreuve des phénomènes climatiques. Dans une économie mondiale en pleine décarbonisation, les pays africains détiennent un avantage rare : de faibles taux d'émissions de gaz à effet de serre en chiffres absolus et par habitant. Plutôt que d'insister sur leur droit à exploiter les combustibles fossiles, les villes africaines peuvent créer un nouveau récit orienté sur la manière d'exploiter de nouvelles technologies et modalités qui associent la dépendance aux énergies renouvelables avec des constructions et des flux matériels efficaces en termes de ressources, l'inclusion sociale et la régénération de la nature dans les villes. Ces récits sont plus à même d'attirer des financements visant à respecter les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), plutôt que ceux qui répètent les trajectoires de développement urbain et industriel d'une époque révolue. Dans ce processus, les villes africaines peuvent se repositionner en abandonnant l'image de stations de base pour l'extraction de matières premières afin de devenir des pôles socioéconomiques dynamiques.

Améliorer la capacité d'absorption pour les projets

L'un des principaux enseignements des études de cas présentées dans ces rapports est la nécessité de garantir que les villes puissent dépenser de plus grands montants de financement de manière responsable et opportune. Cela peut en partie être réalisé en mettant à jour leurs procédures d'achats et de passation de marchés, et comme Cape Town l'a montré, en planifiant non seulement les investissements mais également les financements. La ville a commencé à récolter les fruits du fait de garantir que toutes les principales allocations de capital passent par des filtres de planification, de budgétisation et de stratégie qui impliquent que les dépenses favorisent la croissance, permettent de réaliser des économies ou d'augmenter les revenus. Ce type de stratégie d'investissement est attractif pour les bailleurs de fonds mais doit être accompagné de consultations exhaustives pour s'assurer que les bénéficiaires des infrastructures et des services accordent de l'importance à ce qu'ils reçoivent et sont disposés à en payer l'entretien.

Ce genre de consultation n'est pas évident pour les autorités municipales car les communautés urbaines présentent rarement un ensemble aligné de besoins et de demandes. Toutefois, les investissements en communication et en consultation peuvent avoir de réels avantages lorsqu'il s'agit d'améliorer le potentiel de la collecte des revenus. Dar es Salaam, en Tanzanie, dispose de comités de rue, les « mtaas », créés à cet effet, mais l'administration centrale n'a pas été en mesure d'exploiter leur potentiel en matière de planification des infrastructures. Sans l'émancipation des communautés locales, il est difficile de garantir que les investissements puissent favoriser les systèmes urbains plutôt que de les fragmenter.

Investir dans des notations de risque de crédit appropriées

Les notations de crédit infranationales (y compris pour les villes) ne sont pas courantes en Afrique. Obtenir des notations adaptées repose actuellement souvent sur des agences internationales, alors même que l'élaboration d'une notation adaptée et équitable nécessite une compréhension approfondie des contextes locaux. Dans l'état actuel des choses, la plupart des villes et pays africains ont le sentiment que les agences mondiales de notation de crédit ne les évaluent pas de façon appropriée.

Il est donc nécessaire d'investir beaucoup plus dans les capacités locales de notation des villes. Au Mexique comme aux Philippines, la définition de processus de notation de crédit réguliers et transparents a été un facteur important pour créer des opportunités d'investissement sur le marché en devises locales. Pour certains organismes de

L'un des principaux enseignements des études de cas présentées dans ces rapports est la nécessité de garantir que les villes puissent dépenser de plus grands montants de financement de manière responsable et opportune.

prêt, ces processus constituent une exigence légale, mais ils ont au moins fourni aux bailleurs de fonds du marché intérieur des évaluations par des tiers de la santé financière des villes et de leur capacité à assurer le service de la dette. De plus, en Inde, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a aidé les agences impliquées dans la notation des obligations d'entreprises à développer un module pour les notations municipales.⁶⁶ Cela ne se produit généralement pas de manière naturelle, car sans emprunts municipaux, il n'y a pas de demande pour de telles notations. Pourtant, l'expérience indienne suggère qu'une fois que les villes et autres entités locales reçoivent des notations et accèdent à des financements, cela génère une demande continue de notations qui, à son tour, soutient les évaluateurs de risques et l'écosystème financier.

Pour soutenir l'écosystème financier, il est important de créer de nouveaux récits autour des différences que la finance peut faire, notamment en développant des données qualitatives et quantitatives qui pourront permettre aux villes africaines de faire appel aux agences de notation de crédit selon leurs propres conditions. Il est essentiel de souligner les risques qui pèseraient sur l'économie mondiale si les villes africaines ne parvenaient pas à réaliser leur transition et à devenir des pôles économiques compétitifs, inclusifs et à faibles émissions de carbone. Il est également essentiel de souligner la résilience et la capacité entrepreneuriale des résidents urbains africains pour modifier la perception du risque financier dans les villes africaines et débloquer de nouveaux financements. Ainsi, le fait de prêter aux villes africaines ne devra plus être considéré comme « risqué » mais « absolument nécessaire ».

Renforcer les marchés en devises locales

Comme mentionné plus haut, il est important que les villes puissent emprunter en devise locale. Pour la plupart des villes africaines, cela implique des réformes visant à augmenter le volume de financement en devise locale disponible. Dans un nombre croissant de pays africains, il existe désormais des réserves de capitaux à long

terme liées aux fonds de pension et aux assurances locales. Cependant, ces économies sont difficiles à relier aux besoins d'investissement dans les infrastructures publiques des villes. À Dar es Salaam, par exemple, la caisse nationale de sécurité sociale a investi dans la construction de deux grands immeubles en vue de générer des revenus locatifs. Ces immeubles risquent de subir des pertes financières en raison d'une demande insuffisante pour ce type d'espace locatif.⁶⁷ Il aurait pu y avoir une meilleure et plus productive allocation de cette épargne si la caisse de sécurité sociale avait eu accès à une obligation d'infrastructure, par exemple. Comme le montre cet exemple, tout effort visant à augmenter la capacité des villes à obtenir des financements doit être associé à des réformes des marchés financiers locaux qui contribueront à débloquer le financement adapté dont les villes ont besoin pour investir dans les infrastructures à long terme.

Des cadres et mécanismes institutionnels doivent également être développés pour relier l'épargne intérieure aux investissements dans les infrastructures urbaines. Cela peut se faire de différentes façons. Aux Philippines, des intermédiaires financiers infranationaux, tels que le Municipal Development Fund Office (MDFO) et la Local Government Unit Guarantee Corporation (LGUGC), ont été créés pour garantir et acheminer les fonds vers des villes et des projets spécifiques. Au Mexique, cela a été réalisé grâce au renforcement du cadre juridique de la décentralisation budgétaire et des flux financiers. Dans les deux cas, cela a permis de mobiliser le capital national latent et de l'orienter vers des investissements infranationaux. Certaines de ces institutions existent déjà sur le continent africain, comme les caisses de dépôts et consignation qui sont mises en avant dans des études de cas dans de nombreux pays francophones. Renforcer les relations avec les intermédiaires financiers africains existants et créer davantage d'institutions de ce type, à la fois pour débloquer l'épargne mais aussi pour aider à gérer les risques, permettrait d'établir des flux financiers vers les villes.⁶⁸

Autres considérations pour le financement des villes africaines

Pour avoir un impact sur la trajectoire d'urbanisation de l'Afrique et garantir que ces réformes aboutissent à un ensemble plus diversifié d'options de financement et à une liquidité accrue pour les villes, elles doivent être structurées de manière à responsabiliser l'architecture financière, y compris les banques régionales telles que la Banque africaine de développement, et à mieux permettre d'effectuer des évaluations et prêter aux administrations municipales. Des exemples de la manière dont cela pourrait être réalisé, et dont cela pourrait ainsi amplifier les autres réformes soulignées dans ce document, sont présentés ci-dessous.



Refinancer les infrastructures existantes

Au cours de la dernière décennie, de nombreux pays africains ont réalisés des projets de méga-infrastructures. La plupart d'entre eux ont été financés au niveau national dans le cadre d'accords bilatéraux et mis en œuvre par l'administration nationale. Par exemple le réseau ferroviaire rapide de Dar es Salaam, les projets de logements de Luanda tels que Kilamba Kiaxi, le développement Eko Atlantic de Lagos et la nouvelle capitale administrative de l'Égypte. Cependant, les administrations des villes ont souvent été exclues des discussions sur ces types d'investissements. De plus, bon nombre de ces projets ont été financés selon des conditions opaques. Il en a résulté une attraction limitée des capitaux privés et peu de multiplicateurs économiques. Par conséquent, le refinancement de cette dette existante, avec la participation intégrale des administrations municipales, offre la possibilité d'un paysage financier plus diversifié et d'une planification des infrastructures plus systémique.



Développer des opportunités commerciales pour compléter les infrastructures existantes

Il existe des opportunités financières de développement complémentaire pour les projets d'infrastructures actuellement en cours de réalisation. De tels développements rendraient ces projets d'infrastructures plus viables et généreraient de nouvelles opportunités économiques. En voici des exemples :

- Le développement de zones commerciales autour des pôles du système de transport rapide par bus (BRT) comme à Lagos, Dar es Salaam ou eThekweni, ce qui permettrait de générer de la valeur foncière et d'augmenter l'utilisation des passagers.
- L'entretien des bassins versants qui réduirait l'envasement des barrages nouvellement construits et des zones tampons contre les inondations qui protègent les infrastructures urbaines et les lotissements à eThekweni.

Les villes africaines deviendront un marché croissant pour les matériaux de construction, les services d'énergie et d'eau, les transports et l'alimentation, à mesure que la population et les revenus augmenteront au cours des trois prochaines décennies.

- La production d'énergie renouvelable pour soutenir les zones de développement industriel à Lagos et Addis-Abeba.

Le financement de ces développements permettrait d'étendre le financement à des projets plus petits ayant une valeur commerciale en termes de génération de nouveaux revenus ou de minimisation des pertes.



Protection de la valeur financière et création de valeur

Le meilleur moyen de s'adapter et de réduire les risques liés au changement climatique consiste à investir dans des infrastructures écologiques complémentaires. Ces types d'investissements ont souvent l'avantage supplémentaire d'être à forte intensité de main-d'œuvre, et ainsi de créer des emplois. Par exemple, le programme de gestion transformatrice des cours d'eau (TRMP, Transformative Riverine Management Programme) géré par la municipalité d'eThekweni a créé des emplois dans la gestion des cours d'eau urbains de manière à éviter d'endommager les conduits et les ponts de la ville. Il aurait pu générer beaucoup plus de valeur, mais le programme s'est avéré difficile à financer et à étendre, malgré une analyse suggérant que ses bénéfices dépasseraient son coût. Celui-ci n'ayant pas été suffisamment étendu, Durban a subi en avril 2022 des inondations dévastatrices qui ont coûté la vie à plus de 400 personnes et détruit des infrastructures estimées à 1,5 milliard de dollars. Il ne s'agit que d'un exemple illustrant la façon dont les bailleurs de fonds peuvent avoir du mal à investir dans des actifs qui protègent la valeur plutôt que d'en générer une nouvelle, mais il est extrêmement important de le faire, en particulier face aux impacts climatiques croissants.



Placer le climat au centre des initiatives

Les villes africaines deviendront un marché croissant pour les matériaux de construction, les services d'énergie et d'eau, les transports et l'alimentation, à mesure que la population et les revenus augmenteront au cours des trois prochaines décennies. La façon dont ces villes répondront à leurs besoins et leurs désirs déterminera leurs perspectives économiques. Jusqu'à présent, l'urbanisation en Afrique n'a pas été associée à une expansion substantielle du secteur manufacturier et de l'industrie, comme ce fut le cas lors des phases d'urbanisation en Europe et en Amérique du Nord.

Les pays africains ne doivent pas renoncer à leur avantage actuel en matière de faibles émissions de carbone en cherchant à construire leurs villes et à développer leurs industries. Un financement efficace permettra des activités commerciales reliant les chaînes de valeur nationales des produits de base aux biens et services nécessaires aux villes en pleine croissance. Cela inclut le financement de l'intensification de la réutilisation et du recyclage des matériaux dans la construction ou la transformation alimentaire, ainsi que la fourniture de transports publics efficaces et d'énergie propre.

Le continent africain a également la possibilité de mieux utiliser son potentiel en matière d'énergies renouvelables. En termes de sources d'énergie, l'Afrique possède plus de 60 % des ressources solaires (10 TW), hydroélectriques (35 GW), éoliennes (110 GW) et géothermiques (15 GW) les plus viables disponibles sur la planète.⁶⁹ Les projets du secteur énergétique présentent des opportunités bien connues pour les bailleurs de fonds et les services publics de l'énergie, et leur développement rapide est nécessaire pour soutenir à la fois l'urbanisation et l'industrialisation en Afrique.

Conclusion

Si les villes africaines ne parviennent pas à construire des infrastructures et à étendre leurs services, le monde entier en assumera les conséquences. Compte tenu des ressources budgétaires limitées dont disposent ces villes, la finance a un rôle essentiel à jouer pour éviter ce coût d'opportunité et libérer le plein potentiel de la mégatendance d'urbanisation du continent. Cependant, les villes sont des systèmes complexes et, à ce jour, les investissements provenant de différentes sources n'ont pas fourni des résultats positifs systémiques en Afrique. Au contraire, le peu de financement existant a eu tendance à être dédié à des projets fragmentés et incohérents sur le plan géographique et économique.

Les villes et les pays doivent **continuer à réclamer une réforme du système financier**, mais ils doivent également tirer les leçons de l'histoire et ne pas s'attendre à ce que ce processus soit rapide ou adapté à leurs besoins.

Les villes africaines ne fonctionnent pas en vase clos, mais sont affectées par l'architecture financière mondiale. Par exemple, le fardeau croissant de la dette auquel sont confrontés de nombreux gouvernements nationaux limitera le montant qu'ils pourraient emprunter, ce qui aura également un impact sur la capacité des villes à accéder aux marchés de capitaux. Ainsi, même si le défi du financement des villes africaines est généralement décrit comme un problème de viabilité financière comme cette analyse l'a souligné, le relever nécessitera également certains changements dans la manière dont le financement est fourni.

Les villes et les pays doivent continuer à réclamer une réforme du système financier, mais ils doivent également tirer les leçons de l'histoire et ne pas s'attendre à ce que ce processus soit rapide ou adapté à leurs besoins. Leur défi consiste plutôt à mieux jouer le jeu de la finance et à tirer parti des options disponibles sur lesquelles les villes peuvent avoir une influence. Cela n'est toutefois possible que si les villes bénéficient du soutien de leurs gouvernements nationaux pour améliorer la collecte des revenus et lever des fonds.

Les villes peuvent mieux appuyer leurs demandes de financement en proposant des opportunités d'investissement packagées soutenues par des récits convaincants qui expliquent pourquoi investir dans les villes africaines à faibles émissions de carbone, socialement inclusives et économes en ressources est dans l'intérêt de la finance mondiale. Elles peuvent également améliorer la collecte et le partage des revenus, améliorer les données sur leur santé financière, obtenir des notations de crédit et élaborer des plans d'infrastructure à long terme indiquant comment les ressources fiscales, celles des donateurs et celles financières seront associées afin de rendre l'infrastructure solvable et abordable pour les citoyens.

Les enseignements du Mexique et des Philippines révèlent en outre l'importance de mobiliser les marchés financiers nationaux plutôt que de se tourner vers l'extérieur. Cette mobilisation a nécessité le développement d'instruments, comme les notations de crédit, qui permettent aux bailleurs de fonds de faire le lien entre l'épargne nationale et les infrastructures urbaines. Les réformes entreprises dans les deux cas ont permis aux investisseurs de constater les améliorations apportées par les villes en matière de

santé financière, ainsi que d'identifier les opportunités d'investissement disponibles. En même temps, des activités visant à augmenter l'offre de financement sur les marchés intérieurs ont également été entreprises. Cette approche simultanée a créé une plateforme pour le changement en matière de financement des villes au Mexique et aux Philippines ainsi que dans d'autres pays d'Amérique latine et d'Asie.

Ce sont des réformes qui sont également à la portée des pays africains. Des efforts simultanés des secteurs public et privé ciblant l'offre et la demande des marchés financiers sont essentiels pour façonner le développement de l'Afrique à l'horizon 2050 et garantir que les villes du continent soient des lieux productifs, agréables à vivre et durables où les citoyens vivent, mais aussi prospèrent.



Dar es Salaam, Tanzanie

Annexe A Études de cas de dix villes africaines

Ces profils de ville visent à fournir un aperçu détaillé et contextuel des contraintes du côté de la demande en matière d'emprunt et d'investissement des collectivités territoriales dans le contexte africain.

Ils ont été compilés à partir des données librement accessibles sur les villes.⁷⁰

Ils reflètent ainsi les informations que ceux qui sont intéressés par les villes, y compris des investisseurs potentiels, serait en mesure de trouver à l'issue d'une recherche initiale sur les informations disponibles.

Abidjan, Côte d'Ivoire



Messages essentiels

- Abidjan est le premier centre économique de la Côte d'Ivoire et remplit aussi un rôle commercial et financier de premier plan dans l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Ouest.
- Abidjan met en œuvre plusieurs grands projets d'investissement identifiés par le Schéma directeur d'urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA) et attirant à la fois des financements publics de l'administration centrale et des financements externes.
- Le cadre juridique et administratif de la Côte d'Ivoire serait propice à un déblocage par Abidjan de davantage de financements. Cela s'explique essentiellement par la notation de crédit relativement élevée du pays et son accès à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).
- Pour autant, de plus amples efforts sont à déployer pour aider la ville à mobiliser davantage de ressources et l'amener à comprendre et à résoudre une partie de ses actuelles difficultés à rembourser ses prêts.

Introduction et contexte de la ville

L'urbanisation en Côte d'Ivoire a manifestement stimulé sa croissance économique. Entre 2000 et 2010, chaque augmentation de 1 % de la population urbaine de la Côte d'Ivoire s'est traduite par une hausse d'environ 3 % de son PIB. Abidjan en est l'un des principaux moteurs et est l'une des plus grandes villes d'Afrique : elle compte actuellement environ 6,3 millions d'habitants et connaît une croissance d'environ 3,8 % par an. Si son revenu moyen est environ quatre fois supérieur à celui du reste du pays, la ville affiche aussi le niveau de pauvreté absolue le plus élevé du pays.

Abidjan est un pôle régional pour les échanges, le commerce et les services financiers et on estime que le Grand Abidjan contribue à près de 60 % du PIB de la Côte d'Ivoire. Il est important de noter que le cadre législatif national reconnaît ce rôle primordial en conférant à Abidjan une législation et des pouvoirs d'administration qui lui sont propres. Étant donné que c'est le chef de l'État qui nomme le gouverneur d'Abidjan, la ville est toujours alignée politiquement sur le parti au pouvoir.

Sur la question du changement climatique, Abidjan a été classée comme l'une des villes les moins résilientes au monde. Lors de la COP 15, le gouvernement a lancé l'initiative d'Abidjan de 1,5 milliard de dollars, un programme quinquennal qui jette les fondements des stratégies de résilience de la ville et du pays en matière d'environnement et de changement climatique. En mai 2022, ce programme avait déjà attiré plus de 1 milliard de dollars de financement. Les activités du programme sont toutefois axées principalement sur la résilience agricole et rurale, plutôt que sur les activités d'atténuation et d'adaptation dans les espaces urbains.



Contexte macroéconomique

La Côte d'Ivoire est l'une des plus grandes économies du continent et un acteur important au sein de l'UEMOA, contribuant à 40 % du PIB de l'Union. En dépit des récents chocs économiques mondiaux, le pays continue d'afficher une résilience remarquable, avec un taux de croissance du PIB de 6,7 % en 2022 et de 6,2 % en 2023. La Banque africaine de développement classe la Côte d'Ivoire dans la catégorie B en tant que pays à revenu intermédiaire, ce qui signifie qu'elle est éligible à des ressources mixtes, à savoir concessionnelles et non concessionnelles. Cette éligibilité atteste de son potentiel et son importance sur le plan économique, tant dans la région que sur le continent. Les notations de crédit du pays reflètent une solvabilité modérée, qui traduisent une confiance dans la stabilité économique et financière du pays. Le taux d'inflation annuel en Côte d'Ivoire est tombé à 4,1 % en août 2023, en baisse par rapport à la moyenne annuelle de 5,7 % en 2022. Le pays jouit d'une relative stabilité politique. 52,2 % des ivoiriens vivent déjà en ville, ce qui souligne la nécessité de développer les infrastructures et les services pour répondre aux demandes de la population urbaine croissante.

Cependant, le pays est confronté à un important déficit budgétaire de 52,14 %, ce qui met à rude épreuve sa viabilité budgétaire et fait ressortir la nécessaire prudence à accorder à la gestion budgétaire. La Côte d'Ivoire affiche également un ratio recettes/PIB relativement faible, s'établissant à 15,89 %, ce qui indique qu'il y a matière à s'améliorer en matière de recouvrement des impôts et d'efficacité budgétaire. Il sera essentiel de prendre des mesures efficaces pour relever ces difficultés budgétaires afin de préserver la stabilité économique et de maintenir la croissance continue.

52,2 % des ivoiriens vivent déjà en ville, ce qui souligne la nécessité de développer les infrastructures et les services pour répondre aux demandes de la population urbaine croissante.

Indicateurs macroéconomiques de la Côte d'Ivoire

Général	PIB, milliards, PPA (dollars internationaux courants)	202,65
	Croissance du PIB (% annuel)	6,2
	Population (millions de personnes)	29,12
	Population urbaine (millions de personnes)	14,338
	Population urbaine en % du total	52,2
BAD	Catégorie BAD	B
	Disponibilité de financement en monnaie locale	Oui
	EFTC	Non
Dette	Déficit budgétaire (%)	52,14
	Ratio recettes/PIB (%)	15,89
	Ratio dette/PIB (%)	52,14
	Standard & Poor's	BB- (perspective stable)
	Moody's	Ba3 (perspective stable)
Fitch	BB- (perspective stable)	



Cadre institutionnel et législatif

La Côte d'Ivoire a connu plusieurs vagues de décentralisation depuis les années 1980, qui ont abouti à une série de textes de loi. Les plus importants sont les suivants :

- En 1980, l'année d'entrée en vigueur de la décentralisation en Côte d'Ivoire, la loi 1980-1182 a porté sur le statut de la ville d'Abidjan.
- En 2001, la loi 2001-476 a modifié l'orientation générale de la décentralisation à travers le pays, en établissant cinq niveaux d'administration territoriale décentralisée.
- En 2003, la loi 2003-489 a établi le régime financier et fiscal des collectivités territoriales.
- En 2014, la loi 2014-451 a défini plus précisément les pouvoirs organisationnels d'Abidjan en tant que ville, notamment en lui accordant l'autonomie budgétaire, en l'autorisant à conclure des accords avec des organismes publics et privés étrangers et en lui conférant le pouvoir de contracter des prêts avec l'autorisation du ministre de l'Économie et des Finances ainsi que du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité. Elle stipule en outre que tout emprunt ne peut être contracté que dans le but de couvrir des dépenses d'investissement.

La Côte d'Ivoire a également créé le Fonds de prêts aux collectivités locales (FPCL), auprès duquel les collectivités locales, dont Abidjan fait partie, peuvent emprunter à l'appui de projets générateurs de revenus. Le FPCL, à son tour, est membre du Réseau des Institutions Africaines de Financement des Collectivités Locales (RIAFCO), dont il assure la présidence jusqu'en 2024.



Budget

Si les données budgétaires vérifiées sont publiées pour l'ensemble de l'administration publique, celles-ci ne donnent toutefois pas la ventilation détaillée pour le budget municipal d'Abidjan, d'où la difficulté de l'analyse. Cela s'explique sans doute par le fait que l'administration centrale investit elle-même dans les chantiers majeurs entrepris dans les centres urbains, au lieu de transférer les fonds à la ville pour qu'elle s'en charge.

Bien qu'il ne soit pas possible d'analyser les tendances des recettes locales spécifiquement pour Abidjan, le budget national global affiche néanmoins une hausse constante des recettes perçues (fiscales, non fiscales et dons) pour le pays depuis 2021, et en 2020, les recouvrements réels étaient supérieurs à ceux prévus au budget. En termes de dépenses, le budget a été dépassé en 2021. Ce dépassement s'explique en grande partie par les dépenses liées à la pandémie de COVID-19 (les dépenses réelles étant de 31 % supérieures à celles prévues au budget), ainsi que par les dépenses de sécurité et électorales (les chiffres réels étant de 65 % supérieurs à ceux prévus au budget).

Le budget national vérifié permet toutefois d'obtenir la ventilation des dépenses dans des projets d'investissement à Abidjan ; en 2021, elles s'élevaient à l'équivalent de 390 708 178 dollars (soit environ 65 dollars par résident). Elles penchaient majoritairement en faveur des transports et des routes, près de 93 % du total des dépenses étant consacré à ces deux secteurs. Ces chiffres sont en phase avec la priorité que le Schéma directeur d'urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA) accorde à l'établissement de liaisons de transport en commun pour la ville.

Comme indiqué, Abidjan peut contracter des emprunts pour couvrir des dépenses d'investissement, avec l'autorisation préalable du ministre des Finances et du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales. Abidjan a déjà eu recours à des financements par emprunt. Par exemple, en 2014, la ville a contracté un prêt d'environ 83 millions de dollars auprès de la Banque Atlantique de Côte d'Ivoire. Celui-ci a été acheminé par l'intermédiaire d'une société dédiée, PFO Africa, qui était chargée d'entreprendre des travaux d'infrastructure dans les zones d'élargissement de la ville. La ville était dans l'obligation de rembourser ces prêts par le recouvrement d'impôts locaux.



Analyse

Les principales dépenses en capital qui ont lieu à Abidjan portent essentiellement sur les projets envisagés dans le SDUGA. L'un des avantages de ce schéma directeur tient à son cadre de mise en œuvre qui a attiré des financements importants de projets d'infrastructure de transport dans la ville. Ces investissements à financement externe s'accompagnent en outre d'investissements de la part de l'administration centrale dans Abidjan, axés eux aussi principalement autour de projets d'infrastructures de transport, d'entretien des routes et d'entretien de l'équipement. Il n'en demeure pas moins que, même avec le volume important de dépenses consacrées à ces projets d'infrastructure, ces investissements sont loin de faire le compte. En particulier, il est nécessaire de mieux comprendre l'impact que les liaisons de transport ont sur l'urbanisme et d'investir autour des nœuds afin d'y favoriser l'implantation d'entreprises créatrices d'emplois. Quant à la vision systémique de l'urbanisme, il sera essentiel de veiller à ce que ces liaisons desservent également des logements abordables pour assurer aux résidents d'Abidjan l'accès facile à ces possibilités d'emploi ainsi qu'aux services publics.

Au regard de la vulnérabilité avérée d'Abidjan au changement climatique, il est essentiel de veiller à ce que ces investissements soient climato-intelligents. Cette optique aurait à son tour l'avantage supplémentaire d'ouvrir potentiellement de nouvelles voies pour le financement de l'action climatique. La Côte d'Ivoire a l'une des meilleures notations de crédit en Afrique subsaharienne, or le taux d'endettement de ses collectivités territoriales reste négligeable : en 2020, l'endettement local représentait moins de 4 % de l'endettement global. En vue de l'augmenter, un soutien doit être apporté aux collectivités locales, et notamment à Abidjan, pour qu'elles accroissent leur capacité de remboursement car pour l'heure, leurs engagements sur les prêts à court terme ne sont pas toujours honorés.

Abidjan pourrait également emprunter à la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), à l'instar de Dakar. L'avantage notable à cela tient à la capacité de la BOAD d'accorder des prêts dans la monnaie locale en franc CFA d'Afrique de l'Ouest. Cependant, pour ce faire, il est indispensable d'accroître la mobilisation de ressources intérieures afin de garantir le financement de ces prêts. Depuis quelques années, de gros efforts vont dans ce sens dans tout le pays, y compris à Abidjan, car la mobilisation globale des recettes en Côte d'Ivoire reste faible par rapport aux autres pays de la région.

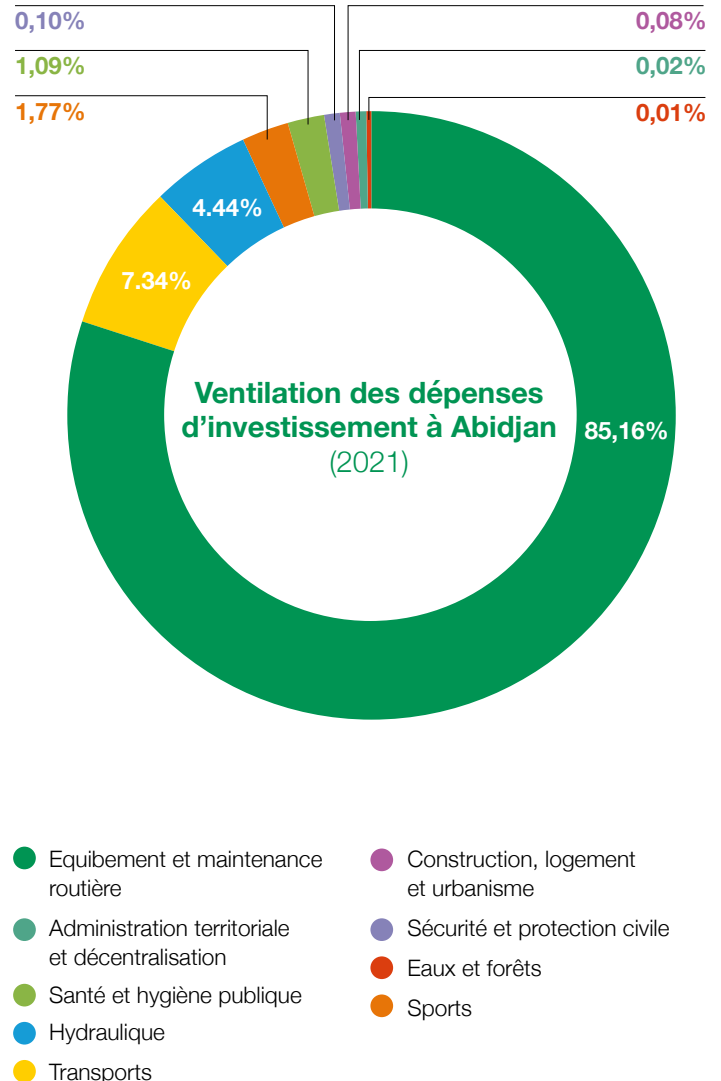


Figure 4: Dépenses d'investissement à Abidjan (2021)

Les principales initiatives prises par le gouvernement ivoirien à cet égard visent spécifiquement à renforcer l'efficacité du système grâce aux réformes récentes destinées à moderniser les outils de gestion. Plus particulièrement, en juin 2023, le Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un programme de soutien de 3,5 milliards de dollars pour le pays, dont une composante majeure est axée autour de la réforme de la mobilisation des recettes intérieures. Les interventions, qui passent notamment par des améliorations technologiques, ont eu un impact positif sur l'ensemble du recouvrement des recettes. Néanmoins, il reste d'importants progrès à faire qui, selon le FMI, nécessiteront également, à terme, des révisions de la politique fiscale.

Addis-Abeba, Éthiopie



Messages essentiels

- En raison du modèle fédéral de l'administration publique de l'Éthiopie, Addis-Abeba possède de grands pouvoirs budgétaires en tant que ville et est entièrement autonome quant à sa génération de recettes fiscales pour obtenir des financements.
- À l'heure actuelle, tous les emprunts sont soumis à l'autorisation du gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et visent des projets bien préparés et à fort impact.
- Même en l'absence de cette règle, la faiblesse des marchés financiers locaux en Éthiopie restreindrait l'accès par Addis-Abeba à des financements directs.
- Addis-Abeba est également l'une des seules villes d'Afrique à avoir fait l'objet d'une évaluation complète PEFA (dépenses publiques et responsabilité financière) avec le soutien de la Banque mondiale.
- Par conséquent, Addis-Abeba dispose d'une analyse approfondie de sa situation, qui lui fournit des recommandations détaillées sur la manière d'améliorer sa gestion financière.

Introduction et contexte de la ville

Bien que l'Éthiopie soit l'un des pays les moins urbanisés d'Afrique, ses villes, et surtout Addis-Abeba, connaissent un essor rapide. En 2022, l'Agence centrale de la statistique d'Éthiopie estimait qu'Addis-Abeba abritait déjà près de 4 millions d'habitants. Addis-Abeba contribue à 38 % du PIB de l'Éthiopie et emploie 15 % de la main-d'œuvre du pays. Le secteur des services domine l'essentiel de l'économie de la ville, se chiffrant aux alentours de 63 %. Pour autant, la plupart de ces services appartiennent au secteur informel et leur productivité est faible actuellement.



Contexte macroéconomique

Depuis 10 ans, la robustesse de la croissance économique de l'Éthiopie lui vaut une place parmi les plus importantes et les plus dynamiques du continent. De 5,3 %, le taux de croissance annuel du PIB du pays est révélateur de son essor économique constant. L'Éthiopie appartient aux pays de la catégorie A de la Banque africaine de développement et est donc éligible à des ressources concessionnelles.

Cette catégorie est révélatrice également de son potentiel en tant qu'économie émergente. Le pays nourrit des plans de développement ambitieux, parmi eux le programme de réforme économique venu de l'intérieur, le « Homegrown Economic Reform Program », qui vise à libéraliser des secteurs clés, à attirer des investissements étrangers et à promouvoir l'industrialisation. L'inflation en Éthiopie a atteint 37,7 % en mai 2022, son taux le plus élevé depuis 10 ans. Cette situation a été aggravée par des épisodes d'instabilité politique et la rapide dépréciation du birr.

Malgré la tendance à l'urbanisation, la proportion de la population vivant dans des villes petites et grandes en Éthiopie demeure relativement faible (23 %), ce qui pose des difficultés uniques pour le développement des infrastructures et la fourniture de services. En outre, le pays est confronté à des restrictions en matière de financement en monnaie locale, notamment l'absence de financement de la part de la BAD en monnaie locale, ce qui peut entraver sa flexibilité budgétaire. Les notations de crédit de Standard & Poor's, de Moody's et de Fitch dressent un tableau de crédit moins favorable, avec des perspectives négatives. Le pays souffre d'un autre problème notable : son déficit budgétaire négatif de -4,2 %, qui dénote une nécessité de prudence dans sa gestion budgétaire. Néanmoins, la faiblesse du ratio des recettes au PIB de 8,5 % et du ratio de la dette au PIB de 31,4 % traduit les améliorations possibles à apporter dans le recouvrement des recettes et la gestion de la dette publique. Les perspectives économiques globales du pays dépendront de sa stabilité politique et de l'efficacité de la mise en œuvre de ses réformes économiques.

Depuis 10 ans,
la robustesse de la
croissance économique de
l'Éthiopie lui vaut une place
parmi les **plus importantes**
et les **plus dynamiques**
du continent.

Indicateurs macroéconomiques de l'Éthiopie

Général	PIB, milliards, PPA (dollars internationaux courants)	393,3
	Croissance du PIB (% annuel)	6,1
	Population (millions de personnes)	105,75
	Population urbaine (millions de personnes)	27,959
	Population urbaine en % du total	23
BAD	Catégorie BAD	A
	Disponibilité de financement en monnaie locale	Non
	EFTC	Non
Dette	Déficit budgétaire (%)	-4,2
	Ratio recettes/PIB (%)	8,5
	Ratio dette/PIB (%)	31,4
	Standard & Poor's	CCC (perspective négative)
	Moody's	Caa2 (perspective négative)
	Fitch	CCC (perspective négative)



Cadre institutionnel et législatif

Dans la mesure où l'Éthiopie est un pays fédéral, ses administrations territoriales disposent de fonctions exécutives et budgétaires clairement établies. C'est donc la constitution éthiopienne qui prévoit la législation principale applicable au cadre budgétaire infranational et à ses dépenses financières. La constitution stipule ainsi qu'Addis-Abeba a un pouvoir d'auto-administration. Pour renforcer cette disposition, la loi n° 361/2003, qui est la loi applicable à Addis-Abeba, a été promulguée pour préciser les conditions de la conduite des affaires publiques de la ville.

En termes d'emprunt, l'article 39 de l'arrêté n° 156/2010 stipule que les administrations des États et des régions sont autorisées à emprunter sur le territoire national. Néanmoins, tous les emprunts doivent être soumis à l'approbation de l'administration fédérale en reconnaissance du fait que la dette a un impact sur les générations futures. Les projets pour lesquels des prêts sont contractés font donc l'objet de travaux rigoureux lors de leur préparation ainsi que pour le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre. De plus, tout emprunt contracté doit obligatoirement être destiné à des projets qui auront un impact positif sur la croissance économique.



Budget

L'administration municipale est une entité autofinancée, qui ne reçoit pas de fonds de l'administration fédérale en dehors du Fonds routier fédéral, qui verse une dotation spécifique pour l'entretien et la construction de routes. Le budget municipal est passé d'environ 1,9 milliard de dollars en 2020 à 2,6 milliards de dollars en 2023, soit une hausse supérieure à celle du taux de croissance démographique. Les recettes de la ville affichent elles aussi une hausse constante, avec un léger recul en 2021, sans doute attribuable à la pandémie de COVID-19. La ville a contracté entre 50 et 60 millions de dollars de prêts chaque année entre 2020 et 2023, sauf en 2022 où ce montant a frôlé les 94 millions de dollars.

Les postes de dépenses les plus élevés pour l'exercice 2020 et celui de 2021 étaient les dépenses économiques, suivies des dépenses sociales. Contrairement à de nombreuses autres villes, les dépenses administratives et de services généraux ne figurent qu'à la troisième place des postes de dépense ; en 2021, celles-ci ne représentaient qu'environ 23 % des dépenses budgétaires globales. Parmi les dépenses économiques, celles de construction arrivaient à la première place à la fois en 2020 et en 2023.⁷¹ L'eau et l'assainissement, ainsi que les dépenses liées aux ressources naturelles, figurent également parmi les principales dépenses économiques au cours de ces deux années.

La plupart des projets d'investissement à Addis-Abeba sont financés directement par le budget de la ville. Dans le cas de grands projets d'infrastructure, les prêts dont ils font l'objet sont généralement contractés par l'administration fédérale, qui se charge alors de les rétrocéder à la ville sous forme de prêts ou de subventions. Le projet de tramway à Addis-Abeba, financé par le gouvernement chinois, en est un exemple. La ville élargit aussi actuellement sa voie de service d'autobus directs, avec le soutien de prêts de l'Agence française de développement.



Analyse

La constitution éthiopienne établit un cadre législatif solide, qui accorde aux collectivités territoriales le pouvoir de gérer leurs ressources publiques. De surcroît, Addis-Abeba jouit de pouvoirs supplémentaires en tant que ville et s'autofinance entièrement. Elle se trouve donc en position de force pour prendre des décisions d'urbanisme qui visent à orienter sa croissance en faveur de l'activité économique et de la qualité de vie de ses habitants. S'il y a un domaine qu'Addis-Abeba ne contrôle pas suffisamment, c'est celui de la coordination des activités des partenaires au développement, qui se fait au niveau fédéral.

Comme on l'a vu plus haut, Addis-Abeba est l'une des seules villes africaines à avoir fait l'objet d'une évaluation PEFA de la Banque mondiale, et ce à trois reprises, en 2010, 2015 et 2019. Les perspectives et les difficultés de gestion des finances publiques (GFP) ont donc été analysées en profondeur. Si des programmes de réforme de la gestion des finances publiques de la Banque mondiale ont bien été lancés au niveau national, à ce jour, aucun programme de réforme de la gestion financière spécifique à Addis-Abeba n'a été entrepris en vue de résoudre les problèmes identifiés par les évaluations PEFA. Il est essentiel d'en comprendre la cause, car bon nombre des principales faiblesses budgétaires de la ville qui ont été relevées demeurent inchangées d'une période d'examen d'évaluation PEFA à une autre, ce qui indique qu'elles n'ont pas été corrigées. Or justement, un tel constat présente également une occasion à ne pas manquer de concevoir un programme de réforme spécifique à la ville qui permettra d'y remédier.

Total du budget d'Addis-Abeba 2020-2023

Année	Total (USD)	Par habitant (USD)
2020	1 917 206 919,22	496,69
2021	1 798 682 006,31	465,98
2022	2 306 818 709,72	597,62
2023	2 614 940 355,34	677,45

Addis-Abeba - Revenu total 2020-2023 (en millions USD)

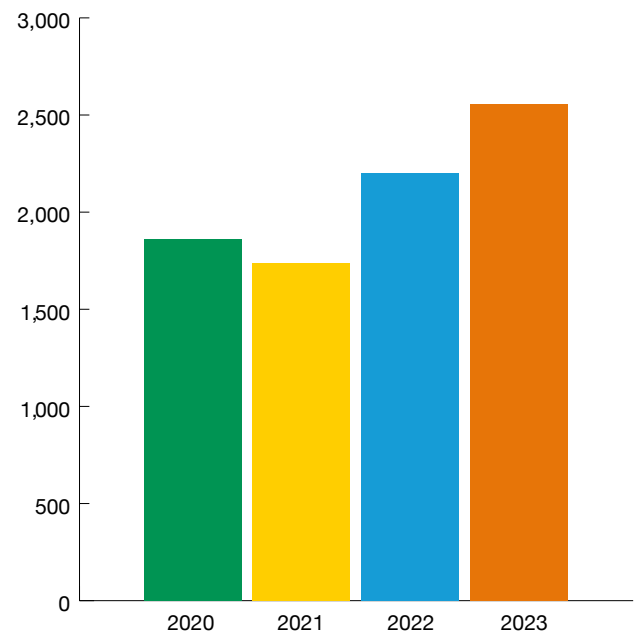


Figure 5: Budget et revenu total 2020-2023 d'Addis-Abeba

L'évaluation PEFA d'Addis-Abeba débouche sur plusieurs conclusions importantes concernant la gestion financière de la ville, notamment :

- Il est essentiel d'améliorer la planification à moyen terme pour parvenir à un meilleur alignement entre le budget et la vision stratégique. Pour cela, il est important d'en faire coïncider le cycle. Actuellement, le budget à moyen terme est établi selon un cycle de trois ans, tandis que la planification stratégique se fait selon un cycle de cinq ans. D'autre part, l'évaluation PEFA recommande de soumettre à une plus grande consultation publique les plans et les décisions d'investissement public.
- Les recettes et les dépenses sont constamment inférieures à celles prévues au budget, de sorte que la plupart des exercices se terminent sur un excédent budgétaire. À cela s'ajoute une forte variation quant aux budgets publiés en début d'exercice et aux postes budgétaires qui sont ensuite dépensés. Ces écarts entre les dépenses prévues au budget et les dépenses réelles sont de l'ordre de 69 % à 79 %, ce qui est indicatif d'une quantité de réaffectations d'un poste à l'autre. Bien que celles-ci soient toutes approuvées et donc autorisées par le corps législatif, on peut toutefois se demander si les dépenses du budget reflètent les objectifs de la ville ou plutôt des allocations à court terme. Une telle pratique a aussi un effet délétère sur la discipline budgétaire dans son ensemble.
- Bien qu'Addis-Abeba ait contracté plusieurs prêts, il n'existe actuellement aucune stratégie municipale de gestion de la dette. Cela signifie également qu'aucun suivi des passifs éventuels n'est effectué. Si Addis-Abeba a véritablement l'ambition d'accroître son financement au moyen de prêts, il sera important d'y veiller dès le départ.
- L'évaluation PEFA note que la sélection des projets d'investissement fait l'objet d'une analyse rigoureuse, y compris une analyse coûts-avantages économiques, et qu'elle permet ainsi de constituer un pipeline de projets d'investissement. Pourtant, en définitive, parmi les projets bénéficiant d'un investissement, seulement 30 % méritaient d'être sélectionnés d'après les critères de sélection. Cela traduit, une fois encore, les biais politiques potentiellement lourds qui pèsent sur la sélection des projets d'investissement. S'ajoute à cela l'opacité du processus de passation des marchés :

si les informations juridiques de base et les appels d'offres sont rendus publics, le processus de sélection ne l'est pas. Les lacunes de ces processus débouchent inévitablement sur des investissements qui, pour certains, ne donnent pas les résultats escomptés. Cette situation est aggravée en outre par le manque de recueil de données systématiques sur le suivi et les résultats, en particulier en ce qui concerne la prestation de services.

- Comme dans de nombreuses villes d'Afrique, il reste beaucoup à faire pour améliorer la gestion des actifs d'Addis-Abeba ; actuellement, le seul registre des actifs immobilisés est celui tenu au niveau fédéral.
- L'autorité fiscale d'Addis-Abeba collecte des données solides et le fait dans les limites fixées par les lois en vigueur. Il n'en reste pas moins que les arriérés de recouvrement des recettes demeurent relativement élevés. Par exemple, en 2017-2018, les arriérés de recettes s'élevaient globalement à 10,4 %, dont 7,3 % accusaient un retard de plus de 12 mois.

En plus des conclusions de l'évaluation PEFA, il est important de noter que la Banque africaine de développement n'accorde pas de prêts dans la monnaie locale, à savoir le birr éthiopien. En outre, il est peu probable que le marché financier éthiopien offre des possibilités de financement suffisantes compte tenu de l'ampleur des besoins d'investissement d'Addis-Abeba. En effet, son marché financier est extrêmement limité, bien moins développé que les autres de la région, principalement en raison du cadre monétaire et de change que le gouvernement éthiopien imposait jusque très récemment. Bien que le gouvernement ait l'ambition d'y remédier avec le lancement de son Plan de transformation de la croissance, qui vise à alléger les obstacles imposés au secteur privé et à ouvrir les secteurs économique et financier, ces réformes n'en sont qu'à leurs tout débuts.



Addis-Abeba, Éthiopie

Alger, Algérie



Messages essentiels

- L'économie algérienne demeure jusqu'à ce jour fortement tributaire des recettes pétrolières et gazières. C'est ce qui lui a permis de se passer de financements externes. Compte tenu de l'objectif du pays de se diversifier en dehors du secteur des hydrocarbures, l'Algérie étudie actuellement avec le Fonds monétaire international (FMI) la possibilité de contracter des emprunts à l'avenir, notamment par l'obtention d'une notation souveraine.
- De grandes réformes de décentralisation sont prévues en Algérie sur la base de la nouvelle constitution de 2020. Celles-ci n'en sont qu'à leurs tout débuts et pour le moment, Alger et d'autres villes algériennes ne disposent pas de pouvoirs budgétaires notables. Elles restent dépendantes de l'administration centrale pour la plupart de leurs décisions budgétaires et en matière de dépenses.
- Bien qu'un budget d'investissement conséquent soit alloué à Alger, sa mise en œuvre est extrêmement faible, avec des taux d'exécution du budget souvent inférieurs à 40 % et des retards importants.

Introduction et contexte de la ville

L'Algérie est un pays extrêmement urbanisé, avec 74,77 % de sa population vivant dans des villes en 2022. Alger, la capitale, a une population estimée à 4,51 millions d'habitants. La ville est divisée en 57 communes et constitue le pôle économique du pays. Ses principaux secteurs économiques sont le commerce, les transports, l'industrie, la vente en gros de biens non durables et la fabrication de produits alimentaires. L'économie algérienne est dominée par les recettes pétrolières et gazières, qui connaissent une forte volatilité ces dernières années. À ce titre, des programmes de réforme sont en cours en vue d'accélérer la croissance du secteur hors hydrocarbures. L'urgence de ces réformes s'est accrue, en particulier depuis la pandémie de COVID-19.



Contexte macroéconomique

Le contexte macroéconomique de l'Algérie dresse le tableau d'une économie de grande envergure sur le continent, qui occupe une position régionale stratégique. Cela en fait un acteur influent de la géopolitique régionale et des échanges commerciaux en Afrique du Nord. L'économie se maintient sur une trajectoire de croissance stable mais modeste, marquée par un taux de croissance annuel du PIB de 3,4 % en 2021. Le niveau d'urbanisation relativement élevé du pays est indicatif d'une société principalement urbanisée, ce qui peut avoir des implications pour la fourniture d'infrastructures et de services.

L'Algérie est classée dans la catégorie C de la Banque africaine de développement, ce qui lui vaut d'avoir accès aux ressources non concessionnelles de la Banque. Le pays ne dispose pas d'options de financement en monnaie locale, ce qui pourrait avoir des implications en matière de flexibilité budgétaire. Plusieurs tendances macroéconomiques uniques distinguent l'Algérie, notamment sa forte dépendance aux exportations d'hydrocarbures, en particulier le gaz naturel et le

pétrole, qui la rendent vulnérable aux fluctuations des prix mondiaux de l'énergie.

L'Algérie affiche un déficit budgétaire modeste de 2,2 %, ce qui dénote la solidité de sa gestion budgétaire et de la marge pour accroître son endettement. Le ratio des recettes au PIB de 29,91 % traduit un niveau relativement satisfaisant de recouvrement des recettes, tandis que le ratio de la dette au PIB de 62,99 % est indicatif d'un niveau modérément élevé de dette publique, qui nécessite une gestion prudente pour assurer la viabilité budgétaire à long terme du pays. Une gestion efficace de la dette publique et des efforts continus pour développer les secteurs non liés aux hydrocarbures seront vitaux pour assurer la résilience économique à long terme de l'Algérie.



Cadre institutionnel et législatif

L'Algérie est un pays extrêmement centralisé depuis son indépendance, et ce malgré un processus de décentralisation amorcé dans les années 1980. La nouvelle constitution, promulguée en 2020, aspire au renforcement de la décentralisation de ses structures. Elle insiste notamment sur le rôle des municipalités une fois qu'elles obtiendront leur indépendance financière. Pour autant, jusqu'à présent, les structures budgétaires du pays restent très centralisées et seule l'administration centrale détient le pouvoir de créer et de lever des impôts. En outre, bien que les budgets des collectivités locales soient votés au niveau local, ils restent soumis à l'approbation finale du ministère des Finances et du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales. L'administration centrale supervise et approuve également le budget des États, y compris Alger, par l'intermédiaire de la Direction générale du Budget (DGB). La plupart des investissements sont également à l'initiative de l'administration centrale au moyen de plans de développement municipal et sectoriel. Il n'en reste pas moins que c'est au niveau de la municipalité que la gestion de la mise en œuvre des projets est supervisée.

Le cadre juridique qui sous-tend les dotations versées par l'administration centrale est entériné dans le décret

L'économie se maintient sur une trajectoire de croissance stable mais modeste, marquée par un taux de **croissance annuel du PIB de 3,4 % en 2021.**

Indicateurs macroéconomiques de l'Algérie

Général	PIB, milliards, PPA (dollars internationaux courants)	628,99
	Croissance du PIB (% annuel)	3,8
	Population (millions de personnes)	45,98
	Population urbaine (millions de personnes)	32,807
	Population urbaine en % du total	74,3
BAD	Catégorie BAD	C
	Disponibilité de financement en monnaie locale	Non
	EFTC	Non
Dette	Déficit budgétaire (%)	2,2
	Ratio recettes/PIB (%)	29,91
	Ratio dette/PIB (%)	62,99
	Standard & Poor's	Aucune notation
	Moody's	Aucune notation
Fitch	Aucune notation	

exécutif 14-116 de 2014, portant création de la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales (CSGCL). À l'instar d'autres collectivités locales, Alger reçoit des dotations par le biais de cette caisse qui est dirigée par un conseil d'orientation, présidé par le ministre de l'Intérieur. La CSGCL reverse aux collectivités locales le fonds provenant des principales sources de recettes de l'Algérie, notamment les hydrocarbures et l'exploitation minière. Le même décret exécutif accorde également aux collectivités locales un plus grand pouvoir budgétaire, en particulier en ce qui concerne certaines municipalités. Il définit en outre les relations entre l'État et les collectivités locales sur la base des principes de décentralisation.

Les ressources d'Alger proviennent principalement de ces dotations, de la fiscalité locale et des recettes non fiscales. D'une manière générale, les recettes sont régies par la loi de finances et plusieurs codes, dont le code des impôts directs et le code des impôts indirects. Concrètement, la composition de la fiscalité locale consiste en quatre grands impôts qui représentent au total 98 % des recettes locales. Il s'agit de la taxe sur l'activité professionnelle (58 %), de la taxe sur la valeur ajoutée (35 %), de la vignette automobile (2,7 %) et de l'impôt forfaitaire unique (2 %). En outre, la ville perçoit l'intégralité des recettes provenant de la taxe foncière sur les biens immeubles bâtis et non bâtis, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de la taxe de séjour, de la taxe spéciale sur les permis immobiliers, de la taxe sur la publicité et de la taxe de séjour. Le produit des autres impôts locaux perçus par la ville est partagé avec l'administration centrale.



Budget

Malgré la publication des comptes nationaux pour l'Algérie, il n'existe pas pour Alger de comptes individuels vérifiés accessibles au public. Les annonces budgétaires publiées dans les médias permettent de glaner des informations budgétaires. Ainsi, en 2023, il a été annoncé que le budget d'Alger avait augmenté d'environ 15,5 % entre 2019 et 2020, pour ensuite reculer de 12,44 % en 2023. Les médias ont également souligné que la majorité du budget de 2019 (~64 %) était affectée à des dépenses d'investissement. Cependant, il accusait un taux d'exécution faible : seulement 32 % des dépenses inscrites au budget pour le plan de développement municipal de cette année-là ont été réalisées.

Comme indiqué, la majorité des recettes de la ville sont allouées par l'administration centrale. En 2023, on estime qu'environ 51 % d'entre elles proviendront des impôts

locaux prélevés à Alger et le reste de la redistribution des impôts centraux. En général, Alger génère environ 69 % du total des recettes fiscales pour l'Algérie. Entre 2008 et 2017, Alger n'a dépensé en moyenne que 38 % du total des fonds mobilisés pour son budget. Au cours de cette période, plus de 25 % des projets qui avaient été planifiés ont été entièrement annulés. Le rapport d'audit de 2020 note qu'en moyenne, les projets à Alger sont retardés de cinq ans entre la fin de l'étude de faisabilité et la mise en route globale du projet. Plusieurs facteurs sont en cause, notamment une mauvaise gestion des projets et un manque de personnel technique au niveau municipal pour superviser l'exécution.

Alger a emprunté sur les marchés intérieurs, toutefois ses antécédents en matière de crédit se définissent en grande partie par des défauts de paiement, que l'administration centrale régularise. Par exemple, en 2022, Alger a contracté un emprunt, dont une part considérable d'environ 18,8 milliards de dinars algériens a été remboursée par l'administration centrale.



Analyse

En Algérie, le processus de décentralisation a été amorcé, mais à ce jour, les villes, y compris Alger, ne disposent pas de pouvoirs budgétaires notables. La nouvelle constitution prévoit des changements à cet égard, sans pour autant fixer de délais de mise en œuvre. Compte tenu de la rareté des rapports d'audit nationaux publiés, qui mettent clairement en évidence les difficultés d'exécution des projets dans le contexte algérien, et de l'absence d'audit indépendant du budget municipal d'Alger, seules les déclarations glanées dans les médias permettent de se faire une idée de la situation. Pour attirer de nouveaux financements, il sera essentiel de faire en sorte que les informations budgétaires de la ville soient facilement et largement accessibles.

Comme on l'a vu, le taux d'exécution des projets reste un problème majeur dans l'ensemble des communes d'Alger. Malgré le budget d'investissement conséquent alloué à Alger, sa mise en œuvre est toutefois faible, comme en témoignent des taux d'exécution du budget souvent inférieurs à 40 % et des retards importants. Cette faiblesse peut s'expliquer en partie par la structure des projets, qui sont conçus au niveau national et mis en œuvre au niveau local. Comme le soulignent les rapports d'audit, la capacité en ressources humaines n'est pas suffisante au niveau de la municipalité, où les projets sont gérés. Un autre facteur tient à la lourdeur de la procédure administrative, qui induit des retards importants entre l'approbation des projets

et leur mise en route. Il s'agit là d'un domaine qu'il est possible d'améliorer.

L'Algérie en tant que pays n'a jamais émis d'obligation souveraine internationale et pour le moment n'a pas la capacité de le faire, en partie parce qu'aucune notation de crédit souveraine n'a été publiée pour le pays. Si cela en fait l'un des pays les moins endettés au monde, c'est aussi indicatif de sa très faible intégration sur la scène financière internationale. L'Algérie n'a pas non plus reçu beaucoup de prêts de la Banque africaine de développement. En 2016, la Banque a accordé à l'Algérie un prêt d'appui budgétaire de 900 millions d'euros. Il s'agissait du premier prêt accordé à l'Algérie depuis 12 ans. Le FMI collabore actuellement avec le gouvernement national pour l'aider à exploiter les marchés financiers internationaux, mais ces efforts mettront du temps et nécessiteront des travaux de préparation.

Des emprunts intérieurs sont toutefois envisageables pour Alger et la dette intérieure représente environ 20 % du PIB. Comme indiqué, Alger a souvent été en défaut de paiement des remboursements des emprunts qu'elle avait contractés et a dû solliciter l'intervention de l'administration centrale. Si certes les causes de ces défaillances méritent d'être analysées plus en détail, pour pouvoir attirer des financements supplémentaires, il sera important d'y remédier. Pour cela, l'établissement ou le renforcement du cadre d'emprunt pourrait être nécessaire, ainsi que d'autres réformes budgétaires.

Il existe également d'autres sources d'emprunt en monnaie locale, notamment par le biais de la Bourse d'Alger, qui est réglementée par le ministère des Finances. Créée en 1993, la Bourse est entrée en activité en 1999. Y sont cotées quatre sociétés, d'une capitalisation d'environ 110 millions de dollars (15 milliards de dinars algériens) et six émissions publiques d'obligations de société ont eu lieu à ce jour, dont quatre sont échues. Pour autant, des réformes doivent être apportées à la Bourse en vue d'augmenter la qualité et la quantité des fonds, de moderniser son système informatique et d'actualiser son cadre réglementaire au regard des normes internationales.

Comme on l'a souligné plus haut, l'Algérie est fortement tributaire des hydrocarbures et donc vulnérable aux fluctuations des prix du pétrole et du gaz. Un fonds de stabilisation pétrolier a été une source essentielle de financement, mais depuis quelques années, ses réserves de change se sont quasiment épuisées qu'il a fallu compenser par des liquidités puisées dans le secteur bancaire. Dans la mesure où il ne s'agit pas d'un fonds souverain, une fois épuisé, il n'y aura plus d'actifs liquides pour financer les déficits futurs et le système bancaire sera moins en mesure d'absorber les nouveaux emprunts publics.

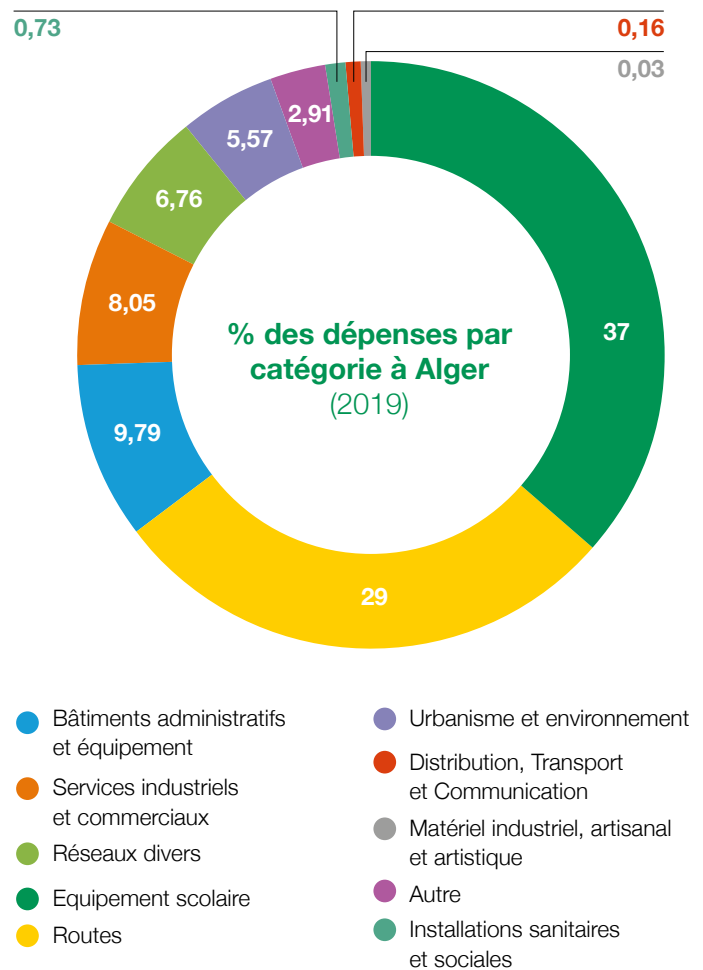


Figure 6: Affectation sectorielle du budget d'investissement d'Alger (2020)

Dakar, Sénégal



Messages essentiels

- Au regard de son bilan et d'autres facteurs associés, Dakar est sans doute l'une des rares villes à pouvoir emprunter directement auprès de la Banque africaine de développement en vertu des conditions décrites dans les directives relatives au financement des collectivités territoriales.
- Dakar a régulièrement emprunté auprès de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) et à d'autres institutions financières internationales.
- Étant dotée d'un plan de financement climatique et membre du réseau C40 Cities, elle a également la chance de disposer de plusieurs options de financement climatique.
- Le principal obstacle que Dakar doit surmonter pour accroître son accès au financement n'est pas tant d'ordre technique que d'ordre politique.

Introduction et contexte de la ville

Dakar, la capitale du Sénégal, est une ville de près de 3,5 millions d'habitants, qui croît à un taux de 3,13 %. Elle constitue un puissant pôle économique, non seulement pour le Sénégal, où la ville génère environ 55 % du PIB du pays, mais aussi au sein de la région. Le maire de Dakar, qui est élu par la Commune de Dakar, est souvent en opposition politique avec le parti au pouvoir sur le plan national et a parfois limité les efforts de coopération autour des politiques économiques et financières entre la ville et le gouvernement national. Il s'agit là d'un aspect important à prendre en compte dans les échanges avec la ville, et ce d'autant que les prochaines élections présidentielles au Sénégal sont prévues en 2024.

En 2015, Dakar était sur le point de devenir l'une des premières villes africaines en dehors de l'Afrique du Sud à émettre une obligation municipale. Elle avait entrepris tous les préparatifs nécessaires et l'obligation elle-même allait financer l'infrastructure du marché. Cependant, peu de temps avant son émission, le gouvernement national est intervenu en faisant valoir que la ville n'avait pas obtenu toutes les autorisations nécessaires pour la mener à bien. Ce lancement raté a potentiellement entravé la capacité de Dakar à émettre une obligation.



Contexte macroéconomique

Le contexte macroéconomique du Sénégal reflète un pays doté d'une croissance économique stable et au potentiel économique notable. Avec un PIB de 78,547 milliards de dollars (PPA), c'est l'une des économies émergentes d'Afrique de l'Ouest. Le taux de croissance annuel du PIB de 4,1 % est indicatif d'une croissance économique solide, portée par des efforts de diversification et des investissements dans des secteurs clés. Le Sénégal comprend une forte population urbaine de plus de 8 millions d'habitants, soit 48,6 % de la population totale. Cette tendance à l'urbanisation présente à la fois des perspectives et des défis, tels que la nécessité de développer des infrastructures pour soutenir la population urbaine croissante. Le Sénégal est classé comme pays de catégorie B par la Banque africaine de développement, ce qui lui donne accès à des ressources à la fois concessionnelles et non concessionnelles auprès de la Banque. Il est important de noter que le Sénégal a accès à un financement en monnaie locale, ce qui lui confère des souplesses à la fois en matière budgétaire et pour le recours au marché du crédit. Le pays se targue d'une notation de crédit stable et d'un environnement politique lui aussi stable. Le déficit budgétaire mérite une mention spéciale, étant négatif à -6,13 %, ce qui traduit la prudence de la gestion budgétaire.

En revanche, le ratio recettes/PIB de 19,44 % indique les améliorations possibles à faire en matière de recouvrement des recettes. Le ratio de la dette au PIB du Sénégal s'élève à 73,16 %, ce qui dénote un niveau relativement élevé de dette publique qui nécessite une gestion prudente. Compte tenu de la position stratégique du pays en tant que plaque tournante régionale des échanges commerciaux et des transports en Afrique de l'Ouest, le Sénégal sert de voie d'accès aux pays sans littoral de la région et bénéficie de l'essor des possibilités qui se présentent sur le marché de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le contexte macroéconomique du Sénégal reflète un pays doté d'une croissance économique stable et au potentiel économique notable. Avec **un PIB de 78,547 milliards de dollars (PPA), c'est l'une des économies émergentes d'Afrique de l'Ouest.**

Indicateurs macroéconomiques du Sénégal

Général	PIB, milliards, PPA (dollars internationaux courants)	78,547
	Croissance du PIB (% annuel)	4,1
	Population (millions de personnes)	18,162
	Population urbaine (millions de personnes)	8,202
	Population urbaine en % du total	48,6
BAD	Catégorie BAD	B
	Disponibilité de financement en monnaie locale	Oui
	EFTC	Non
Dette	Déficit budgétaire (%)	-6,13
	Ratio recettes/PIB (%)	19,44
	Ratio dette/PIB (%)	73,16
	Standard & Poor's	B+ (stable)
	Moody's	Ba3 (stable)
	Fitch	B- (stable)



Cadre institutionnel et législatif

La loi sur la décentralisation de 1996 et le Code des collectivités locales de 1996 ont établi le cadre de décentralisation pour le Sénégal et définissent les compétences pour le niveau local de l'administration. À la suite de cela, en 2013, le Code général des collectivités locales, également connu sous le nom de l'Acte III de la décentralisation, visait à organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable. Pour ce faire, l'Acte III insistait sur la nécessité que les communes et les départements, autrement dit les collectivités territoriales du Sénégal, disposent de ressources suffisantes pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Toutefois, dans la pratique, force est de constater que la décentralisation du financement n'a pas encore eu lieu. Au contraire, il existe une unité nationale relevant du ministère des Finances, appelée la Direction générale des impôts et des domaines, qui est responsable de la gestion financière de Dakar et d'autres communes. Ainsi, dans la pratique, le gouvernement national contrôle l'intégralité des sources de recettes, y compris leur collecte, leur gestion et leurs dépenses. Il est toutefois important de noter que, bien que le gouvernement national se charge de la gestion des recettes pour le compte de la commune, les recettes locales doivent quant à elles être intégralement reversées au niveau de l'administration publique qui en est responsable. Par exemple, si Dakar conserve un certain contrôle sur les sources de recettes de plus petite taille, telles que les frais de marché, la ville est néanmoins toujours tenue de les reverser au Trésor public car il lui est interdit de posséder son propre compte bancaire, à moins que le gouvernement national n'en soit un cosignataire.

Ces recettes sont ensuite censées être reversées à Dakar pour y être dépensées. Outre les recettes collectées localement qui doivent être reversées à 100 % de leur valeur, les autres dotations de l'administration centrale sont allouées selon une formule, avec une forte composante d'égalisation. Chaque année, il est prévu que le gouvernement national fasse l'avance à la commune de 25 % de son budget, le reste devant être versé en fonction du montant réel des recettes locales levées.

Il est important de noter que les collectivités territoriales peuvent également conclure des partenariats avec le secteur privé, dont la valeur peut représenter jusqu'à 33 % de la part de l'actif. En 2012, en vue d'accroître les investissements privés, le gouvernement a créé deux fonds de garantie de l'État : le Fonds de garantie des investissements prioritaires et le Fonds souverain d'investissements stratégiques.



Budget

Les recettes de Dakar étaient en hausse jusqu'à la mise en œuvre en 2015 de l'Acte III de la loi sur la décentralisation. Celui-ci a eu pour effet d'accroître le nombre de communes au sein de Dakar, ce qui s'est répercuté sur les coûts opérationnels de la gestion de la ville et sur la répartition de la base de recettes entre un plus grand nombre d'entités administratives de plus petite taille. La ville a accusé cette année-là une baisse de ses recettes et il lui a fallu attendre 2020 pour qu'elles se rétablissent pleinement et retrouvent leur niveau d'environ 111 millions de dollars. Comme on l'a vu plus haut, l'un des principaux obstacles auxquels la ville se bute pour accroître ses recettes tient au fait que l'intégralité de ses finances demeure sous le contrôle du gouvernement national, de sorte que la ville ne maîtrise guère le montant des fonds qu'elle peut lever. La ville est toutefois autonome pour disposer de ses fonds externes, notamment ceux provenant de partenaires du développement et de dons privés.

Dans l'ensemble du Sénégal, les dépenses des collectivités locales, dont celles de la ville de Dakar, ne représentent que 1 % du PIB et 4 % de l'ensemble des dépenses publiques. D'après le budget de 2020, le premier poste du budget opérationnel, de 34,5 %, est consacré au personnel du bureau et du secrétariat du maire. La plupart des dépenses d'investissement (près de 70 %) ont été affectées aux routes.

Au Sénégal, les collectivités territoriales sont autorisées à emprunter à la fois auprès de bailleurs publics et privés, sur le marché local et le marché international. Néanmoins, pour ce faire, le montant prévu des recettes de sources locales doit couvrir à la fois les dépenses d'exploitation et l'encours de la dette. Compte tenu de la solidité du bilan de Dakar, assortie du fait qu'elle possède une notation de crédit, la ville est parvenue à contracter des prêts, et à les rembourser, auprès d'une variété d'investisseurs, y compris des partenaires au développement et des banques, comme le souligne la Figure 8.



Analyse

Bien que la tentative de Dakar en 2015 de mettre en circulation une obligation municipale n'ait pas abouti, les travaux qui avaient été fournis ont considérablement renforcé la solvabilité globale de Dakar, qui en définitive lui a été utile pour obtenir sa notation de crédit. Ces travaux avaient porté notamment sur la réforme des systèmes et le renforcement des capacités du personnel dédié, deux axes poursuivis d'après les besoins mis en évidence par l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA). Les efforts déployés par la ville pour consolider sa situation financière se reflètent à la fois dans la croissance de ses recettes et dans la diversité des prêts concessionnels et commerciaux qu'elle a pu contracter depuis. Il s'agit là d'un accomplissement qui mérite d'autant plus d'être noté que la décentralisation incomplète du pays limite considérablement la marge de manœuvre de Dakar dans la gestion de ses propres finances.

Les préparatifs à l'émission de son obligation municipale avaient également bénéficié de la solidité du marché des changes régional, et en particulier de la bourse régionale des valeurs mobilières basée à Abidjan. Cette solidité présente de plus amples perspectives importantes pour Dakar et potentiellement d'autres villes qui opèrent également au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et celles devraient être explorées de plus près. Un autre domaine de potentiel inexploité pour Dakar concerne le financement climatique : à ce jour, la ville n'a pas réussi à obtenir des crédits pour financer ses plans d'action climatique. Sa tentative de monter

un projet dans le cadre du Fonds vert pour le climat s'est heurtée elle aussi à des problèmes de coordination avec le gouvernement national, qui insiste pour garder l'initiative dans ce domaine.

Dakar est l'une des villes les plus susceptibles d'être en mesure d'emprunter auprès de la Banque africaine de développement en vertu des directives relatives au financement des collectivités territoriales et pourrait servir d'exemple très utile. Pour autant, il convient aussi de voir une mise en garde dans l'échec du lancement de l'obligation municipale. Ce type d'échec peut en effet ébranler la confiance des investisseurs pendant longtemps. Cette observation est d'autant plus pertinente au regard de l'approche des prochaines élections présidentielles au Sénégal et de l'opposition croissante au parti au pouvoir, qui est susceptible d'augmenter le risque perçu d'investissements dans la ville.

Par conséquent, pour débloquer des financements supplémentaires, y compris dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, une coordination et une adhésion plus fortes de la part du gouvernement national s'imposent. D'autre part, il est nécessaire de clarifier la législation de la dette et les différents mécanismes, y compris les prêts et les obligations, qui sont à la disposition de la ville, et à quelles conditions. Cette clarification doit être codifiée de manière à fournir un environnement favorable à la capacité de la ville à lever des fonds.

Institutions	Montant emprunté	Projets	Échéance	Taux d'intérêt
Agence française de développement	12 millions USD	Éclairage public	20 ans	2,21%
Banque islamique du Sénégal	4 millions USD	Feux tricolores	2 ans	9%
Banque ouest-africaine de développement	18 millions USD	Routes secondaires et stationnement	13 ans (3 ans différés)	5,50%
Ecobank	7 millions USD	Centre commercial	5 ans (2 ans différés)	8,84%
Banque ouest-africaine de développement	50 millions USD	Routes urbaines et services publics pour Diamadio	-	-

Figure 8: Exemples d'emprunts contractés par Dakar

Dar es Salaam, Tanzanie



Messages essentiels

- Les administrations locales en Tanzanie continuent d'avoir peu de pouvoir sur le plan budgétaire et législatif, ce qui complique la tâche de fournir le type d'infrastructures urbaines qui répond aux besoins de la population et stimule le développement économique.
- La centralisation du recouvrement des recettes (et particulièrement celle des impôts fonciers en 2016) prive les administrations locales d'une source précieuse de recettes de sources propres. La dépendance à l'égard de dotations nationales peu fiables rend le financement des infrastructures difficile pour le conseil municipal de Dar es Salaam. Néanmoins, les investissements engagés par la Tanzanie à améliorer et rationaliser le recouvrement des recettes locales aideront les autorités locales.
- Les emprunts que peuvent contracter les administrations locales ne peuvent porter que sur des projets d'investissement et sont soumis à l'approbation du conseil des prêts aux collectivités locales, qui n'a guère contribué à accorder des financements à des projets d'infrastructures et de prestation de services.
- Si les accords bilatéraux existants deviennent intenables, il existe de la marge de manœuvre disponible pour refinancer une partie des projets de méga-infrastructures de Dar es Salaam par des financements plus transparents et conventionnels.
- Pour permettre à Dar es Salaam (et à d'autres villes de Tanzanie) de tirer parti des dotations budgétaires afin d'avoir accès à des financements, il est indispensable de créer une commission budgétaire qui veille à ce que les dotations publiques se fassent sur une base plus fiable et moins politisée.

Introduction et contexte de la ville

Dar es Salaam n'est pas la capitale de la Tanzanie, mais c'est de loin la plus grande ville du pays qui est responsable d'au moins 40 % du PIB du pays. Le conseil municipal comprend Dar es Salaam à proprement parler et cinq municipalités voisines. Le recensement de 2022 estime la population du conseil municipal à 5,4 millions d'habitants. La ville se caractérise par des habitats spontanés (des habitats qui s'installent sur des terres avant leur arpentage et leur raccordement à des infrastructures de base) et les chiffres exactes des habitants ainsi que les délimitations précises du conseil municipal sont contestées.

La Tanzanie a le sixième taux d'urbanisation le plus élevé au monde (estimé à 5,2 %). En 1996, le pays a adopté une politique de décentralisation par délégation (dite « D par D »), qui a été suivie d'un programme de réforme des collectivités locales. Si un certain degré de décentralisation administrative a bien eu lieu, force est de constater que depuis 2015, la grande tendance budgétaire et réglementaire est à la centralisation. Depuis 2015 en effet, les principaux ministères relèvent du bureau du président et le recouvrement des impôts fonciers a été centralisé, au prétexte de préoccupations concernant la corruption des autorités locales. Cette tendance est confortée par toute une série d'interventions de moindre envergure, notamment la nomination centralisée des enseignants et l'attribution de la responsabilité des infrastructures urbaines aux agences nationales en charge des routes, de l'eau, des télécommunications et de l'électricité.



Contexte macroéconomique

Le contexte macroéconomique de la Tanzanie se caractérise par un PIB d'environ 227,725 milliards de dollars (PPA), ce qui en fait l'une des économies les plus importantes d'Afrique de l'Est. Le taux de croissance du PIB de 4 % en 2022 dénote une expansion économique stable, quoique modeste. Avec une population de plus de 63 millions d'habitants, dont 36 % vivent en milieu urbain, le pays est confronté à des défis en matière d'urbanisation et de développement des infrastructures. Les chiffres dont fait état l'Office national des statistiques semblent indiquer qu'au cours des 10 dernières années, le taux de croissance de l'économie de Dar es Salaam est à peu près le double du taux national et son revenu moyen par habitant est environ 50 % plus élevé que pour le pays.

La Banque africaine de développement classe la Tanzanie parmi les pays de catégorie A, ce qui la rend éligible aux ressources concessionnelles de la Banque. Les indicateurs liés à la dette pour la Tanzanie sont relativement favorables par rapport à d'autres pays africains. Le déficit budgétaire s'établit à -3,28 %, signe d'une gestion budgétaire prudente. Le ratio de la dette au PIB est de 40,3 %, ce qui dénote un niveau gérable de dette publique.

Le recouvrement des recettes est le talon d'Achille fiscal de la Tanzanie : en effet, au cours des 10 dernières années, les recettes publiques en proportion du PIB ne décollent pas d'une moyenne située entre 9 % et 15 %. Le pays parvient à consacrer plus de 30 % de son budget à des projets d'investissement.

Les notations de crédit de Moody's (B2) et de Fitch (B+) situent la Tanzanie dans la catégorie de risque faible-moyen. Ces notations influent sur sa capacité d'accès à des financements internationaux. Les tendances macroéconomiques du pays affichent également un secteur touristique en croissance, d'importantes ressources naturelles et des efforts récents d'industrialisation et de diversification de l'économie. Le pays est membre de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), qui offre des possibilités de commerce et de coopération à l'échelle régionale. L'équilibre entre la croissance économique et le développement social reste une priorité pour le développement durable de la Tanzanie.

Le contexte macroéconomique de la Tanzanie se caractérise par un **PIB d'environ 227,725 milliards de dollars (PPA)**, ce qui en fait l'une des économies les plus importantes d'Afrique de l'Est.

Indicateurs macroéconomiques de la Tanzanie

Général	PIB, milliards, PPA (dollars internationaux courants)	227,725
	Croissance du PIB (% annuel)	5,2
	Population (millions de personnes)	63,343
	Population urbaine (millions de personnes)	22,862
	Population urbaine en % du total	36
Banque	Catégorie de la Banque	A
	Financement en devise locale disponible	Oui
	EFTC	Non
Dette	Déficit budgétaire (%)	-3,28
	Ratio recettes/PIB (%)	14,42
	Ratio dette/PIB (%)	40,3
	Standard & Poor's	N/A
	Moody's	B2
Fitch	B	



Cadre institutionnel et législatif

Le conseil municipal de Dar es Salaam a une structure complexe et de multiples responsabilités. Bien que l'organigramme municipal soit conçu pour coordonner les ministères nationaux et les services publics, sur le plan local cette coordination s'est avérée difficile face à la volonté des ministères centralisés d'imposer leurs propres plans.

On assiste à un renforcement de la centralisation fiscale depuis 2003 au moyen d'une série de réformes :

- Suppression en 2003 de la taxe de développement (impôt de capitation), que versait toute personne de plus de 18 ans à sa collectivité locale.
- Suppression en 2004 d'une série d'impôts locaux dits « de nuisance », qui étaient encaissés par les collectivités locales.
- Centralisation en 2016 du recouvrement de l'impôt foncier, ostensiblement comme moyen de lutter contre la corruption. Elle a eu pour effet de supprimer la principale source de recettes des collectivités locales et de diminuer le recouvrement de l'impôt foncier.

Le plan directeur actualisé de Dar es Salaam (2016-2036) publié par le ministère des Terres en 2018 annonce l'intention de faire de Dar es Salaam « une ville durable, compétitive et centrée sur les personnes, fondée sur une utilisation optimale des ressources et la conservation de l'environnement naturel ». Ce plan remplace celui qui avait été élaboré en 1979 et prévoit d'installer à Dar es Salaam 7,5 millions de nouveaux résidents d'ici 2036. Il met l'accent sur le développement axé sur les transports en commun dans des couloirs le long des cinq principales voies de transport qui partent de la ville. Cependant, la fourniture de services coordonnés de manière centralisée à une population urbaine en croissance rapide s'est révélée incapable de suivre le rythme de la demande. On constate ainsi un manque de coordination des dotations du budget central sur le plan du développement et de l'urbanisme.

Les données budgétaires des collectivités territoriales sont rarement publiées et difficiles à obtenir en Tanzanie. Malgré leur décentralisation sur le plan administratif, les collectivités locales en Tanzanie continuent d'être tributaires de l'administration centrale pour leur budget et ont une influence limitée sur les dotations qu'elles reçoivent des divers ministères et des services publics nationaux. Compte tenu du manque de données, il est difficile de

se faire une idée claire de la capacité de Dar es Salaam à financer des prêts. L'achat d'obligations tanzaniennes est réservé exclusivement aux Africains de l'Est, ce qui restreint beaucoup l'accès du pays au marché obligataire. Au niveau national, une grande partie des investissements dans les infrastructures qui ont lieu sont financés par les 266 entreprises publiques. Or les comptes financiers des entreprises publiques tanzaniennes ne sont pas rendus publics.



Budget

Dar es Salaam présente comme singularité dans le contexte tanzanien de générer 40 % de son budget à partir de recettes de sources propres, soit la plus forte proportion de toutes les administrations locales en Tanzanie. En 2019, le conseil municipal de Dar es Salaam disposait d'un budget d'investissement (y compris les subventions des donneurs) qui s'élevait au total à 23,7 dollars par habitant pour l'année.

La principale source de recettes du conseil municipal de Dar es-Salaam provient des dotations du ministère des Finances et du Plan pour les dépenses récurrentes (d'exploitation) (environ 50 % des recettes), de recettes de sources propres (environ 38 %), du ministère des Finances et du Plan (8 % des recettes), des dotations des ministères et de leurs agences, y compris pour les routes, l'électricité et l'eau (2,5 %), ainsi que des dotations des donneurs (2 %).

Partout en Tanzanie, les villes ont du mal à obtenir de l'administration centrale un financement budgétisé et à anticiper le calendrier des versements. Entre 2013 et 2017, Dar es Salaam n'a reçu en moyenne que 38 % des fonds qu'elle demandait à l'administration centrale.

Le recouvrement des recettes sur le plan local reste insuffisant, en particulier en l'absence des recettes de l'impôt foncier pour la ville. Malgré l'abolition en 2004 des « taxes dites de nuisance », Dar es Salaam continue d'avoir la responsabilité du recouvrement de nombreuses recettes à faible rendement et difficiles à percevoir, notamment les frais d'arpentage, les licences commerciales et professionnelles, les vignettes de voiture, les taxes sur les maisons d'hôtes, les taxes sur les panneaux d'affichage, les amendes pour animaux errants et les frais de débarquement de poissons. Aucune de ces sources de recettes ne suffit pour donner à Dar es Salaam l'influence budgétaire qui lui permettrait d'influer sur le développement de la ville. Pour fournir des recettes prévisibles et accroître

l'accès des villes au financement, il est indispensable de renforcer les efforts existants (principalement financés par les donateurs) qui visent à aider les administrations locales en Tanzanie à percevoir des recettes locales, y compris les impôts fonciers.

Une étude chiffre à 9 millions de dollars le montant potentiel de la « disposition à payer » inexploitée des habitants de Dar es Salaam, s'ils pouvaient avoir la certitude que ces fonds seraient investis dans l'amélioration des services. Cependant, à l'instar d'autres autorités publiques de Tanzanie, le conseil municipal de Dar es Salaam, peine à coordonner les activités et les investissements des ministères respectifs et de leurs services publics autour d'une approche d'investissement systématique. Jusqu'à présent, Dar es Salaam ne peut emprunter de l'argent que par l'intermédiaire du Local Government Loan Board de la Tanzanie.



Analyse

La Tanzanie a conclu des accords d'investissement bilatéraux avec 19 pays qu'elle a utilisés pour construire des infrastructures. Une grande partie de l'activité économique récente de la Tanzanie s'est concentrée autour de l'oléoduc de pétrole brut d'Afrique de l'Est (EACOP). Or cette croissance économique basée sur les combustibles fossiles est risquée. Dar es Salaam a un rôle important à jouer en contrepoids à cette stratégie. Pour cela, la ville peut prévoir une forme plus diversifiée de croissance économique basée sur le capital humain parmi la population économiquement active de la Tanzanie, en vue de stimuler l'urbanisation, la finance, le commerce, le tourisme, l'agriculture et les débouchés du secteur manufacturier. Toutes ces perspectives reposent sur l'amélioration des infrastructures et des services et, surtout, un approvisionnement en électricité plus fiable pour pouvoir créer de la valeur ajoutée.

Le système d'autobus directs (DART) de Dar es Salaam, dont la première phase financée par la Banque mondiale a coûté 290 millions de dollars, est entré en service en 2016 et transporte maintenant jusqu'à 200 000 passagers par jour. Il a considérablement réduit l'encombrement des routes et amélioré la commodité pour les navetteurs. Cependant, faute d'une politique d'urbanisme et d'infrastructures porteuse, ce système n'a pas encore donné lieu à un développement axé autour des transports en commun ni à l'optimisation de la valeur foncière le long des itinéraires empruntés. La deuxième phase du projet est en cours de construction et il semblerait que son financement soit assuré

pour les cinq premières phases. La Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le gouvernement tanzanien figurent parmi les bailleurs de fonds cités.

D'autres accords bilatéraux entre le gouvernement national et toute une série de pays de soutien ont permis de réaliser des projets de méga-infrastructures. La ville abrite également un éventail d'agences de développement et un programme actif de la Banque mondiale y est implanté. Malgré cela, en raison des incertitudes budgétaires, il est difficile pour le conseil municipal d'élaborer en interne un plan d'urbanisme chiffré de coordination des infrastructures. À la place, le plan directeur de la ville énumère toute une liste de projets et un ensemble hétéroclite d'investissements dans des méga-infrastructures financés au niveau national.

On compte parmi eux des voies secondaires au-dessus de voies principales, un pont qui relie le quartier des affaires à la péninsule, un nouvel aéroport et une ligne ferroviaire rapide surélevée, chacun étant un projet d'infrastructure impressionnant en soi, mais qui tous ont été réalisés en l'absence d'un plan cohérent sur le plan de l'urbanisme, des infrastructures et du développement socio-économique. La réalité est que les ministères ont eu très peu d'influence sur la croissance spatiale de la ville et que le plan directeur n'est pas rattaché à une stratégie fiscale susceptible de mobiliser des ressources à l'appui de sa mise en œuvre.

eThekwini, Afrique du Sud



Messages essentiels

- Quoique principalement financé à partir de recettes de sources propres, 87 % du budget annuel est affecté aux dépenses courantes plutôt qu'à de nouveaux projets d'investissement.
- En 2020-2021, la municipalité d'eThekwini a approuvé un dispositif d'obligations de 550 millions de dollars : le Programme intérieur de titres de créance à moyen terme (DMTN) de la municipalité métropolitaine d'eThekwini.
- Les deux premiers titres obligataires dans le cadre de ce dispositif ont été émis en 2022, l'un pour 27,7 millions de dollars sur dix ans, qui verse 10,91 % d'intérêt, et le second pour 27,7 millions de dollars sur 15 ans, qui verse 12,22 % d'intérêt. La dette est « senior », « non garantie » et « non subordonnée ».
- La municipalité d'eThekwini fait preuve de prudence financière, comme en témoigne sa notation de crédit de AA. Il existe des arguments financiers en faveur d'une augmentation des emprunts de la municipalité pour répondre au besoin urgent d'infrastructures et de services essentiels, de résilience au changement climatique et d'une transition énergétique juste.
- Or ces arguments se heurtent à un bilan médiocre dans la mise en œuvre de projets d'infrastructure à grande échelle et à plus de 770 millions de dollars de dettes non recouvrées auprès des ménages et d'autres entités publiques.

Introduction et contexte de la ville

La municipalité d'eThekwini est le troisième plus grand centre économique d'Afrique du Sud et le port de Durban serait le port à conteneurs le plus actif et le plus grand d'Afrique. La municipalité compte 3,9 millions d'habitants et comprend des habitats ruraux, urbains et périurbains. Malgré un PIB par habitant de 8 460 dollars (2019), un port actif, un littoral touristique et toute une variété d'activités manufacturières, la pauvreté reste le quotidien de 2,1 millions d'habitants de la municipalité d'eThekwini, qui vivent avec moins de 68 dollars par personne et par mois. Le taux d'absence d'instruction est de 16,8 % parmi les habitants et seulement 5,8 % d'entre eux ont un diplôme de l'enseignement supérieur. La ville de Durban fait partie de la municipalité métropolitaine d'eThekwini et est gouvernée par le parti au pouvoir.

À l'échelle sud-africaine, la municipalité d'eThekwini a été pionnière dans la lutte contre le changement climatique, en prenant l'initiative de programmes de lutte contre le risque d'ondes de tempête côtières, d'inondations et de stress thermique dans la région avec le soutien de l'ICLEI (Gouvernements locaux pour le développement durable), de C40 et de la Fondation Rockefeller. Cependant, très peu de ces projets ont dépassé la phase stratégique.



Contexte macroéconomique

Le contexte macroéconomique de l'Afrique du Sud se caractérise par des perspectives à exploiter et des obstacles structurels à surmonter. Avec un PIB d'environ 997,444 milliards de dollars (PPA), le pays est l'une des plus grandes économies d'Afrique. À 0,9 %, le taux de croissance du PIB du pays s'inscrit sur une trajectoire modérément positive, quoique sans doute insuffisante pour remédier aux difficultés socio-économiques pressantes. La population est importante, dépassant 59 millions d'habitants, dont environ 68 % résident en milieu urbain.

La Banque africaine de développement classe l'Afrique du Sud à la catégorie C, soit un pays à revenu intermédiaire, ce qui lui vaut d'être éligible à des ressources mixtes, concessionnelles et non concessionnelles. Son marché financier local est l'un des plus solides d'Afrique, de sorte que le pays dispose de plusieurs options de financement en monnaie locale, ce qui peut avoir un effet stimulant sur les activités économiques. Les indicateurs liés à la dette dessinent des perspectives préoccupantes. L'Afrique du Sud accuse un déficit budgétaire de -4,49 % et un ratio dette/PIB de 68,98 %, ce qui témoigne des pressions budgétaires qui sont à l'œuvre. Malgré cela, le ratio recettes/PIB de 26,94 % dénote les efforts engagés pour générer des recettes publiques.

En termes de notations de crédit, les notes pour l'Afrique du Sud d'agences telles que Standard & Poor's (BB-), Moody's (Ba2) et Fitch (BB-) reflètent sa solvabilité modérée. Ces notations influent sur la capacité du pays à obtenir des financements internationaux et sur le coût du service de sa dette. S'ajoutent à cela les tendances macroéconomiques uniques du pays qui sont dominées par des problèmes chroniques, tels qu'un chômage élevé, les inégalités des revenus et des problèmes structurels dans des secteurs clés, tels que l'exploitation minière et l'agriculture. De plus, sa position régionale en tant qu'acteur économique majeur en Afrique australe ouvre certes des possibilités mais s'accompagne aussi de responsabilités en termes d'intégration et de stabilité économiques régionales. Pour assurer son développement durable, il est essentiel que l'Afrique du Sud parvienne à remédier à ces problèmes et à tirer parti de ses atouts économiques.

Avec un PIB d'environ
997,444 milliards de dollars (PPA), le pays est l'une des plus grandes économies d'Afrique.

Indicateurs macroéconomiques de l'Afrique du Sud

Général	PIB, milliards, PPA (dollars internationaux courants)	997,444
	Croissance du PIB (% annuel)	0,9
	Population (millions de personnes)	61,53
	Population urbaine (millions de personnes)	40,295
	Population urbaine en % du total	67,8
BAD	Catégorie BAD	C
	Disponibilité de financement en monnaie locale	Oui
	EFTC	Non
Dettes	Déficit budgétaire (%)	-4,49
	Ratio recettes/PIB (%)	26,94
	Ratio dette/PIB (%)	68,98
	Standard & Poor's	BB-
	Moody's	Ba2
	Fitch	BB-



Cadre institutionnel et législatif

L'Afrique du Sud est dotée d'un cadre constitutionnel solide, qui autorise les collectivités locales à emprunter des fonds pour subvenir à leur budget d'investissement, à condition que la municipalité fasse état d'un bilan comptable vérifié solide, déterminé par le Contrôleur général et une notation de crédit établie par une agence indépendante. Par le passé, la municipalité d'eThekweni a contracté des prêts d'un montant modeste auprès d'institutions de financement commercial et du développement.

Les administrations locales en Afrique du Sud ne sont pas autorisées à présenter un budget déficitaire, mais la Loi (n° 56 de 2004) sur la gestion des finances municipales, associée au Cadre d'emprunt municipal du Trésor public, les autorise à contracter des emprunts pour financer des projets d'investissement, d'acquisitions immobilières et d'équipements. Jusqu'en 1989, le gouvernement d'apartheid sud-africain imposait des « actifs prescrits » qui garantissaient qu'une partie du fonds de pension et de l'épargne du pays soit investie dans des obligations d'État. Avec la disparition de cette « prescription », le financement par l'emprunt des administrations locales qui avait reculé entre 1990 et 2010 est en train de se redresser.

Les municipalités d'Afrique du Sud ont également la possibilité de conclure des partenariats public-privé dans lesquels elles jouent un rôle de « régulateur », tandis qu'un partenaire du secteur privé se charge de la construction et de l'exploitation d'une infrastructure qui n'est pas inscrite au bilan ni dans le budget de l'administration locale. Si les provinces ont connu un certain succès avec les partenariats public-privé qu'elles ont conclus dans les secteurs des routes, de l'eau et du logement social, on ne peut pas en dire tout à fait autant des municipalités.

En vertu de la constitution d'Afrique du Sud, de vastes responsabilités sont dévolues aux municipalités métropolitaines, dont eThekweni, en matière de développement. Pour la municipalité d'eThekweni, des retards considérables dans la prestation de services, un budget d'investissement relativement faible, l'urbanisation et l'obligation d'investir dans la sécurité de l'approvisionnement en électricité et la résilience au changement climatique sont autant de facteurs

qui contribuent à la nécessité d'accroître les investissements dans les infrastructures par rapport à ceux prévus dans le budget d'investissement, ce qui fait ressortir l'importance d'options de financement.

Les municipalités sont des instances autonomes de l'administration publique en Afrique du Sud et la réglementation financière leur impose d'assumer la responsabilité de leurs propres emprunts sans souscription de la part de l'administration centrale. Toute municipalité sud-africaine en quête de financement par emprunt doit toutefois faire approuver ses finances par le Contrôleur général, obtenir une notation de crédit auprès d'une agence de notation de crédit indépendante et soumettre un document déclaratoire signé par le directeur de la ville. En vertu de la loi, ce document déclaratoire doit être étayé par des avis indépendants sur la situation juridique et financière et stipuler le taux d'intérêt, le montant en valeur absolue des intérêts versés et les clauses de défaut associées à toute dette. Généralement, le même contrôleur général fournit l'avis sur la situation financière.



Budget

Le budget de la municipalité métropolitaine d'eThekweni de 3,03 milliards de dollars en 2021-2022 était composé de 2,61 milliards de dollars de dépenses d'exploitation et de 0,4 milliard de dollars de budget d'investissement pour de nouveaux investissements dans les infrastructures.

Le budget est financé par une combinaison de dotations de l'administration centrale et provinciale (10,1 %), de recettes de sources propres provenant de la vente d'électricité, des tarifs des services d'eau et d'assainissement, des tarifs de gestion des déchets solides et des taxes foncières (71,8 %) et d'autres sources (intérêts, loyers, amendes et permis) pour le solde. Les ménages sont facturés mensuellement pour les tarifs et les services qu'ils reçoivent. La municipalité d'eThekweni est autorisée à percevoir les taxes foncières au titre de l'article 8 de la loi n° 6 de 2004 Collectivités locales : Taxes foncières municipales et de la loi n° 56 de 2003 Collectivités locales : Gestion des finances municipales. Elle est autorisée à facturer des taux différents en fonction du type de biens (agricoles, industriels, résidentiels, vacants, etc.). Les statuts de la municipalité d'eThekweni autorisent des prélèvements supplémentaires pour les zones à tarification spéciale (« Special Rating Area ») et des rabais aux propriétaires qui créent des emplois, construisent des bâtiments certifiés verts (dits « Green Building Council ») ou investissent dans des zones prioritaires.

Au cours de l'exercice 2021-2022, les deux tiers du budget d'investissement (295 millions de dollars) ont été financés par des dotations nationales et provinciales, tandis que 27,7 millions de dollars du budget d'investissement provenaient de recettes de sources propres. Les dotations que l'administration centrale verse à l'administration locale se font en vertu de la législation sud-africaine sur la part équitable des recettes nationales allouées aux collectivités locales, publiée par le Trésor public en 1998. Les dotations sont supervisées par la Commission financière et fiscale afin d'assurer leur indépendance d'ingérences politiques.

Comme dans toutes les administrations locales d'Afrique, la gestion des recettes et des dépenses de la ville est assurée en vertu d'un cadre d'investissement de trois ans : le cadre de recettes et de dépenses à moyen terme (MTREF) dans lequel seul l'exercice en cours est en valeur

Recettes	% du total des recettes
Dons et subventions (administration centrale et provinciale)	10,1
Impôts fonciers	21,6
Frais de service	50,2
Amendes, licences, permis	0,2
Location et installations et équipement	1,7
Intérêts sur les investissements	0,5
Taxe sur le carburant	6,8
Autres recettes	8,9

Figure 9: Sources de recettes budgétaires - Municipalité d'eThekweni 2021-2022

absolue. D'après le MTREF 2021-2022 de la municipalité d'eThekweni, le budget d'investissement a pour ambition de combler les déficits d'infrastructure et de services de base de la région, mais il reste à voir s'il sera suffisant pour y parvenir.

Le budget d'investissement pour 2021-2022 s'élevait à seulement 102 dollars par personne et par an. La conjonction de croissance démographique et d'immigration, alliée à une mauvaise gestion des infrastructures, explique le niveau élevé de retards persistants dans les infrastructures et les services, malgré l'utilisation du budget d'investissement annuel. Selon le plan de développement intégré de la municipalité, un demi-million de ménages vivent toujours dans un habitat informel, 187 751 d'entre eux n'ont pas accès à l'eau courante, 296 130 ne sont pas raccordés à un réseau d'assainissement et pour 368 048 ménages (32 %) leur logement n'est pas raccord à l'électricité.

En 2023, le contrôleur général de l'Afrique du Sud a blâmé la municipalité d'eThekweni pour ses niveaux élevés de dépenses « irrégulières » et « irresponsables », ses crédits budgétaires non dépensés par certains départements et des dépenses supérieures aux recettes au cours des trois exercices précédant 2022.



Analyse

Dans un premier temps, la municipalité d'eThekwini a eu recours à des prêts à long et à court terme qu'elle a contractés auprès de banques commerciales et de la Banque de développement d'Afrique du Sud pour augmenter son budget d'investissement. Au cours de l'exercice 2020-2021, la dette totale d'eThekwini s'élevait à 500 millions de dollars, dont 4 millions de dollars étaient des dettes à court terme. C'est ce qui explique les chiffres modérés de son taux d'endettement (13 %) et un ratio dettes/recettes de sources propres (28 %). À la fin du mois de juin 2021, la municipalité disposait de 300 millions de dollars de réserves de trésorerie. S'inquiétant de la concentration des sources d'endettement de la municipalité, le conseil municipal d'eThekwini a approuvé en 2020 le programme intérieur de titres de créance à moyen terme (DMTN) de la municipalité, qui lui permet de financer jusqu'à 550 millions de dollars en dette ou en obligations. Ce dispositif était destiné à lever des fonds supplémentaires pour des projets d'infrastructure et à diversifier les sources de ce financement, par l'abandon du recours traditionnel aux banques commerciales et aux institutions de financement du développement, en faveur de fonds de pension, en tant qu'acheteurs d'obligations municipales. Le programme DMTN a été coté à la Bourse de Johannesburg (JSE) en septembre 2020 et la JSE sert d'émetteur de ces obligations.

Tous les ans, le recours à ce dispositif est soumis à l'approbation du conseil municipal d'eThekwini dans le respect des directives du Trésor public, en vertu desquelles le montant total des emprunts ne doit pas dépasser 45 % du total des recettes et le montant des remboursements de la dette (intérêts et capital) est plafonné à 8 % du total des recettes d'exploitation. Concrètement, l'endettement de la municipalité d'eThekwini a reculé de 34,8 % à 21,6 % entre 2015 et 2021 et les coûts du service de la dette ont baissé de 6,7 % à 3,8 % des recettes. Grâce à la baisse des taux d'intérêt au cours de cette période, les paiements d'intérêts en pourcentage des recettes ont diminué pour passer de 3,3 % en 2015 à 1,9 % en 2021.

En juin 2022, la municipalité d'eThekwini a émis deux titres obligataires dans le cadre du dispositif DMTN afin d'accroître le budget d'investissement de la municipalité. L'émission était composée de :

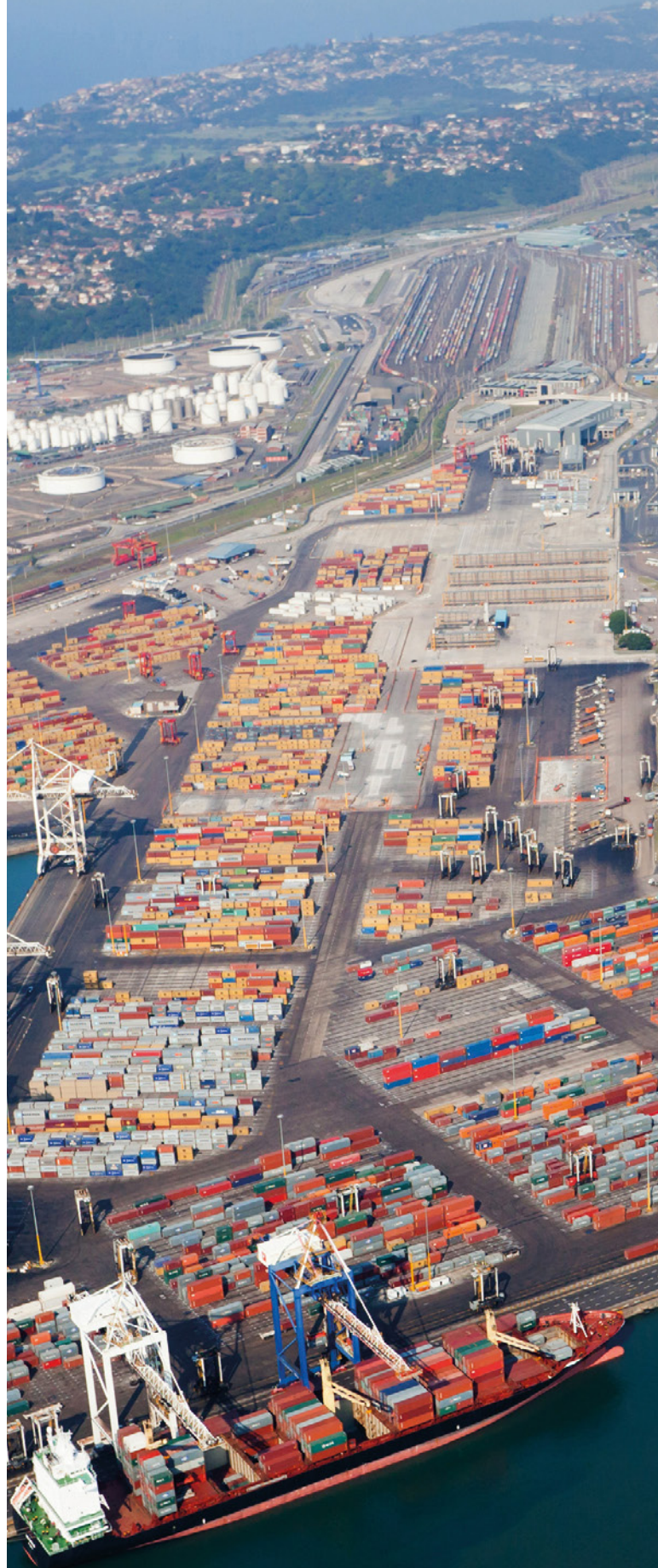
- Un titre à 10 ans de 27,7 millions de dollars au taux de 10,91 %.
- Un titre à 15 ans de 27,7 millions de dollars au taux de 12,22 %.

Ensemble, les titres ont augmenté le budget d'investissement de 17 %. La dette est classée comme « senior », « non garantie » et « non subordonnée », ce qui procure aux créanciers un statut hautement privilégié en cas d'insolvabilité. Le remboursement semestriel de l'obligation doit se faire dans le respect d'un calendrier.

Comme dans la plupart des municipalités métropolitaines d'Afrique du Sud, la gestion financière de la municipalité d'eThekwini reste défensive et prudente malgré l'instabilité politique. La municipalité conserve entre 60 et 90 jours de réserves de trésorerie (300 millions de dollars en 2021), une notation de crédit de AA (déclassée de AA+ en mai 2023) et une dette inférieure au seuil du Trésor public comprise entre 45 % et 55 %. Contrairement à la ville du Cap en Afrique du Sud, la municipalité d'eThekwini n'a pas encore émis d'obligation verte ni d'obligation climatique.

En termes de mesures financières conventionnelles, les emprunts de la municipalité d'eThekwini sur le marché de la dette ont été contractés dans un environnement réglementaire solide et on pourrait même dire que la municipalité a « sous-emprunté » compte tenu des besoins criants en infrastructures et en services de base et du fardeau humanitaire qu'ils induisent. Il se dessine également une chance et un besoin pour toutes les municipalités d'Afrique du Sud d'investir dans la capacité de production d'électricité afin de réduire l'impact sur le développement économique local des défaillances de la compagnie nationale d'électricité d'Afrique du Sud. La possibilité d'un meilleur accès à la dette municipale par la municipalité d'eThekwini est en outre soutenue par le secteur financier relativement sophistiqué du pays, qui dispose de capacité de transactions hors bourse et en bourse, ainsi que des procédures de compensation et de règlement nécessaires pour soutenir un marché de la dette fonctionnel.

Cependant, dès lors que la dette est associée à des services impayés, que la municipalité qualifie de « difficultés de recouvrement », la situation devient plus précaire. En décembre 2021, cette dette s'élevait à 7,8 millions de dollars, portant la dette totale de la municipalité à 9,8 millions de dollars et son ratio d'endettement à 25,4 %. En 2021, le délai moyen de paiement des créanciers de la municipalité était de 88 jours, ce qui était bien supérieur à l'objectif de 30 jours. Les difficultés croissantes de recouvrement des impôts et des tarifs dans une conjoncture économique difficile figurent parmi les facteurs qui expliquent comme il est risqué pour la municipalité d'eThekweni de contracter des prêts supplémentaires. Cette situation est aggravée par les difficultés de mise en œuvre de projets d'infrastructure de grande envergure et par une réticence généralisée à fixer des délais pour la construction de ces projets. C'est ce qui explique la restitution tous les ans d'une partie des crédits accordés par l'administration centrale, et ce malgré le besoin urgent d'investissements supplémentaires. Lors de la rétrogradation de la municipalité à AA en mai 2023, les notations de recouvrement brut de trésorerie (GCR) ont cité les « échecs de prestation de services » comme principale raison.



Durban, Afrique du Sud

Kinshasa, République démocratique du Congo



Introduction et contexte de la ville

Kinshasa est une ville déjà densément peuplée située sur le fleuve Congo qui abrite environ 14 millions d'habitants, ce qui en fait la troisième plus grande ville d'Afrique.

Sa croissance est rapide et atteint un taux estimé de 5,1 % par an. Bien qu'il s'agisse de la province la plus puissante économiquement de la RDC, elle compte également le plus grand nombre de personnes – environ 9 millions – qui vivent dans la pauvreté, ce qui a été exacerbé par la pandémie. L'accès aux services diminue dans toute la ville ; en 2018, seulement 72 % environ des habitants avaient accès à l'eau courante, 55 % au système sanitaire et 44 % à l'électricité. Le chômage et le sous-emploi sont élevés, avec 83 % de la main-d'œuvre de la ville employée dans le secteur des services, pour la plupart informels et non commercialisables.

Politiquement, Kinshasa est un bastion de l'opposition en RDC. En plus du fait que la RDC est classée comme État fragile et touché par un conflit (FCAS) en raison de plusieurs épisodes de troubles et de guerre civile au cours de la dernière décennie, cela a conduit à un sous-investissement dans les infrastructures et les services. Ce qui a également contribué au déclin économique de la ville et est aggravé par la faiblesse des structures institutionnelles et de gouvernance. Le manque de planification urbaine dans la ville a également rendu Kinshasa plus vulnérable aux impacts du changement climatique.

Messages essentiels

- La République Démocratique du Congo (RDC) est classée État fragile et touché par un conflit (FCAS). Les élections qui auront lieu en décembre 2023 augmentent le risque politique dans le pays, ce qui touche également des villes comme Kinshasa.
- Bien qu'étant économiquement la province la plus puissante de la RDC, Kinshasa est confrontée à une tendance d'instabilité et de baisse en matière de génération de revenus, en particulier après la pandémie de COVID-19. La part des dépenses d'investissement diminue tandis que les dépenses relatives au personnel sont élevées et en augmentation.
- Une liste d'investissements prioritaires est soumise chaque année pour examen à l'administration nationale, mais à ce jour, il n'existe aucun plan d'investissement pluriannuel. De plus, seuls quelques-uns des budgets soumis sont mis en œuvre et ceux-ci dépassent largement le budget prévu.
- L'Unité de développement urbain de Kinshasa a été récemment lancée pour aider à développer et à suivre un processus de planification stratégique pour la ville et à mieux relier celui-ci à la planification et au financement des investissements, mais le projet manque encore considérablement de ressources.



Contexte macroéconomique

La RDC présente un contexte macroéconomique complexe. Avec un PIB de 27,99 milliards de dollars (PPA), elle est l'une des plus grandes économies d'Afrique centrale, notamment grâce à ses vastes ressources naturelles. Le taux de croissance annuel du PIB de 8,92 % du pays reflète une économie en expansion rapide. La RDC compte une population urbaine importante, qui représente 46,84 % de sa population totale. Le taux d'urbanisation élevé de 5,1 % souligne l'importance du développement urbain et de la fourniture de services.

La Banque africaine de développement classe la RDC dans la catégorie A, ce qui indique sa capacité à exploiter des ressources concessionnelles et son important potentiel économique. Pour autant, l'absence d'options de financement en devise locale limite la flexibilité budgétaire. De plus, la RDC est classée comme État fragile et touché par un conflit (FCAS), ce qui met en évidence les défis persistants en matière de sécurité et de gouvernance ayant un impact sur la stabilité et le développement économique du pays.

Le déficit budgétaire de la RDC s'élève à 2,7 %, ce qui témoigne d'une approche prudente en matière de gestion budgétaire. Cependant, le ratio recettes/PIB de 15,6 % suggère la nécessité d'améliorer la collecte des revenus. Le ratio dette/PIB est relativement faible, à 14,6 %, ce qui se reflète positivement sur la gestion de la dette. Le défi du pays réside dans l'exploitation et la gestion efficaces de ses ressources pour promouvoir une croissance et un développement inclusifs. La position régionale de la RDC est importante, compte tenu de sa situation centrale en Afrique et de son potentiel à servir de plaque tournante du transport et du commerce au sein du continent. De plus, les efforts continus visant à améliorer la gouvernance, à répondre aux problèmes de sécurité et à promouvoir la diversification économique sont essentiels pour libérer le plein potentiel économique du pays.

Avec un PIB de 27,99 milliards de dollars (PPA), elle est l'une des plus grandes économies d'Afrique centrale, notamment grâce à ses vastes ressources naturelles.

Indicateurs macroéconomiques pour la République démocratique du Congo

Général	PIB, milliards, PPA (dollars internationaux courants)	27,99
	Croissance du PIB (% annuel)	4
	Population (millions de personnes)	99,95
	Population urbaine (millions de personnes)	46,373
	Population urbaine en % du total	46,84
BAD	Catégorie BAD	A
	Financement en devise locale disponible	Non
	FCAS	Oui
Dettes	Déficit budgétaire (%)	2,7
	Ratio recettes/PIB (%)	15,6
	Ratio dette/PIB (%)	14,6
	Standard & Poor's	B- (perspective stable)
	Moody's	Caa2 (perspective stable)
Fitch	CCC+	



Environnement institutionnel et législatif

La constitution de 2005 a établi les 25 provinces et fait de Kinshasa la capitale, lui conférant ainsi un statut spécial de ville-province. La décentralisation est un élément central de cette constitution, ainsi que le partage des revenus ou recettes. Par exemple, il existe une clause selon laquelle toutes les provinces, y compris Kinshasa, devraient recevoir une part de 40 % des revenus nationaux. Le ministère du Budget est ensuite censé pondérer la répartition de cette part de 40 % en fonction de la contribution de la province à l'économie ainsi qu'en fonction de sa population. Cependant, le calcul réel n'est pas transparent.

De plus, il existe un fonds national de péréquation alimenté par 10 % des recettes ou revenus générés par les provinces et l'administration centrale, que les provinces peuvent demander à utiliser pour des projets d'investissement. En 2021, le fonds a reçu 858 candidatures mais seulement 13 – dont quatre à Kinshasa – ont reçu un financement.

La loi sur les finances publiques de 2011 établit les transferts et taxes globaux, ainsi que les conditions d'emprunt. Chaque année, une loi de finances est adoptée par le ministère national des Finances, qui établit l'enveloppe budgétaire globale du pays pour cette année. Les budgets des provinces, y compris celui de la ville de Kinshasa, y sont consolidés. En général, les revenus sont répartis comme suit :

- Taxes de l'administration centrale : Revenus des finances publiques, des entreprises, des particuliers, des douanes et de l'import/export.
- Taxes partagées au niveau central et provincial : Consommation, exploitation minière, environnement, aménagement, eau et foresterie.
- Provinces : Impôt foncier, impôt local sur le revenu, véhicules automobiles et recettes administratives.

En termes d'emprunt, l'article 15 de la loi sur les finances publiques de 2011 stipule que l'administration (centrale et provinciale) peut emprunter, mais que le montant ne doit pas être supérieur à ses investissements. D'autres conditions incluent que les emprunts ne peuvent être effectués qu'auprès d'institutions financières non bancaires nationales, en devise locale, et ne peuvent être effectués que pour des projets d'investissement. Cela rend Kinshasa inéligible aux emprunts en vertu des directives

de financement infranational de la Banque africaine de développement, à la fois étant donné qu'il s'agit d'une banque multilatérale de développement et que le financement en devise locale n'est pas disponible.

Chaque province possède un ministère des Finances, dirigé par un ministre nommé par le gouverneur d'une province, lui-même élu par une assemblée provinciale. Sous leurs auspices, il existe une administration fiscale provinciale dédiée, appelée à Kinshasa la Direction Générale des Recettes du Kinshasa. Le gouvernement central envoie les transferts du budget national à l'administration provinciale, qui sont ensuite alloués aux différents ministères et complétés par les revenus locaux collectés par les autorités fiscales au niveau provincial.

En 2019, l'Unité de développement urbain du Kinshasa a été créée en tant qu'unité de coordination de la planification et des investissements à Kinshasa. Cela a également été fait dans le but d'établir un processus de planification et d'investissement pluriannuel. L'unité manque encore de personnel et ne fonctionne pas à pleine capacité. Cependant, elle a assumé le rôle d'unité de coordination de projet pour certains projets de donateurs, notamment le projet de développement multisectoriel de résilience urbaine de Kinshasa (Kin Elenda), financé par la Banque mondiale, à hauteur de 500 millions de dollars.



Budget

Kinshasa est l'une des seules provinces à avoir fourni relativement régulièrement ses comptes audités au commissaire aux comptes national. Ainsi, une analyse plus détaillée de ses données budgétaires au cours des dernières années est possible.

La RDC en tant que pays a une faible mobilisation de revenus en raison de sa dépendance aux ressources naturelles. De plus, les politiques fiscales, les cadres juridiques et les systèmes et processus institutionnels sont inefficaces. À Kinshasa en particulier, la collecte des revenus est instable et suit une tendance significativement à la baisse depuis 2016. Cela s'explique à la fois par le fait que les transferts de fonds sont souvent nettement inférieurs aux prévisions, avec un taux de transfert moyen de 5,3 %, et sont reçus beaucoup plus tard que prévu. Cela se produit dans un contexte où la valeur globale des transferts de fonds aux provinces ne représente que 0,1 % du PIB.

Le deuxième facteur important est que les revenus de sources propres sont nettement sous-performants. Entre 2011 et 2016, la collecte de revenus de sources propres a stagné et s'est maintenue à de faibles niveaux absolus. Puis, entre 2019 et 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, les revenus de sources propres ont diminué de 70 % d'un mois à l'autre. La principale source de revenus locaux pour Kinshasa sont les impôts fonciers. En 2017, 72 % des recettes locales provenaient de l'impôt sur les revenus locatifs et 11 % supplémentaires de la taxe foncière.

L'une des principales faiblesses du budget de la ville réside dans le taux d'exécution et dans la diminution de la part des dépenses en capital. En 2022, les dépenses courantes représentaient 68 % du budget de la ville, la grande majorité étant consacrée aux dépenses relatives au personnel. Celles-ci ont fortement augmenté entre 2016 et 2017 et sont restées très élevées depuis. Une partie du défi, comme indiqué précédemment, réside dans le fait que le budget d'investissement reste sous-financé ; en 2022, seuls quatre des projets d'investissement à Kinshasa ont reçu une approbation et donc un financement de l'administration centrale. Cependant, leur exécution a entraîné des dépassements de coûts importants, de plus de 2 000 % en moyenne.



Analyse

Les dépenses en capital de toutes les provinces, y compris Kinshasa, sont très faibles, et représentent environ 0,8 % du PIB global de la RDC. De nombreuses analyses d'audit interne ainsi que des analyses externes sur les causes de ce phénomène ont été effectuées, qui ont abouti à l'identification des deux causes profondes suivantes :

- Le budget opérationnel évince le budget d'investissement en raison des dépenses élevées consacrées à la fonction publique. Comme indiqué, même si la Constitution de 2005 place la décentralisation comme principe central et prévoit le transfert de compétences et de ressources humaines vers les provinces et des élections régulières des autorités infranationales, la mise en œuvre de ces dispositions prend du retard. Ainsi, une grande partie du personnel au niveau municipal est constituée de fonctionnaires détachés par le gouvernement national, auxquels s'ajoutent des consultants car les provinces ne sont pas encore en mesure d'embaucher directement une grande partie de leur propre personnel. Cela entraîne à son tour une augmentation substantielle des coûts opérationnels.

- Il n'existe pas de plans d'investissement publiquement documentés et, par conséquent, les décisions d'investissement dans les projets sont prises sur une base annuelle et doivent recevoir l'approbation du gouvernement national. Il s'agit d'un processus long, car la loi exige que les projets d'investissement à tous les niveaux de gouvernement soient harmonisés, mais il existe un manque de coordination entre les différents niveaux de gouvernement. À cela s'ajoutent des transferts nationaux faibles (en termes de valeur absolue) et imprévisibles pour les investissements du Fonds national de péréquation, ce qui signifie que les investissements ne sont pas réalisés.

Parmi les projets financés, la mauvaise mise en œuvre constitue un défi supplémentaire. Par exemple, les quatre projets pour lesquels Kinshasa a reçu un financement d'investissement du gouvernement national en 2022 ont présenté un dépassement de coût moyen de 2 059 % par rapport au budget. Cela indique clairement que les plans et les budgets n'ont pas été préparés de manière adéquate. Cependant, d'autres causes ont été identifiées, notamment des processus d'achat inefficaces et opaques ainsi qu'une intervention politique lors de la mise en œuvre.

Comme indiqué précédemment, pour tenter d'améliorer le processus de planification et de mise en œuvre des investissements, la ville a récemment créé l'Unité de développement urbain de Kinshasa. L'objectif est de faire en sorte que la ville ne s'appuie plus sur des listes d'investissements produites chaque année, mais sur une planification des investissements stable et pluriannuelle. Cela sera important pour favoriser la prévisibilité et attirer des financements pour les projets de la ville. Cependant, l'unité manque toujours de capacités en termes de personnel et d'autres ressources.

Un autre défi en ce qui concerne les finances municipales de Kinshasa est la mobilisation faible et en baisse des recettes ou revenus. Il s'agit en partie d'un défi à l'échelle de la RDC qui est emblématique d'un pays fortement dépendant des richesses minières. Cependant, cette situation est encore exacerbée par des politiques fiscales et des cadres juridiques inadéquats ainsi que par des processus de collecte des revenus inefficaces et obsolètes.

Kisumu, Kenya



Messages essentiels

- Grâce à la structure décentralisée du Kenya, le comté de Kisumu a la possibilité d'emprunter pour financer ses investissements dans les infrastructures et reçoit depuis 2020 une notation de crédit. Le comté a également la possibilité d'émettre une obligation à la Bourse de Nairobi, ce qui permet d'accéder à un financement en devise locale.
- Cependant, le principal défi qui empêche Kisumu d'y parvenir réside dans ses propres finances et, en particulier, dans sa faible génération de revenus de sources propres.
- De plus, le comté a des dépenses en capital extrêmement faibles par rapport aux dépenses opérationnelles ainsi qu'un faible taux d'exécution des dépenses en capital.
- Étant donné qu'il a mis en place des politiques fortes en matière de changement climatique, ainsi qu'un plan de développement intégré pour les cinq prochaines années, le comté devrait maintenant travailler sur la manière dont il peut présenter certains de ces projets afin d'attirer potentiellement des financements climatiques et autres. Cela peut être réalisé grâce aux mécanismes d'appui à la préparation des projets.

Introduction et contexte de la ville

Le comté de Kisumu, qui abrite la ville de Kisumu, se trouve dans l'ouest du Kenya, à la frontière avec l'Ouganda. Le comté compte environ 1 225 000 habitants, dont environ 511 000 vivent en zone urbaine. Les zones urbaines connaissent une croissance d'environ 3,43 % par an. Compte tenu de sa situation au bord du lac Victoria, l'économie du comté est principalement axée sur la pêche et l'agriculture. Cependant, les secteurs de l'industrie légère sont en croissance, notamment l'agroalimentaire et il s'agit d'un comté dont l'économie est l'une des plus diversifiées du Kenya. L'actuel gouverneur du comté en est à son deuxième et dernier mandat et est membre du parti d'opposition au parti au pouvoir au Kenya.

Kisumu est une ville secondaire importante pour le Kenya et revêt également une importance stratégique pour d'autres pays d'Afrique de l'Est, car le commerce transite par la ville vers les pays enclavés voisins, notamment l'Ouganda, le Rwanda et la République démocratique du Congo. La majorité de l'urbanisation de l'Afrique se produit actuellement dans des villes intermédiaires telles que Kisumu. Afin de préparer ces villes au succès, il est essentiel de comprendre comment financer les investissements dans les infrastructures avant que les gens ne s'installent, car il est prouvé que la modernisation des infrastructures peut être trois fois plus coûteuse financièrement – et considérablement plus coûteuse politiquement et socialement. Ainsi, étant donné que le Kenya dispose de structures fortement décentralisées, il s'agirait d'un cas test pertinent en termes de manière de débloquer des financements pour les petites villes intermédiaires.



Contexte macroéconomique

Le contexte macroéconomique du Kenya est marqué par une activité économique et un potentiel de croissance importants. Le pays est l'une des plus grandes économies d'Afrique de l'Est. Le taux de croissance annuel du PIB de 5 % met en évidence sa solide expansion économique, tirée par divers secteurs de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et des services. Le Kenya a une population urbaine notable qui représente 28,5 % de la population totale du pays.

Le Kenya est classé par la Banque africaine de développement dans la catégorie B, ce qui lui donne accès à des ressources concessionnelles et non concessionnelles. Cette classification indique également son statut de pays à revenu intermédiaire inférieur avec des perspectives de croissance significatives. Il est important de noter que le Kenya a accès au financement en devise locale, ce qui renforce sa flexibilité budgétaire. Le déficit budgétaire est notable à -6,05 %, ce qui pourrait suggérer une gestion budgétaire prudente malgré le déficit. Cependant, le ratio recettes/PIB de 16,82 % indique qu'il existe une marge d'amélioration en matière de collecte des recettes/revenus. Le ratio dette/PIB est relativement élevé, à 67,83 %, ce qui nécessite une gestion prudente de la dette pour garantir la viabilité budgétaire à long terme. La position du Kenya en tant que pôle économique régional en Afrique de l'Est, servant de centre commercial, financier et technologique, joue à son avantage. Le pays a également été actif dans le développement de ses infrastructures, notamment dans des projets de transport tels que le chemin de fer, qui vise à améliorer la connectivité régionale.

Le taux de croissance annuel du PIB de 5 % met en évidence sa solide expansion économique, tirée par divers secteurs de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et des services.

Indicateurs macroéconomiques pour le Kenya

Général	PIB, milliards, PPA (dollars internationaux courants)	338,964
	Croissance du PIB (% annuel)	5
	Population (millions de personnes)	51,539
	Population urbaine (millions de personnes)	15,102
	Population urbaine en % du total	28,5
BAD	Catégorie BAD	B
	Financement en devise locale disponible	Oui
	FCAS	Non
Dette	Déficit budgétaire (%)	-6,05
	Ratio recettes/PIB (%)	16,82
	Ratio dette/PIB (%)	67,83
	Standard & Poor's	B (perspective à la baisse)
	Moody's	B3 (baisse)
Fitch	B (baisse)	



Environnement institutionnel et législatif

La constitution kenyane de 2010 a délégué des pouvoirs importants aux 47 gouvernements de comté, dont Kisumu, ce qui en fait des sphères d'administration distinctes mais interdépendantes. Cela a également augmenté leurs responsabilités en matière de dépenses ainsi que leur capacité à générer des revenus de sources propres. Le comté bénéficie également de transferts de l'administration nationale, qui sont alloués via la recommandation d'une commission indépendante de répartition des revenus.

Kisumu dispose de structures législatives solides qui régissent ses politiques et priorités en matière de changement climatique. Celles-ci incluent notamment une Politique sur le changement climatique (2019), une Loi sur le changement climatique (2020) et un Plan d'action relatif au changement climatique (2022). Ceux-ci complètent le Plan de développement intégré du comté (2023-2027), qui décrit les projets d'investissement prioritaires que le comté envisage d'entreprendre à moyen terme. Ceux-ci incluent notamment 32 projets phares, totalisant environ 731 millions de dollars, qui touchent tous les secteurs, de la construction d'hôpitaux et de centres de santé à la réhabilitation des routes et des parcs publics et à la création d'un programme de logements abordables.



Budget

Le comté de Kisumu dépend toujours principalement des transferts pour financer son budget ; en 2019/2020, ces transferts de fonds représentaient 81,98 % du budget total. Le montant des transferts augmente d'année en année. Cela est dû au fait que les recettes nationales ont augmenté et que les transferts sont calculés à hauteur de 15 % du revenu national global, en tenant compte de facteurs tels que la population, les niveaux de pauvreté, la superficie des terres et la performance des revenus de sources propres.

Bien que Kisumu dispose de pouvoirs importants pour générer des revenus de sources propres, ceux-ci restent sous-performants et, comme le souligne son rapport de notation de crédit, cette performance est en déclin. Les principaux revenus générés et conservés par le comté proviennent des licences commerciales, suivis de près par l'impôt foncier sous la forme de taux fonciers. Les revenus de sources propres n'ont pas augmenté de manière significative au cours des dernières années. Cela a un impact sur la capacité du comté à emprunter par rapport à son bilan, ce qu'il n'a pas encore fait mais a indiqué souhaiter faire à l'avenir.

Les comptes audités de 2019/2020 montrent une large sous-utilisation des dépenses par rapport à ce qui avait été budgétisé, notamment en ce qui concerne les dépenses en capital. Précisément, seulement 32,08 % de ce qui était budgétisé a finalement été dépensé. Étant donné que la majorité du budget du comté provient actuellement de transferts, cela signifie qu'il ne parvient pas encore à dépenser entièrement, même ce qui est alloué au niveau national. De plus, bien que la loi kenyane sur la gestion des finances publiques stipule que le montant maximum pouvant être dépensé en salaires est de 35 % du budget total, à Kisumu, la rémunération des employés représente toujours 69 % de ce qui est budgétisé et dépensé.



Analyse

Le comté de Kisumu fournit de bonnes données budgétaires au public depuis 2020, grâce aux rapports détaillés d'examen annuel de l'exécution du budget des administrations de comté publiés par le Bureau du contrôleur du budget. Il reçoit également une notation de crédit annuelle, depuis 2020, du GCR. Sa notation actuelle est BB(KE) mais est classée comme étant « évolutive ».

Comme souligné, l'un des principaux domaines sous-performants de Kisumu est sa capacité à générer des revenus locaux, qui sont faibles en termes absolus et n'atteignent pas les objectifs que le comté s'est fixés. De plus, la performance des revenus de sources propres du comté a diminué au fil du temps, et a même légèrement diminué pendant la pandémie de COVID-19. Le comté a tenté de mettre en œuvre des réformes, par exemple en ce qui concerne la numérisation des systèmes de collecte des revenus. Mais ces mesures n'ont pas considérablement stimulé la collecte des revenus en raison de problèmes systémiques sous-jacents liés à la gestion des revenus.

En conséquence, même si le comté fonctionne dans le cadre décentralisé de la constitution, il reste fortement dépendant des transferts. En outre, comme cela a été souligné, Kisumu dépense actuellement considérablement moins que son budget alloué, notamment en ce qui concerne le développement de projets d'investissement. En examinant les 7 principaux projets de développement au cours des exercices 2016 à 2020, leur taille moyenne était d'environ 88 000 dollars. En termes de projets d'infrastructure, ceux-ci sont relativement petits, mais ils restent sous-performants en termes d'exécution globale. Ce problème doit être résolu afin que le comté puisse lever des fonds et déployer des montants de financement plus importants pour les dépenses en capital. Une analyse plus approfondie est nécessaire pour identifier les processus actuels qui empêchent la bonne mise en œuvre des projets.

Kisumu souhaite suivre les traces du comté de Laikipia et devenir le deuxième comté du Kenya à émettre une obligation de comté, ce qui est désormais légalement possible. L'exemple donné par Laikipia qui va émettre une obligation sur la bourse nationale des valeurs mobilières serait également préférable pour Kisumu étant donné

l'importance des emprunts en devise locale. L'obligation de Laikipia, qui a été approuvée par le Parlement mais pas encore émise, est une obligation générale d'infrastructure nationale de 8,2 millions de dollars qui financera un portefeuille de projets, notamment pour les systèmes d'eau et d'égouts, le pavage des routes, les trottoirs et les pistes cyclables, et l'amélioration de l'éclairage public et zones de construction imposées. C'est quelque chose qui serait tout à fait à la portée de Kisumu. Il existe cependant des différences entre les deux comtés qu'il convient de noter. Laikipia a des niveaux absolus de revenus locaux inférieurs à ceux de Kisumu, mais la collecte de ceux-ci y a augmenté. De plus, Laikipia a un taux d'absorption de son budget d'investissement plus élevé, qui au cours de l'exercice 2020/2021 était d'environ 47,6 %. Ces deux facteurs – augmenter les revenus de sources propres et améliorer les taux d'exécution des projets de développement – sont des domaines dans lesquels Kisumu doit s'améliorer.

La possibilité pour Kisumu d'accéder à des sources de financement climatique pour ses projets doit également être envisagée, étant donné qu'elle dispose de tous les instruments pertinents, y compris les politiques, les réglementations et les plans. Il faudrait toutefois que la ville les relie plus étroitement à son plan de développement intégré et aux mesures contre le réchauffement climatique. Cela donnerait également l'occasion aux services d'aide à la préparation de projets de soutenir la poursuite de travaux sur les études de préfaisabilité et de faisabilité, et par la suite les demandes de financement.

Lagos, Nigeria



Messages essentiels

- Lagos est la quatrième ville la plus riche d'Afrique, avec un PIB par habitant de 6 614 dollars (17 282 dollars PPA), mais ses recettes fiscales en pourcentage du PIB sont parmi les plus faibles du continent.
- Elle génère 70 % de ses revenus propres, mais ceux-ci dépendent fortement du système de retenue à la source Pay-As-You-Earn (PAYE) et des impôts fonciers.
- La ville dispose d'un secteur bancaire sophistiqué et le Plan de développement de Lagos 2022-2052 met l'accent sur l'intention d'emprunter davantage localement, et de réduire ainsi la dépendance aux bailleurs de fonds étrangers.
- Son développement s'est appuyé sur des partenariats public-privé avec des allègements fiscaux de l'administration fédérale pour les promoteurs immobiliers du secteur privé. Ces mêmes partenariats ont été moins efficaces pour garantir l'accès universel aux services de base ; 65 % des Lagosiens n'ont pas accès à l'électricité et 85 % d'entre eux dépendent d'un système sanitaire informel.
- En 2022, les envois de fonds de la diaspora via les canaux officiels s'élevaient à 21,9 milliards de dollars, soit plus de quatre fois la valeur des investissements directs étrangers (IDE).
- Lagos est actif sur le marché des obligations depuis 2006. Il existe encore des opportunités de diversifier le paysage financier et de compléter les investissements publics dans les infrastructures de transport intégrées.

Introduction et contexte de la ville

L'État de Lagos, composé de cinq districts administratifs, compte 16 millions d'habitants⁷² et est la plus grande ville d'un pays de 215 millions d'habitants. 52 % des Nigériens vivent en zone urbaine et le taux d'urbanisation est estimé à environ 3 % par an. L'État de Lagos est le centre financier, de vente au détail et commercial du Nigeria, et est responsable d'environ un tiers du PIB du pays.

Le Plan de développement de l'État de Lagos (2022-2052) définit quatre objectifs clés qui renforcent la stratégie de développement de l'État : une économie florissante, une ville centrée sur l'humain, des infrastructures modernes et une gouvernance efficace. Ces objectifs sont soutenus par plus de 400 initiatives au total, dont chacune est décrite en détail et assignée à une « partie responsable » pour sa mise en œuvre, bien que les initiatives ne soient ni chiffrées ni définies en termes de délais. Le plan expose l'intention de l'État d'augmenter les revenus intérieurs à 5 % du PIB et de réduire la dépendance des revenus intérieurs à l'égard de la taxe PAYE à moins de 40 % en diversifiant les sources de revenus.



Contexte macroéconomique

Le PIB par habitant dans l'État de Lagos est de 6 614 dollars (ce qui équivaut à 17 282 dollars si l'on prend en compte le pouvoir d'achat). Cela fait de Lagos la quatrième ville la plus riche d'Afrique.

Le contexte macroéconomique du Nigeria est marqué par un PIB substantiel d'environ 1,37 billion de dollars (PPA), ce qui en fait l'une des plus grandes économies d'Afrique. Cependant, le taux de croissance du PIB de 2,9 % suggère la nécessité d'un développement économique plus rapide pour répondre aux demandes d'une population en croissance rapide s'élevant à environ 215 millions de personnes. Le fait que plus de la moitié de la population (52,75 %) réside dans des zones urbaines reflète la tendance actuelle à l'urbanisation et les défis associés. Le Nigeria est classé dans la catégorie C par la Banque africaine de développement, ce qui en fait un pays éligible aux prêts du Fonds africain de développement à des conditions strictes. Il possède également un vaste marché financier intérieur.

Les indicateurs liés à la dette montrent des résultats mitigés au Nigeria. Le déficit budgétaire est de -4,9 %, et reflète les pressions budgétaires et la nécessité d'une meilleure gestion budgétaire. Le ratio recettes/PIB est particulièrement faible, à 7,25 %, ce qui indique des difficultés dans la collecte des recettes. Cependant, le ratio dette/PIB de 38 % est relativement modéré par rapport à celui de certaines autres économies émergentes, même si une gestion prudente de la dette reste essentielle.

Les notations de crédit de Standard & Poor's (B-) et de Moody's (Caa1) reflètent un risque de crédit plus élevé pour le Nigeria par rapport à de nombreux autres pays. Les tendances macroéconomiques uniques du Nigeria incluent son importante industrie de production et d'exportation de pétrole, ce qui le rend très vulnérable aux fluctuations des prix mondiaux du pétrole. La position du pays en tant qu'acteur économique majeur en Afrique de l'Ouest présente des opportunités et des responsabilités en termes de stabilité régionale et d'intégration économique. La diversification de l'économie au-delà du pétrole et la résolution des problèmes structurels sont essentielles à la viabilité économique à long terme du Nigeria.

Le contexte macroéconomique du Nigeria est marqué par **un PIB substantiel d'environ 1,37 billion de dollars (PPA)**, ce qui en fait l'une des plus grandes économies d'Afrique.

Indicateurs macroéconomiques pour le Nigeria

Général	PIB, milliards, PPA (dollars internationaux courants)	137
	Croissance du PIB (% annuel)	2,9
	Population (millions de personnes)	222,18
	Population urbaine (millions de personnes)	112,560
	Population urbaine en % du total	52,75
BAD	Catégorie BAD	C
	Financement en devise locale disponible	Oui
	FCAS	Non
Dette	Déficit budgétaire (%)	-4,9
	Ratio recettes/PIB (%)	7,25
	Ratio dette/PIB (%)	38
	Standard & Poor's	B-
	Moody's	Caa1
	Fitch	B-



Environnement institutionnel et législatif

L'État de Lagos dispose depuis 2009 d'un ministère de la Planification économique et budgétaire, responsable de la planification stratégique, de la budgétisation et de la coordination des investissements des entités publiques.

Le Nigeria s'est imposé une limite qui empêche le ratio dette/PIB de dépasser 40 %. En 2022, ce ratio était de 23 %, ce qui impliquait une certaine marge pour emprunter davantage. Les règles de l'administration fédérale concernant la dette des collectivités locales et régionales évoluent. Les États nigériens ne sont pas soumis à des directives spécifiques en matière de maturité de la dette, de taux d'intérêt ou d'exposition au risque de change, mais Lagos a une règle interne qui empêche le service de la dette de dépasser 30 % des revenus d'exploitation.

Seule l'administration fédérale peut emprunter auprès de prêteurs non nigériens. L'administration fédérale dispose de plusieurs prêts auprès de la Banque africaine de développement, tous libellés dans sa devise nationale. Les collectivités territoriales (États) ne sont autorisées à contracter des dettes qu'auprès de bailleurs de fonds nationaux. En conséquence, la dette des États a tendance à être faible et parmi les 35 États du Nigeria, Lagos est celui dont le niveau d'endettement absolu est le plus élevé, soit environ 125 % de ses revenus de sources propres. L'État de Lagos est considéré comme « partenaire de mise en œuvre » dans les projets et les partenariats public-privé de routes à péage financés par la Banque. De même, le système de transport rapide par bus (BRT) de Lagos a été partiellement financé par un prêt de 150 millions de dollars de la Banque mondiale à l'administration fédérale.



Budget

Le budget approuvé de l'État de Lagos pour 2023/24 (le « budget de continuité ») s'élève à 2,31 milliards de dollars, soit 144 dollars par habitant, dont 1,33 milliard de dollars (58 %) sont destinés aux projets d'investissement et 27 % spécifiquement aux nouvelles infrastructures. Le solde restant (42 %) est consacré au personnel et au service de la dette. Cela équivaut à un budget d'investissement de 48,22 dollars par habitant.

Les revenus de sources propres étaient estimés en 2023-2024 à 1,83 milliard de dollars, le déficit de 25 à 30 % étant comblé par des emprunts (20 %) et des transferts de fonds de l'administration fédérale (10 %). On estime que cinq millions de personnes (31 % de la population) paient une forme de taxe ou de revenu à l'État de Lagos, alors que seulement 400 000 entités sont enregistrées dans le système PAYE. Le non-respect des obligations fiscales est un problème important. Des efforts sont en cours pour changer cette situation, et une croissance de 18 % des revenus locaux a été enregistrée en 2022. Actuellement, Lagos génère 70 % de ses revenus à partir de ses propres sources, dont la majeure partie provient du système PAYE (45 % des revenus) et des impôts fonciers. Ses autres sources de revenus sont plus volatiles et incluent le produit des ventes, les loyers, les redevances foncières, les frais et les amendes.

Fin 2022, l'État de Lagos avait une dette de 1,7 milliard de dollars, et le coût du service de cette dette est censé se détériorer en 2023 à mesure que la devise se déprécie. L'État est resté en règle avec les marchés obligataires locaux qui représentaient 20 % de la dette à fin 2022. L'administration fédérale n'exige pas des États qu'ils maintiennent des « budgets équilibrés », mais ils sont tenus de maintenir leurs déficits à moins de 3 % du PIB national.

La part relativement élevée en capital du budget de l'État de Lagos (58 %) ne se traduit pas toujours par la mise en œuvre d'infrastructures et de services de base pour les populations les plus pauvres de la ville, mais Lagos tente délibérément d'attirer les entreprises multinationales et les investissements étrangers.

L'État de Lagos dispose d'une facilité d'obligations, de billets et d'autres titres (libellés en Naira) de 653 millions de dollars depuis 2016. En décembre 2022, les obligations représentaient 20 % de la dette de l'État de Lagos. Dans le cadre du programme d'émission de dette de 2016, l'État a émis les obligations suivantes (libellées en Naira nigérien) :

- 65 millions de dollars d'obligations à taux fixe de 13 % sur cinq ans rachetées en 2014
- 75 millions de dollars d'obligations à taux fixe de 10 % sur cinq ans rachetées en 2015
- 104 millions de dollars d'obligations à taux fixe de 14,5 % sur sept ans rachetées en 2019
- 114 millions de dollars d'obligations à taux fixe de 13,5 % dues en 2020
- 61,3 millions de dollars d'obligations à taux fixe de 16,5 % dues en 2023
- 60,5 millions de dollars d'obligations à taux fixe de 16,75% dues en 2024
- 50,6 millions de dollars d'obligations à taux fixe de 17,25 % dues en 2027
- 9 millions de dollars d'obligations à taux fixe de 15,60 % dues en 2024
- 6,9 millions de dollars d'obligations à taux fixe de 15,85 % dues en 2027

L'État de Lagos a délibérément recherché des partenaires du secteur privé pour investir en capital, l'administration fédérale offrant des incitations fiscales (20 % du coût de fourniture des infrastructures de base sont déductibles d'impôt) aux investisseurs du secteur privé finançant les infrastructures routières, d'eau et d'électricité. La planification des infrastructures a été critiquée comme étant imposée « d'en haut » et incapable de générer les multiplicateurs économiques et les impacts de réduction de la pauvreté que l'on pourrait espérer d'investissements dans les infrastructures.



Analyse

Lors du passage du Plan de développement de Lagos 2012-2025 au plan 2022-2052, l'État de Lagos a indiqué sa volonté de réduire son exposition aux capitaux internationaux au motif qu'elle a logiquement tendance à ne pas impacter la pauvreté. L'État recherche plutôt des investissements cohérents avec ses projets. Cela s'inscrit dans le cadre des efforts en cours depuis 2004 pour augmenter et formaliser les investissements de l'importante diaspora nigériane. En 2022, les envois de fonds de la diaspora via les canaux officiels s'élevaient à 21,9 milliards de dollars, soit plus de quatre fois la valeur des investissements directs étrangers, les envois de fonds non officiels étant connus pour être beaucoup plus élevés.

L'État de Lagos accueille les sophistiqués secteurs bancaires et technologiques et l'administration de l'État a travaillé efficacement avec l'administration fédérale pour

développer le transport terrestre et maritime. Une grande part de l'économie locale et des recettes budgétaires repose cependant sur le développement immobilier. En collaboration avec la Lagos State Development and Property Corporation et les banques locales, les promoteurs immobiliers continuent de créer et d'attirer des investissements dans des opportunités immobilières haut de gamme telles qu'Eko-Atlantic, ce qui a pour conséquence d'augmenter les inégalités.

Les récentes répartitions de capitaux dans l'État de Lagos ont ciblé la congestion routière de la ville grâce à l'infrastructure de transport intégrée multimodale. Le BRT de Lagos a été le premier d'Afrique en 2007 et a été développé par l'État en collaboration avec l'Autorité des transports de la zone métropolitaine de Lagos (LAMATA), grâce au financement de la Banque mondiale. L'expansion générée par ce système BRT a défendu l'idée du BRT allégé, impliquant moins de dépenses en capital, une ségrégation seulement partielle des voies de bus et moins de technologie. Une composante ferroviaire allégée de ce plan a été achevée en 2022. Le Plan de développement de l'État de Lagos souligne également la nécessité d'augmenter la superficie du parc de logements formels pour passer à 70 % de son total actuel en ajoutant 150 000 à 200 000 unités de logement.

En juillet 2023, Fitch a baissé à B- les notations par défaut des émetteurs à long terme en devises et en devise locale de l'État de Lagos, reflétant un « risque très élevé » que l'État ait du mal à honorer ses obligations en matière de service de la dette entre 2023 et 2027. Fitch a cité la faiblesse de la collecte des revenus, la hausse du coût du capital et des dépenses plus élevées que prévues. Fin 2022, 44 % de la dette de Lagos était contractée auprès d'institutions de financement du développement et en devises étrangères. La dépréciation du Naira nigérian de 446 pour un dollar fin 2022 à 766 pour un dollar en août 2023 a contribué à l'émission des titres de créance de l'État et à l'inflation.

Le Cap, Afrique du Sud



Messages essentiels

- Le Cap s'est donné comme ambition de devenir une destination d'investissement viable et pour cela a investi dans du personnel et des processus financiers.
- La ville fonctionne selon les règles fixées par le cadre constitutionnel de l'Afrique du Sud, qui autorise les collectivités locales à emprunter des fonds pour subvenir à leur budget d'investissement, à condition que la municipalité fasse état d'un bilan comptable vérifié solide, déterminé par le Contrôleur général et une agence de notation de crédit indépendante.
- Les emprunts du Cap sont guidés par des stratégies et non simplement par les aspects financiers. Toute dépense d'investissement est d'abord soumise à trois départements distincts de l'administration municipale, qui évaluent son potentiel à élargir la base des recettes, à réduire les coûts, ou soutenir la croissance économique.
- Le Cap adopte une approche financière prudente, attestée par sa notation de crédit « AA » et dispose d'une marge de manœuvre considérable pour contracter de nouveaux emprunts conformément aux directives du Trésor public. Or malgré cela, la ville indique avoir du mal à lever des fonds.

Introduction et contexte de la ville

Le Cap, la plus ancienne et la deuxième ville la plus peuplée d'Afrique du Sud, consiste en la municipalité métropolitaine de la ville du Cap, composée de 115 cantons (« wards »), avec une population de 4,6 millions d'habitants en 2020. Depuis 2006, elle est dirigée par un parti d'opposition au parti au pouvoir dans le pays. Les prochaines élections locales sont prévues pour 2026.

Le PIB par habitant du Cap s'élevait à 5 905 dollars en 2019 et la ville contribue à hauteur d'environ 10 % au PIB de l'Afrique du Sud et abrite 7,5 % de la population du pays. Le taux de chômage de 27 % au Cap, qui inclut les demandeurs d'emploi découragés, était nettement inférieur à la moyenne sud-africaine de 43 % au quatrième trimestre de 2022. Le Cap est souvent décrit comme une ville très inégalitaire, dont le coefficient de Gini est estimé à 0,63. Comme dans d'autres villes sud-africaines, les inégalités spatiales sont de plus en plus liées au type d'emploi, tel que professionnel, ouvrier ou chômeur.



Contexte macroéconomique

Le contexte macroéconomique de l'Afrique du Sud se caractérise par des perspectives à exploiter et des obstacles structurels à surmonter. Avec un PIB d'environ 997,444 milliards de dollars (PPA), le pays est l'une des plus grandes économies d'Afrique. À 0,9 %, le taux de croissance du PIB du pays s'inscrit sur une trajectoire modérément positive, quoique sans doute insuffisante pour remédier aux difficultés socio-économiques pressantes. La population est importante, dépassant 59 millions d'habitants, dont environ 68 % résident en milieu urbain.

La Banque africaine de développement classe l'Afrique du Sud à la catégorie C, soit un pays à revenu intermédiaire, ce qui lui vaut d'être éligible à des ressources mixtes, concessionnelles et non concessionnelles. Son marché financier local est l'un des plus solides d'Afrique, de sorte que le pays dispose de plusieurs options de financement en monnaie locale, ce qui peut avoir un effet stimulant sur les activités économiques. Les indicateurs liés à la dette dessinent des perspectives préoccupantes. L'Afrique du Sud accuse un déficit budgétaire de -4,49 % et un ratio dette/PIB de 68,98 %, ce qui témoigne des pressions budgétaires qui sont à l'œuvre. Malgré cela, le ratio recettes/PIB de 26,94 % dénote les efforts engagés pour générer des recettes publiques.

En termes de notations de crédit, les notes pour l'Afrique du Sud d'agences telles que Standard & Poor's (BB-), Moody's (Ba2) et Fitch (BB-) reflètent sa solvabilité modérée. Ces notations influent sur la capacité du pays à obtenir des financements internationaux et sur le coût du service de sa dette. S'ajoutent à cela les tendances macroéconomiques uniques du pays qui sont dominées par des problèmes chroniques, tels qu'un chômage élevé, les inégalités des revenus et des problèmes structurels dans des secteurs clés, tels que l'exploitation minière et l'agriculture. De plus, sa position régionale en tant qu'acteur économique majeur en Afrique australe ouvre certes des possibilités mais s'accompagne aussi de responsabilités en termes d'intégration et de stabilité économiques régionales. Pour assurer son développement durable, il est essentiel que l'Afrique du Sud parvienne à remédier à ces problèmes et à tirer parti de ses atouts économiques.

À 0,9 %, le taux de croissance du PIB du pays s'inscrit sur une trajectoire modérément positive, quoique sans doute insuffisante pour remédier aux difficultés socio-économiques pressantes.

Indicateurs macroéconomiques de l'Afrique du Sud

Général	PIB, milliards, PPA (dollars internationaux courants)	997,444
	Croissance du PIB (% annuel)	0,9
	Population (millions de personnes)	61,53
	Population urbaine (millions de personnes)	40,295
	Population urbaine en % du total	67,8
BAD	Catégorie BAD	C
	Disponibilité de financement en monnaie locale	Oui
	EFTC	Non
Dettes	Déficit budgétaire (%)	-4,49
	Ratio recettes/PIB (%)	26,94
	Ratio dette/PIB (%)	68,98
	Standard & Poor's	BB-
	Moody's	Ba2
Fitch	BB-	



Cadre institutionnel et législatif

Gouverné par le parti officiel de l'opposition d'Afrique du Sud depuis 2006, Le Cap s'est donné comme ambition de devenir une destination d'investissement viable et pour cela a investi dans du personnel et des processus financiers. La ville fonctionne selon les règles fixées par le cadre constitutionnel de l'Afrique du Sud, qui autorise les collectivités locales à emprunter des fonds pour subvenir à leur budget d'investissement, à condition que la municipalité fasse état d'un bilan comptable vérifié solide, déterminé par le Contrôleur général et une agence de notation de crédit indépendante.

Les emprunts du Cap sont à vocation stratégique et non à vocation de financement. L'administration municipale a publié un plan décennal d'investissement dans les infrastructures, qui dresse une liste précise de ses projets de construction et du déficit budgétaire à combler par des financements afin d'en permettre le déploiement. Toutes les dépenses d'investissement doivent soit élargir la base des recettes, soit réduire les coûts, soit soutenir la croissance économique, et sont évaluées par trois départements distincts.

Comme toutes les administrations locales d'Afrique du Sud, la gestion des recettes et des dépenses est soumise à un cadre d'investissement triennal : le MTREF (en français, le Cadre de recettes et de dépenses à moyen terme), dans lequel seul l'exercice en cours est exprimé en valeurs absolues. Le cadre MTREF 2023-2024 du Cap axe le budget d'investissement autour de quatre grands volets d'action, chacun s'accompagnant de la ventilation détaillée des postes et du budget correspondant :

- i. Mettre fin au délestage d'électricité sur trois ans
- ii. Faire du Cap une ville plus sûre.
- iii. Des infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement dignes de ce nom et des voies navigables plus propres.
- iv. S'acquitter des fondamentaux en mieux.



Budget

Le budget du Cap était de 3,7 milliards de dollars en 2023-2024, dont 3,1 milliards de dollars étaient consacrés aux coûts opérationnels et environ 600 millions de dollars à des dépenses en capital. Les salaires du personnel représentent 25,5 % du budget total. Le deuxième poste le plus important des coûts opérationnels (20,1 %) porte sur les achats d'électricité, que la ville a l'habitude de revendre et qui lui ont ainsi permis de dégager traditionnellement un bénéfice de 266 millions de dollars.

Le budget d'investissement record pour 2023-2024 (dit « Building Hope », ou bâtir l'espoir) fait partie de la stratégie de croissance portée par les infrastructures établie par le maire sortant et est alloué avec soin aux activités énumérées dans la stratégie décennale relative aux infrastructures de 7,8 milliards de dollars lancée en 2023. Le budget d'investissement 2023-2024 est financé par des emprunts (346 millions de dollars), des dotations de l'administration centrale (149 millions de dollars) et des recettes générées en interne sur les capitaux existants (91 millions de dollars). Le budget total s'élève à seulement 130 dollars par personne et par an.

À l'exception des dotations en capital de l'administration centrale, la ville s'attend à générer 3,1 milliards de dollars de recettes en 2023-2024. Les principales sources de ces recettes sont les ventes d'électricité (33,4 %), les impôts fonciers (20,4 %), les dotations d'exploitation, les dons et les subventions d'autres sphères de l'administration (11,6 %) et les ventes d'eau (7,5 %). Par rapport aux niveaux sud-africains, à 138 millions de dollars, le montant de la dette non recouvrée (taux, prélèvements et tarifs) du Cap est relativement faible.



Analyse

Les municipalités sont des collectivités publiques autonomes en Afrique du Sud et la réglementation financière leur impose d'assumer la responsabilité de leurs propres emprunts sans souscription de la part de l'administration centrale. Toute municipalité sud-africaine en quête de financement par emprunt doit toutefois faire approuver ses finances par le Contrôleur général, obtenir une notation de crédit auprès d'une agence de notation de crédit indépendante et soumettre un document déclaratoire signé par le directeur de la ville. En vertu de la loi, ce document déclaratoire doit être étayé par des avis indépendants sur la situation juridique et financière et stipuler le taux d'intérêt, le montant en valeur absolue des intérêts versés et les clauses de défaut associées à toute dette. Généralement, le même contrôleur général fournit l'avis sur la situation financière.

En 2022-2023, les créances du Cap se composaient à 73 % d'obligations et à 27 % de prêts, tous indexés en

rand sud-africain (ZAR) et à taux fixe. Entre l'exercice de 2021/2022 et celui de 2022/2023, la dette à court terme de la ville est passée de 6 % à 20 % du total de la dette directe, en raison de la nécessité de rembourser les obligations existantes.

Le Cap a fait des investissements considérables dans sa capacité à lever des fonds efficacement, efforts qui lui valent une notation de crédit à long terme « AA » de Moody's, qui a décrit la position de crédit de la ville en 2023 comme « des résultats d'exploitation et financiers constamment solides et en amélioration constante ». La ville a jusqu'ici financé ses emprunts essentiellement par des obligations (73 %). Cependant, pour financer son plan d'investissement dans les infrastructures, la ville s'intéresse désormais à des prêts concessionnels à impact positif afin d'éviter la lourdeur administrative de l'émission d'obligations. Actuellement, la ville dispose d'un dispositif d'obligations de 389 millions de dollars, qu'elle a utilisé

Investissement dans les infrastructures par catégorie de services 2022 à 2031

(financement en milliards de rands)

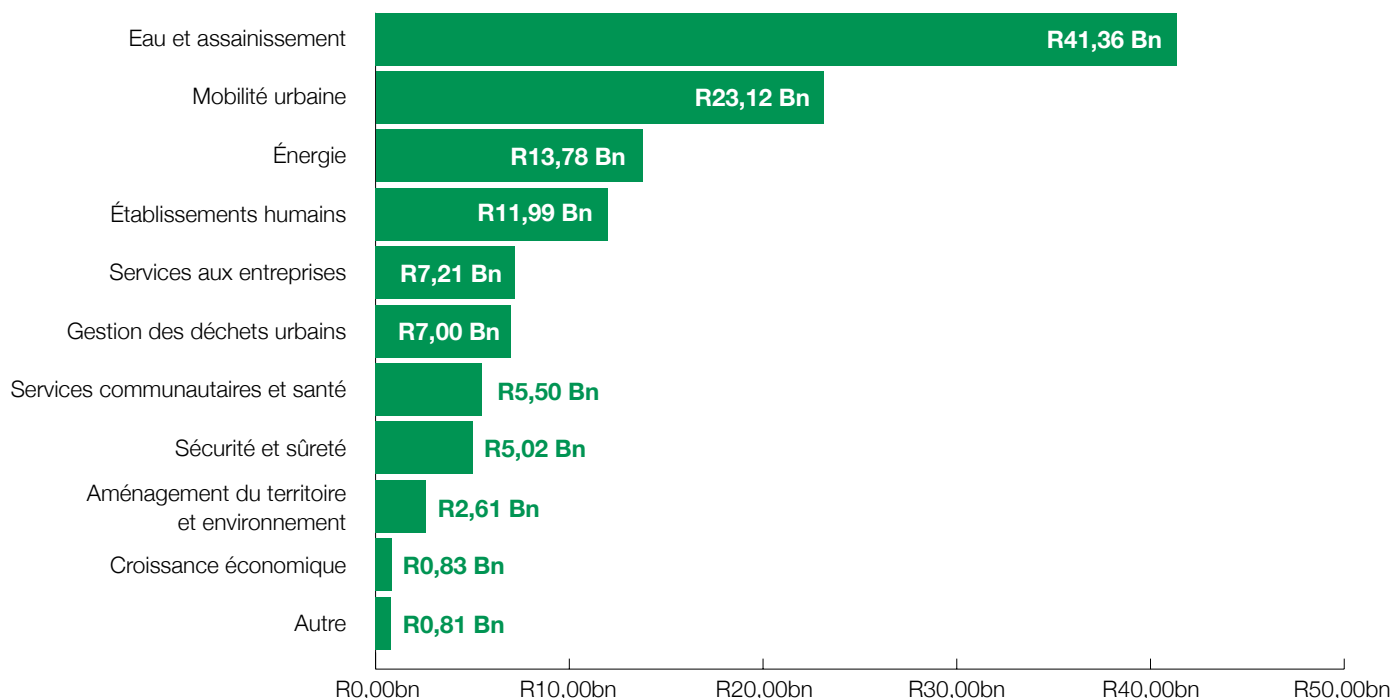


Figure 7: Investissements spécialement affectés aux infrastructures pour 2022-2031 au Cap

pour émettre 289 millions de dollars d'obligations. En 2017, Le Cap a émis une obligation hybride de 55 millions de dollars sur dix ans au taux fixe de 10,17 %. Celle-ci a été utilisée pour refinancer des projets qui étaient prévus au budget existant de la ville.

Un élément essentiel à cette stratégie a reposé sur la nomination de hauts fonctionnaires à la tête de trois directions municipales, complémentaires mais distinctes : (i) la direction Planification et résilience futures, qui est responsable d'identifier et de conceptualiser les projets adaptés ; (ii) la division Gestion de projets, de programmes et de portefeuilles d'entreprise au sein de la direction des Services aux entreprises, qui est responsable de s'assurer que les projets d'immobilisations et leur mise en application sont intégrés dans les plans opérationnels et gérés de manière appropriée afin d'éviter des coûts de mise en application et d'exploitation non financés ; et (iii) la direction Trésorerie de la ville du Cap, qui est responsable d'assurer le bon financement des projets d'infrastructure, par une équipe qui opère sous la direction du directeur financier de la ville. Les trois directions comprennent un comité de validation, qui vérifie l'alignement de chaque projet d'investissement sur la stratégie à long terme de la ville, son financement et son exécution. Tous les investissements dans les infrastructures du Cap doivent contribuer au moins à l'un des trois critères suivants : réduction des coûts, croissance économique ou hausse des revenus.

En février 2023, le maire de la ville a publié un plan décennal d'investissement dans les infrastructures de 7,8 milliards de dollars. Celui-ci prévoit une hausse de 110 % du budget d'infrastructures de la ville sur trois ans. Dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de la mobilité urbaine, de l'énergie, de l'habitat et de la gestion des déchets, le plan vise à « faire en sorte de construire les bonnes infrastructures, aux bons endroits et au bon moment, afin de répondre à la demande future ».

Les collectivités territoriales d'Afrique du Sud ne sont pas autorisées à présenter un budget déficitaire, mais la Loi (n° 56 de 2004) sur la gestion des finances municipales, associée au cadre d'emprunt municipal du Trésor public, autorise le financement de dépenses d'investissement, d'acquisitions immobilières et d'équipements. Le plan décennal d'investissement dans les infrastructures du Cap en dit très peu sur les emprunts. À l'heure actuelle, la ville a recours à une combinaison de dette (19 %), de subventions (30 %) et de recettes de sources propres (51 %) pour financer son programme de dépenses en capital, et l'écart entre les investissements prévus et les recettes disponibles visés dans la stratégie d'infrastructure sera comblé par des emprunts. Selon les directives du Trésor public, le taux d'emprunt des administrations locales est plafonné à 45 % de leurs recettes et leur taux de

remboursement de la dette (intérêts et capital) ne doit pas dépasser 8 % de leurs recettes d'exploitation. Malgré ces directives, Le Cap dispose toujours d'une marge de manœuvre considérable pour emprunter. En 2022, la dette de la ville ne représentait que 14,1 % de ses recettes et les paiements d'intérêts ne représentaient que 1,6 % des recettes d'exploitation.

Le Cap dispose d'un mécanisme de financement externe qu'il utilise pour contracter des prêts ou des obligations en vue du financement d'infrastructures. Ce mécanisme a garanti un titre de créance à moyen terme sur le marché intérieur de 380 millions de dollars et, à ce jour, a émis quatre obligations d'une valeur de 28 millions de dollars contre ce titre de créance, toutes cotées à la Bourse de Johannesburg (JSE). Conformément aux directives du Trésor, toutes les obligations opèrent un « fonds d'amortissement » qui oblige la ville à mettre des fonds de côté tous les ans pour le remboursement des obligations plutôt que d'attendre qu'elles arrivent à échéance. La dernière émission d'obligations du Cap concernait une obligation verte sur dix ans de 5 millions de dollars, émise en 2017 au taux fixe de 10,17 %. Celle-ci coûtait 0,38 % moins cher qu'une obligation conventionnelle émise à l'échelle nationale le même jour (autrement dit, son côté vert lui valait un léger rabais), mais 0,25 % plus cher que le financement concessionnel auquel la ville a eu accès la même année. Conformément aux directives du Trésor public, l'obligation a été structurée pour être soumise à une obligation de financement de la dette d'amortissement. L'investissement dans les obligations vertes a servi à remplacer les crédits budgétaires existants pour des projets de réduction des pertes en eau par l'entretien des infrastructures, de défenses contre les inondations, les crues de mer et de protection des plages, et d'efficacité énergétique.

Lors d'un entretien, les responsables municipaux ont reconnu le rôle essentiel de cette obligation verte pour appuyer la publication de la politique du Cap sur le changement climatique en 2017 (qui est devenue un plan d'action sur le changement climatique en 2021) et ainsi consolider le partenariat de la ville avec le réseau mondial C40 de maires unis dans l'action pour faire face à la crise climatique, tout en générant une publicité positive. Pour autant, d'un point de vue purement financier, l'obligation verte a été perçue comme représentant beaucoup de travail en contrepartie d'un très faible rabais et pour ses emprunts futurs, la ville a l'intention d'avoir recours à des crédits à impact positif. La capacité de financement institutionnel de la ville la place dans une position solide pour explorer différentes options de financement.



Le Cap, Afrique du Sud

Luanda, Angola



Messages essentiels

- L'Angola est une économie hautement centralisée. Les villes, dont Luanda, n'ont aucune autorité législative, très peu d'autorité financière et peu ou pas d'autorité en matière de dépenses. Il est donc difficile de dialoguer directement avec Luanda au sujet des réformes financières municipales.
- Des réformes économiques et de décentralisation fondamentales sont donc nécessaires, d'autant plus que l'Angola est une économie fortement dépendante du pétrole.
- Bien que bon nombre de ces réformes soient planifiées, elles ne sont encore qu'à l'étude et on ne sait pas exactement quand elle pourront avancer. En l'absence de ces réformes, la plupart des travaux qui auront un impact sur Luanda devront être réalisés par l'intermédiaire des ministères sectoriels nationaux concernés.
- Un domaine potentiel de soutien se trouve dans le nouveau système de budgétisation participative mis en place en 2019 (et mis en œuvre à partir de 2021). Cependant, l'impact que cela aura sur les investissements dans la ville est inconnu étant donné la proportion relativement faible du budget global que cela représente.

Introduction et contexte de la ville

Luanda est une ville côtière et la capitale de l'Angola. Sa population est estimée à plus de 8 millions d'habitants et son taux de croissance est de 7 % par an. Elle abrite plus de 40 % de la population urbaine totale du pays. La croissance démographique de la ville dépasse de loin les investissements réalisés en termes d'infrastructures et de services, même si cette région du pays reçoit le soutien le plus important du gouvernement national. Le taux de chômage y est également élevé et estimé à plus de 55 % pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans. On estime que 72,6 % de la population est employée dans le secteur informel.

Le logement social a fait l'objet d'investissements particuliers ces dernières années, afin de réduire la formation de bidonvilles. Le programme national de logement a été mis en œuvre grâce à une série de partenariats public-privé. Cependant, par la suite les prix des maisons ont souvent été bien supérieurs à ce que la majorité de la population peut se permettre, laissant certains lotissements construits vides.

La ville est le centre administratif d'une économie nationale fortement dépendante du pétrole et sa propre économie locale est donc également dominée par l'industrie pétrolière. Elle est le port utilisé pour la plupart des exportations de pétrole ainsi que le site de la principale raffinerie. La dépendance du pays au pétrole a également eu d'autres impacts sur la ville. Par exemple, Luanda a été classée parmi les villes les plus chères au monde. En raison de la chute et de l'instabilité des prix du pétrole, l'Angola tente désormais de diversifier son économie à travers une série de réformes structurelles. Cependant, ces changements ont un impact sur le PIB par habitant, qui est en baisse, ce qui entraîne une augmentation des niveaux de pauvreté.

Bien que les élections aient lieu en 2024, les gouverneurs des provinces, y compris à Luanda, sont actuellement nommés par le président, auprès duquel ils engagent leur responsabilité politique et institutionnelle. Par conséquent, les décisions du gouverneur provincial de Luanda sont généralement alignées sur celles du parti au pouvoir. Le gouverneur quant à lui, est responsable de la nomination et de la révocation des administrateurs municipaux et des administrateurs municipaux adjoints.



Contexte macroéconomique

Le contexte macroéconomique de l'Angola reflète une économie en transition. Avec un PIB de 260,32 milliards de dollars (PPA), c'est l'une des économies les plus importantes d'Afrique, principalement grâce aux exportations de pétrole. Le taux de croissance annuel du PIB de 1,3 % indique une économie en voie de stabilisation après des années d'instabilité des prix du pétrole. La population angolaise de 36,78 millions d'habitants comprend une importante population urbaine de 24,23 millions, qui représente 68 % de sa population totale. Ce niveau élevé d'urbanisation présente des opportunités et des défis, notamment la nécessité de développer les infrastructures urbaines. L'Angola entre dans la catégorie C de la Banque africaine de développement, et a accès au guichet non concessionnel des ressources de la Banque. Cela reflète son statut de pays à revenu intermédiaire inférieur doté d'un potentiel de croissance.

Cependant, l'absence d'options de financement en devise locale limite la flexibilité budgétaire. Le déficit budgétaire du pays est relativement modeste, à -1,9 %, ce qui suggère une gestion budgétaire prudente. Cependant, le ratio recettes/PIB de 10,1 % indique qu'il existe une marge d'amélioration significative en matière de collecte des revenus. Le ratio dette/PIB est relativement élevé, à 86,41 %, ce qui reflète la dépendance du pays aux emprunts extérieurs pour financer son développement. Les principales tendances macroéconomiques de l'Angola incluent sa forte dépendance aux exportations de pétrole, qui expose l'économie aux fluctuations mondiales des prix du pétrole.

Le contexte macroéconomique de l'Angola reflète une économie en transition. Avec **un PIB de 260,32 milliards de dollars (PPA), c'est l'une des économies les plus importantes d'Afrique,** principalement grâce aux exportations de pétrole.

Indicateurs macroéconomiques pour l'Angola

Général	PIB, milliards, PPA (dollars internationaux courants)	260,32
	Croissance du PIB (% annuel)	1,3
	Population (millions de personnes)	36,78
	Population urbaine (millions de personnes)	24,229
	Population urbaine en % du total	68
BAD	Catégorie BAD	C
	Financement en devise locale disponible	Non
	FCAS	Non
Dette	Déficit budgétaire (%)	-1,9
	Ratio recettes/PIB (%)	10,1
	Ratio dette/PIB (%)	86,41
	Standard & Poor's	B-
	Moody's	Ba2
	Fitch	B



Environnement institutionnel et législatif

L'Angola est un pays hautement centralisé avec l'une des économies les moins diversifiées au monde. Cela signifie que les structures institutionnelles sont toutes centralisées au niveau national et, dans certains cas, relèvent de la compétence exclusive du président et de l'Assemblée nationale, comme la capacité de fixer des règles budgétaires. Toutefois, dans ce cadre, des changements juridiques ont été apportés pour tenter de donner davantage de responsabilités à la province de Luanda. Par exemple, la loi 18/16 de 2016 a modifié la division politique et administrative de la province de Luanda, et élargit la superficie de la province et modifié le statut de certaines localités.

L'Angola s'est récemment lancé dans des réformes de décentralisation visant à transférer les responsabilités de niveaux central et provincial aux municipalités. La loi 27/19 de 2019 établit les principes et règles d'organisation et de fonctionnement des collectivités locales, décentralise davantage les responsabilités fiscales et donne aux collectivités locales une plus grande autonomie pour collecter les taxes et impôts locaux. Il y a encore des retards et des dépenses inutiles dans la mise en œuvre de ces politiques, qui sont attribués à la réticence de certains niveaux supérieurs du gouvernement à renoncer à leur autorité ainsi qu'à l'existence de certains chevauchements et duplications inutiles de responsabilités.

La loi sur l'administration locale 02/07 de 2007 fournit une liste détaillée des sources de revenus disponibles pour les collectivités territoriales, y compris les transferts budgétaires de niveau national et la fiscalité locale. Depuis 2018, les collectivités territoriales se sont vu accorder de nouveaux pouvoirs pour administrer et collecter les taxes et les redevances sur plusieurs services fournis par les administrations locales, afin de les aider à améliorer leurs revenus. Cependant, malgré ces récentes mesures, les provinces et les municipalités, dont Luanda, disposent encore d'une autonomie limitée en matière de financement local.

En Angola, il n'existe aucune autorité légale permettant aux administrations provinciales, y compris Luanda, de s'endetter.



Budget

Les données relatives au budget provincial de Luanda ont été extraites du Budget général de l'État de l'Angola. Le budget donne un aperçu complet des recettes/revenus et des dépenses du pays, ainsi que des budgets des administrations provinciales de Luanda et Cabinda. Les transferts aux provinces représentaient 21,14 % du budget national, dont la province de Luanda qui s'est vu attribuer la plus grande part (23,97 %).

Luanda tire également ses revenus d'autres sources, notamment des taxes et impôts directs imposés par l'administration provinciale, des dépenses, des émoluments et des contributions. En revanche, d'autres sources de revenus, telles que les services et les revenus divers, contribuent collectivement à moins de 6 % des revenus totaux.

Du côté des dépenses, Luanda dépense beaucoup plus en dépenses récurrentes qu'en investissements. Celles-ci représentent 87 % du budget et comprennent les frais relatifs au personnel, les cotisations, l'entretien des ressources et les transferts vers les niveaux inférieurs de l'administration. En comparaison, les dépenses en capital, impliquant l'acquisition d'actifs à capital fixe, devraient occuper une part marginale d'environ 12 %.

Cette proportion élevée de dépenses récurrentes dans le budget de Luanda est probablement également due à la nature centralisée du gouvernement. En effet, le gouvernement national conserve la responsabilité principale des dépenses d'investissement dans la ville. En 2021, plus de 50 % du budget d'investissement de l'administration nationale à Luanda a été consacré à l'amélioration du système sanitaire de base. La deuxième plus grande proportion des dépenses, soit plus de 14 %, a été consacrée à la construction et à la réhabilitation des infrastructures routières. Cependant, seulement 12,38 % du budget global des dépenses d'investissement en 2021 ont été dépensés avec succès.



Analyse

Luanda est une ville extrêmement importante en Angola, d'autant plus qu'elle abrite la plus grande partie de la population urbaine du pays. Étant donné qu'une grande partie de cette population vit dans des quartiers informels et a un accès limité aux infrastructures et aux services, les besoins en matière d'investissement sont importants. Cependant, du point de vue de la gouvernance, il sera extrêmement difficile de travailler directement avec la ville pour débloquer des financements en raison de la nature hautement centralisée de l'économie. En effet, Luanda comme d'autres villes n'a aucune autorité législative sur ses questions budgétaires.

En plus des réformes de décentralisation, des réformes fondamentales sont nécessaires au niveau macroéconomique pour diversifier l'économie et la libérer de sa dépendance pétrolière. Ces réformes auront également un impact substantiel sur l'économie locale et les finances de Luanda, mais la ville n'aura que peu de contrôle sur leur gestion. Toutes ces réformes ne font que commencer et par conséquent, au moins à court terme, les travaux visant à améliorer la trajectoire d'urbanisation de Luanda devront principalement se dérouler au niveau national.

Un domaine potentiel de soutien se trouve dans le nouveau système de budgétisation participative mis en place en 2019 et mis en œuvre depuis 2021. Cela a été rendu obligatoire par la loi approuvant le budget de l'État en 2019, qui a fait de l'Angola le premier pays au monde à imposer la budgétisation participative par le biais de la législation nationale. Les décrets présidentiels 234/19 et 235/19 qui en ont découlés, précisait en outre que chaque municipalité se verrait allouer 25 millions de Kwanzas (environ 30 000 dollars) que le public pourrait décider de répartir chaque année. Luanda comptant sept municipalités, cela porte le budget annuel total de la ville pour cet exercice à 210 000 dollars. Ainsi, bien que l'initiative soit louable, cela ne représente encore en termes absolus qu'une infime fraction du financement dont la ville a besoin pour investir dans les infrastructures et les services, et on ne sait pas exactement quel impact cela aura sur la trajectoire urbaine de la ville.

Références

Note de synthèse

Anoba, I. (2019) "How a Population of 4.2 Billion Could Impact Africa by 2100: The Possible Economic, Demographic, and Geopolitical Outcomes." *SAIS Review of International Affairs* Septembre 2019.

BAD (2018) *Perspectives économiques en Afrique 2018*. Abidjan : Banque africaine de développement.

BAD (2023) *Développement humain* Accessible ici : <https://www.afdb.org/en/knowledge/publications/tracking-africa%E2%80%99s-progress-in-figures/human-development>.

French, H.W. (2022) "Megalopolis: How coastal west Africa will shape the coming century." *The Guardian* 27 Octobre 2022. Accessible ici : <https://www.theguardian.com/world/2022/oct/27/megalopolis-how-coastal-west-africa-will-shape-the-coming-century>.

Koronso, N. H., Lengoiboni, M. et Zevenbergen, J.A. (2021) "Urbanization and urban land use efficiency: Evidence from regional and Addis Ababa satellite cities, Ethiopia." *Habitat International* Vol : 117.

Liu, D., Horn-Phathanonhai, L. et Zhang, D. (2021) "5 Ways China's Cities Can Drive Equitable and Sustainable Urbanization." *World Resources Institute* Commentary.

Lustgarten, A. (2021) "The Great Climate Migration" dans le *New York Times*, 23 juillet 2020. Accessible ici : <https://www.nytimes.com/interactive/2020/07/23/magazine/climate-migration.html>.

Macrotrends (2023) *Addis Ababa, Ethiopia Metro Area Population 1950-2023*. Accessible ici : <https://www.macrotrends.net/cities/20921/addis-ababa/population#:~:text=The%20metro%20area%20population%20of,a%204.42%25%20increase%20from%202020>.

O'Neill, A. (2023) "Urbanization in Colombia 2022" *Statista*. Accessible ici : <https://www.statista.com/statistics/455795/urbanization-in-colombia/#:~:text=The%20share%20of%20urban%20population,the%20observed%20period%20in%202022>.

OCDE (2022) *National Urban Policy Review of Colombia*. Paris : Éditions OCDE.

OCDE/UN ECA/BAD (2022), *Dynamique de l'urbanisation africaine 2022 : Le pouvoir économique des villes africaines, études ouest-africaines*. Paris : Éditions OCDE.

UNHabitat (2018) "Urban Law in Colombia" *Urban Legal Case Studies* Vol 5. Nairobi: UNHabitat.

Paysage du financement des villes en Afrique

BAD (2012) *Urbanization in Africa*: Abidjan : Banque africaine de développement.

BAD (2019) *Guidelines on Subnational Finance*. Abidjan : Banque africaine de développement.

Banque mondiale (2023). *Databank*. Accessible ici : <https://databank.worldbank.org/>.

CGLU (2017) « Co-crée le futur urbain : L'agenda des métropoles, des villes et des territoires. » Quatrième Rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale. Barcelone Cités et Gouvernements Locaux Unis.

Chitekwe-Biti, B., Dodman, D., Mitlin, D. et Ouma, S. (2022) "Upgrading informal settlements in African cities." *ACRC Blog*. Accessible ici : <https://www.african-cities.org/upgrading-informal-settlements-in-african-cities/>.

Coalition for Urban Transitions (2021) *Financing Africa's urban opportunity: The 'why, what and how' of financing Africa's green cities*. Londres : C40 Knowledge.

Colenbrander, S. (2016) "Cities as engines of economic growth: the case for providing basic infrastructure and services in urban areas." *IIED Working Paper 10801IIED*.

FSB (2022) *Global Monitoring Report on Non-Bank Financial Intermediation*. Basel: Financial Stability Board.

Guterres, A. (2020) "Companies Can Create 380 Million Jobs by Integrating Sustainable Development Goals into Business Strategies, Secretary-General Tells International Employers Summit" *United Nations Meeting Coverage and Press Releases*. SG/SM/20226. Accessible ici : <https://press.un.org/en/2020/sgsm20226.doc.htm#:~:text=The%20Business%20and%20Sustainable%20Development,Goals%20in%20their%20business%20strategies>.

Lall, S.V., Henderson, J.V et Venables, A. J. (2017) *Africa's Cities: Opening Doors to the World*. Washington DC : Banque mondiale.

Lamson-Hall, P. (2022) "Mobilising Local Capacity for Resilient Planning Before Settlement Takes Place" at *Cities Alliance Working on Urban Expansion Planning*, Kampala Uganda April 2022.

Muggah, R. et Hill, K. (2018) "African cities will double in population by 2050. Here are 4 ways to make sure they thrive." *World Economic Forum Blog*. Accessible ici : <https://www.weforum.org/agenda/2018/06/Africa-urbanization-cities-double-population-2050-4%20ways-thrive/>.

OCDE / CGLU (2022). *Observatoire mondial des finances et de l'investissement des collectivités territoriales 2022*. Paris : Éditions OCDE.

OCDE/UN ECA/BAD (2022) *Dynamique de l'urbanisation africaine 2022 : Le pouvoir économique des villes africaines, études ouest-africaines*. Paris : Éditions OCDE.

Paulais, T. (2013) *Financing Africa's Cities: The imperative of local investment*. Washington DC : Banque mondiale.

Pollio, A. et Cirolia, L. R. (2022) "Fintech urbanism in the startup capital of Africa." *Journal of Cultural Economy*.

Contraintes du côté de la demande – pourquoi les villes ne demandent-elles pas plus de financement ?

Amani, H., Makene, F., Martine, M., Ngowi, D., Matinyi, Y., Jires, T., and Ngilangwa, R., Forthcoming. *Understanding the Scope for Urban Infrastructure and Services Finance in Tanzanian Cities*. Economic and Social Research Foundation, Dar es Salaam.

GCR (2020) *GCR assigns the County Government of Kisumu an initial Issuer rating of BB(KE) stable outlook*. Sandton : GCR Ratings.

OCDE / CGLU (2022). *Observatoire mondial des finances et de l'investissement des gouvernements infranationaux 2022*. Paris : Éditions OCDE.

Contraintes du côté de l'offre – pourquoi les financements à long terme n'atteignent-ils pas les villes africaines ?

BAD (2018) *ADF Recipient Countries*. Accessible ici : <https://www.afdb.org/en/about-us/corporate-information/african-development-fund-adf/adf-recipient-countries>.

BAD (2019) *Guidelines on Subnational Finance*. Abidjan : Banque africaine de développement.

Bova, E., Ruiz-Arranz, M., Toscani, F., and Ture, E. (2016) *The Fiscal Costs of Contingent Liabilities: A New Dataset*. IMF Working Paper 16/14. Washington DC : Fonds Monétaire International.

FMI (2023) *IMF Government Finance Statistics*. Accessible ici : <https://data.imf.org/?sk=a0867067-d23c-4ebc-ad23-d3b015045405>.

Trading Economics (2023) *Indicators*. Accessible ici : <https://tradingeconomics.com/indicators>.

Comment débloquer les financements pour les villes : études de cas en Amérique latine et en Asie

Abbot, A. Cabral, R. and Jones, P. (2017) *"Incumbency and Distributive Politics: Intergovernmental Transfers in Mexico"* Southern Economic Journal 84:2, pp. 484-503.

Cámara De Diputados Del H. Congreso De La Unión (2018) *Ley De Coordinación Fiscal*. Accessible ici : https://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/pdf/31_300118.pdf.

de Visser, J. et de Visser, S. (2022) *Intergovernmental Fiscal Relations in the Philippines – Perspectives from South Africa*. Philippines : The Forum of Federations.

Department of Finance (2023) *Municipal Development Fund Office. Gouvernement des Philippines*. Accessible ici : <https://www.dof.gov.ph/advocacies/mdfo/>.

Edmonds-Poli, E. (2006) *"Decentralization under Fox: Progress or Stagnation?"* Mexican Studies/Estudios Mexicanos Vol 22:2, pp. 387–416.

Evensen Dodge International (2019) *Evensen Dodge International and Public Finance in Mexico*.

Official Gazette (1987) *The Constitution of the Republic of Philippines*. Accessible ici : <https://www.officialgazette.gov.ph/constitutions/1987-constitution/>.

Saxena, S. (2022) *'How to manage fiscal risks from subnational governments'*. Fiscal Affairs How to Notes 22/3. Washington DC : Fonds Monétaire International.

Smoke, P. (2019) *Improving subnational government development finance in emerging and developing economies: towards a strategic approach*. ADBI Working Paper 921. Tokyo : Asian Development Bank Institute.

USAID (2014) *Mobilizing Private Financing: The Capital Market Story of Mexico*. Presentation.

Conséquences et recommandations

AIE (2022) *Africa Energy Outlook 2022: Key Findings*. Paris : AIE.

Ecodit LLC and Impact Inc (2018) *Evaluation Report: India Financial Institutions Reform and Expansion-Debt and Infrastructure Ex-Post Evaluation*. Washington DC : USAID.

Global Partnership for Sustainable Data (2023) *Better Data. Better Decisions. Better Lives*. Accessible ici : <https://www.data4sdgs.org/>.

Löffler, G. and Haas, A.R.N. (2023) *"Bridging Africa's urban infrastructure gap: financial intermediaries for facilitating cities' access to debt finance in Africa."* Working Paper. Londres : ODI.

Msuya, E. (2023) *"CAG report reveals social security fund loss-making building."* In The Citizen. Accessible ici : <https://www.thecitizen.co.tz/tanzania/news/business/cag-report-reveals-social-security-fund-loss-making-buildings--4192758>.

Otunola, B., Harman, O. and Kriticos, S. (2019) *The BRT and the danfor: A case study of Lagos' transport reforms from 1999-2019*. Londres : International Growth Centre.

Pieterse, E. (2023) *"European cities must do more to address the legacy of colonialism"* LSE Blogs. Accessible ici : <https://blogs.lse.ac.uk/europpblog/2023/09/22/european-cities-must-do-more-to-address-the-legacy-of-colonialism/>.

Abidjan, Côte d'Ivoire

BRVM (2023) *Bourse Régionale des Valeurs Mobilières*. Accessible ici : <https://www.brvm.org/>.

FMI (2023_a) « Côte d'Ivoire » *Rapport pays du FMI n° 23/204*.

FMI (2023_b) *Statistiques de finances publiques du FMI*. Accessible ici : <https://data.imf.org/?sk=a0867067-d23c-4ebc-ad23-d3b015045405>.

Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État. (2012). *Communication en Conseil des ministres relative à l'exécution du budget à fin décembre 2012*.

Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État. (2013). *Communication en Conseil des ministres relative à l'exécution du budget à fin décembre 2013*.

Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État. (2014). *Communication en Conseil des ministres relative à l'exécution du budget à fin décembre 2014*.

Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État. (2015). *Communication en Conseil des ministres relative à l'exécution du budget à fin décembre 2015*.

Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État. (2016). *Communication en Conseil des ministres relative à l'exécution du budget à fin décembre 2016*.

Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État. (2017). *Communication en Conseil des ministres relative à l'exécution du budget à fin décembre 2017*.

Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État. (2018). *Communication en Conseil des ministres relative à l'exécution du budget à fin décembre 2018*.

Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État. (2019). *Communication en Conseil des ministres relative à l'exécution du budget à fin décembre 2019*.

Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État. (2020_a) *Communication en Conseil des ministres relative à l'exécution du budget à fin décembre 2020*.

Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État. (2020_b) *Rapports annuels de performance pour l'année 2020*.

Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État. (2021_a) *Communication en Conseil des ministres relative à l'exécution du budget à fin décembre 2021*.

Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État. (2021_b) *Projet de loi de finances portant budget de l'État pour l'année 2021*.

Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État. (2023). *Projet de loi de finances portant budget de l'État pour l'année 2023*.

OCDE / CGLU (2022). « Côte d'Ivoire » dans *l'Observatoire mondial des finances et des investissements des collectivités territoriales de 2022*. Paris : Éditions OCDE.

Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (2022) « COP 15 : L'Initiative d'Abidjan, un ambitieux programme de 1,5 milliard de dollars. » Communiqué de presse. Accessible ici : <https://araa.org/fr/news/cop-15-1%E2%80%99initiative-d%E2%80%99abidjan-un-ambitieux-programme-de-15-milliard-de-dollars>.

Sever, C. et Laws, A. (2023) *Revamping the West African Economic and Monetary Union (WAMEU) Fiscal Framework*. Washington, DC : FMI.

Trading Economics (2023) *Indicators*. Accessible ici : <https://tradingeconomics.com/indicators>.

Décret n° 98-05 du 14 janvier 1998 portant modalités de fixation de calcul et de répartition de la dotation globale de fonctionnement des communes. Accessible ici : https://knowledge-uclga.org/IMG/pdf/decret_no_98-05_du_14_janvier_1998_portant_modalites_de_fixation_de_calcul_et_de_repartition_de_la_dotation_globale_de_fonctionnement_des_communes.pdf.

Loi n° 2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'État aux collectivités territoriales. Accessible ici : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/ivc141605.pdf>.

Loi n° 2014-453 du 05 août 2014 portant statut du District Autonome d'Abidjan. Accessible ici : https://lexterra.ci/data/domaine/coll_terr/CT3/2014-08-05%20L2014-453%20Statut%20district%20d'abidjan.pdf.

République de Côte d'Ivoire (1998) *Décret n° 98-05 du 14 janvier 1998 portant modalités de fixation de calcul et de répartition de la dotation globale de fonctionnement des communes*.

Addis-Abeba, Éthiopie

Addis Ababa Environmental Protection and Green Development Commission and C40 (2021) *Addis Ababa Climate Change Action Plan*. Addis-Abeba.

Banque mondiale (2015) *The City Government of Addis Ababa: Financial Management Performance of the City Government (PEFA Report)*. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale (2019) *Ethiopia Financial Sector Development: The Path to an Efficient Stable and Inclusive Financial Sector*. Washington, DC : Banque mondiale.

Données budgétaires pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023 fournies par la ville d'Addis-Abeba [Fichier de données].

Ethiopian Statistical Service (2023). Accessible ici : <https://www.statsethiopia.gov.et/>.

FMI (2023) *Statistiques des finances publiques du FMI*. Accessible ici : <https://data.imf.org/?sk=a0867067-d23c-4ebc-ad23-d3b015045405>.

Groupe de la Banque mondiale (2018) « *Project Performance Assessment Report: Urban Local Government Development Project*. » Rapport GIE 132824.

OCDE / CGLU (2022). « Éthiopie » en *2022 Observatoire mondial des finances et des investissements des collectivités territoriales*. Paris : Éditions OCDE.

PEFA (2019_a) *Public Expenditure and Financial Accountability: Federal Democratic Republic of Ethiopia (Federal Government) Performance Assessment Report*. Washington, DC : Banque mondiale.

PEFA (2019_a) *Public Expenditure and Financial Accountability: Federal Democratic Republic of Ethiopia (The City of Addis Ababa) Performance Assessment Report*. Washington, DC : Banque mondiale.

République fédérale démocratique d'Éthiopie, ministère des Finances. (2020). *Expenditures by Source of Finance*.

Trading Economics (2023) *Indicators*. Accessible ici : <https://tradingeconomics.com/indicators>.

Alger, Algérie

Chekroun, M. et Zouaoui, L. (2017) « *Le financement du budget des collectivités locales et les contraintes du développement local. Cas : Budget de la Wilaya*. » Université Moulay Tahaar Saïda.

FMI (2017) « *Algeria: Selected Issues*. » Rapport pays FMI n° 17 /142. Washington, DC : FMI.

FMI (2023) *Statistiques des finances publiques du FMI*. Accessible ici : <https://data.imf.org/?sk=a0867067-d23c-4ebc-ad23-d3b015045405>.

Lazreg, M. et Godih, D. T. (2018) « *Les finances des communes algériennes : Enjeux et perspectives*. » Recherches économiques et managériales n° 24.

Ministère de l'Intérieur (2023) *Le rôle de la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales dans le développement local*.

Ministère de l'Intérieur (2023) *Réforme des finances et de la fiscalité locales*.

Ministère des Finances (2020_a) *Bilan des réalisations*.

Ministère des Finances (2020_b). *Rapport sur les priorités et la planification*, année 2021, volume 2. Novembre.

Ministère des Finances (2023_a) *Le Marché boursier algérien*.

Ministère des Finances (2023_b) *Direction Générale du Budget : rôle et missions*.

OCDE (2022). « Algérie » en 2022 *Observatoire mondial des finances et des investissements des collectivités territoriales*. Paris : Éditions OCDE.

République algérienne (2022). « Loi n° 22-24 du Aouel Joumada Ethania 1444 correspondant au 25 décembre 2022 portant loi de finances pour 2023. » Journal officiel de la république algérienne n° 89.

République algérienne démocratique et populaire (2020) Rapport annuel 2020.

Trading Economics (2023) *Indicators*. Accessible ici : <https://tradingeconomics.com/indicators>.

Dakar, Sénégal

Banque mondiale (2016). *Senegal Urbanisation Review*. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale (2018). *Programme Appraisal Document 121718-SN: Social, Urban, Rural and Resilience Global Practice*. Washington D.C. : Banque mondiale.

BRVM (2023) *Bourse Régionale des Valeurs Mobilières*. Accessible ici : <https://www.brvm.org/>.

Delbridge, V., Dia Sarr, K., Harmann, O. avec Haas, A. et Venables, T. (2022) *Enhancing the financial position of cities: evidence from Dakar*. Nairobi : ONU-Habitat.

FMI (2023) *Statistiques des finances publiques du FMI*. Accessible ici : <https://data.imf.org/?sk=a0867067-d23c-4ebc-ad23-d3b015045405>.

Gorelick, J. (2018). « Supporting the future of municipal bonds in sub-Saharan Africa: the centrality of enabling environments and regulatory frameworks. » *Environment and Urbanization* 30(1): 103 - 122.

Ministère des Finances et du Budget (2020) *Rapport trimestriel d'exécution budgétaire : Deuxième trimestre 2020*.

OCDE / CGLU (2022). « Sénégal » en 2022 *Observatoire mondial des finances et des investissements des collectivités territoriales*. Paris : Éditions OCDE.

Paice, E. (2016). « Dakar's municipal bond issue: A tale of two cities. » Briefing Note. A. R. Institute 1603.

PEFA (2009) *Accountability* (2009). Senegal Dakar City 2009 PEFA.

PPIAF (2015). *PPIAF Helps the City of Dakar Improve its Creditworthiness*. PPIAF.

Trading Economics (2023) *Indicators*. Accessible ici : <https://tradingeconomics.com/indicators>.

Ville de Dakar (2020_a) *Budget 2020*.

Ville de Dakar (2020_b) *Budget 2020: Rapport de présentation*.

Ville de Dakar (2021_a) *Budget 2021*.

Ville de Dakar (2021_a) *Plan climat énergie territorial de Dakar 2021-2025*.

Ville de Dakar (2022) *Plan triennal d'investissement (PTI) 2022-2024*.

Ville de Dakar (2022) *Projet de budget 2022 : Rapport de présentation*.

Ville de Dakar (2023) *Budget 2023*.

Dar es Salaam, Tanzanie

Amani, H., Makene, F., Ngowi, D., Matinyi, Y., Martine, M et Tunguhole, J. (2018) *Understanding the scope for urban infrastructure and services finance in Tanzanian cities*. Document d'information pour la Coalition for Urban Transitions, ESRF (octobre).

Chengula D. et Kombe K. (2017) *Assessment of the effectiveness of the Dar es Salaam Bus Rapid Transit (DBRT) in Tanzania*. International Journal of Sciences: Basic and Applied Research, Vol 36(8). 10-30.

FMI (2023) *Statistiques des finances publiques du FMI*. Accessible ici : <https://data.imf.org/?sk=a0867067-d23c-4ebc-ad23-d3b015045405>.

Lameck et al., (2019) « Relationship Between National and Local Government in Tanzania ». *Rapport préparé pour le Tanzania Urbanisation Laboratory*. Document d'information pour la Coalition for Urban Transitions.

Mchomvu Y. (2018) The Dar es Salaam (BRT) System Présentation à l'Assemblée générale annuelle de SSATP, Nigeria. 3 juillet (2018).

Ministère des Terres, Tanzanie (2018) *Dar City Plan*. Accessible ici : <https://www.lands.go.tz/uploads/documents/en/1544030560-dar-city-plan-v1.pdf>.

Molle, H., and Tollenaar, A. (2013). *Decentralization in Tanzania: Design and Application in Planning Decisions*. International Journal of Public Administration. Vol 36.

NBS (National Bureau of Statistics) (2016) *2015–16 Demographic and Health Survey and Malaria Indicator Survey: Key Findings*. République-Unie de Tanzanie. Accessible ici : www.nbs.go.tz/nbs/takwimu/dhs/2015-16_TDHS-MIS_Key_Findings_English.pdf.

OCDE / CGLU (2022). *Tanzanie en 2022 Observatoire mondial des finances et des investissements des collectivités territoriales*. Paris : Éditions OCDE.

Trading Economics (2023) *Indicators*. Accessible ici : <https://tradingeconomics.com/indicators>

Worrall, L., Colenbrander, S., Palmer, I., Makene, F., Mushi, D., Mwijage, J., Martine, M. et Godfrey, N. (2017) *Better Urban Growth in Tanzania: Preliminary Exploration of the Opportunities and Challenges*. Coalition for Urban Transitions, Londres et Washington, DC.

eThekwini, Afrique du Sud

FMI (2023) *Statistiques des finances publiques du FMI*. Accessible ici : <https://data.imf.org/?sk=a0867067-d23c-4ebc-ad23-d3b015045405>.

Hlophe, N. (2023) « eThekwini Municipality's budget vote receives mixed reactions » *SABC News*. Accessible ici : <https://www.sabcnews.com/sabcnews/ethekwini-municipalities-budget-vote-receives-mixed-reactions/>.

Municipalité d'eThekwini (2022_b) *MTREF (2022/23)* Accessible ici : <https://www.durban.gov.za/storage/Documents/Budget%20Reports/Medium%20Term%20Revenue%20and%20Expenditure%20Framework/EThekwini%20Municipality%20Medium%20Term%20Budget%202022-2023.pdf>.

Municipalité d'eThekwini (2022_c) *Applicable Pricing Supplement*. Accessible ici : <https://www.durban.gov.za/storage/Documents/Domestic%20Medium%20Term%20Note%20Programme/Applicable%20Pricing%20Supplement%20ETK002.pdf>.

Municipalité d'eThekwini Municipality (2022_a) *Integrated Development Plan*. Accessible ici : <https://www.durban.gov.za/pages/government/documents?d=Integrated%20Development%20Plans%20IDP%20-%20eThekwini%20Municipality>.

OCDE / CGLU (2022). « *Afrique du Sud* » en 2022 *Observatoire mondial des finances et des investissements des collectivités territoriales*. Paris : Éditions OCDE.

StatsSA Community Survey, (2016) https://www.statssa.gov.za/?page_id=6283.

Trading Economics (2023) *Indicators*. Accessible ici : <https://tradingeconomics.com/indicators>.

Kinshasa, République démocratique du Congo

ACP (2022) « *Kinshasa : le projet d'édit budgétaire pour l'exercice 2023 chiffré à 1.776.369.354.110 CDF* » Agence Congolais du Presse. Accessible ici : <https://acp.cd/province/kinshasa-le-projet-dedit-de-budget-pour-lexercice-2023-chiffre-a-1-776-369-354-110-cdf/>.

Banque mondiale (2018_a) *Revue de l'urbanisation de la République Démocratique du Congo*. Washington DC : Banque mondiale.

Banque mondiale (2018_b) *Democratic Republic of Congo: Systematic Country Diagnostic: Policy Priorities for Poverty Reduction and Shared Prosperity in a Post-Conflict Country and Fragile State*. Washington DC : Banque mondiale.

Banque mondiale (2021) « *Projet de développement multisectoriel et de résilience urbaine de Kinshasa – KIN ELENDA* ». Project Appraisal Document PAD3755.

CDUK (2019) *Présentation Cellule de Développement Urbain de Kinshasa*.

Cour des Comptes (2018) *Contrôle de l'exécution du Budget de la ville de Kinshasa pour l'exercice 2017*.

Cour des Comptes (2020) *Rapport Général sur le contrôle de l'exécution de l'édit N°004/2018 du 31/12/2018 portant sur le budget de la ville de Kinshasa en vue de la reddition des comptes pour l'exercice 2019*.

DESKECO (2023) « *RDC : Gentiny Ngobila présente un Projet de budget 2022 de l'ordre de 672,3 millions USD pour la ville de Kinshasa, en hausse de 89 % par rapport à 2021.* » DESKECO. Accessible ici : <https://deskeco.com/2021/12/16/rdc-gentiny-ngobila-presente-un-projet-de-budget-2022-de-lordre-de-6723-millions-usd-pour-la-ville>.

FMI (2019) « *Democratic Republic of the Congo: Technical Assistance Report on Public Investment Management Assessment – PIMA and Climate PIMA*. » IMF Country Report No. 23/58.

Franzsen, R. et McCluskey, W. (2017). *Property Tax in Africa: Status, Challenges and Prospects*. Boston: Lincoln Institute of Land Policy.

IMFMI (2023) *IMF Government Finance Statistics*. Accessible ici : <https://data.imf.org/?sk=a0867067-d23c-4ebc-ad23-d3b015045405>.

Journal officiel de la République Démocratique du Congo (2011) *Loi N°11/011 du 13 Juillet 2011 relative aux finances publiques*.

Ministère de l'Économie et des Finances (2023_b) *Développement par actes générateurs des recettes de la loi de finances de l'exercice 2023*.

Ministère du Budget (2020) *Cadre budgétaire à moyen terme 2021-2023: Document de travail dans le cadre du Séminaire d'orientation budgétaire 2021*.

Ministère du Budget (2021) *Budget 2021*.

Ministère du Budget (2022_a) *Budget 2022*.

Ministère du Budget (2022_b) *Loi de Finances N°22/071 du 28 décembre 2022 pour l'exercice 2023*.

Ministère du Budget (2023_a) *Budget 2023*.

Trading Economics (2023) *Indicateurs*. Accessible ici : <https://tradingeconomics.com/indicators>.

Kisumu, Kenya

Adam Smith International (2018) *Own-Source Revenue Potential and the Tax Gap Study of Kenya's County Governments*. London.

Banque mondiale (2016) *Kenya Urbanization Review*. Washington D.C. : Banque mondiale.

Banque mondiale (2023) « *Second Kenya Urban Support Programme* » Project Appraisal Document PAD5054.

Commission of Revenue Allocations (2022) *Functions of County Governments*.

Fleck, L. (2022) *Enhancing the financial position of cities; evidence from Kisumu County Government*. Nairobi: UNHabitat.

FMI (2023) *IMF Government Finance Statistics*. Accessible ici : <https://data.imf.org/?sk=a0867067-d23c-4ebc-ad23-d3b015045405>.

GCR (2022) « *GCR Places Kisumu County Government Issuer Ratings on "Evolving Outlook"* » GCR. Accessible ici : <https://gcratings.com/announcements/gcr-places-kisumu-county-government-issuer-ratings-on-evolving-outlook/>.

GCR Ratings (2020) « *GCR assigns the County Government of Kisumu an initial Issura Rating of BB(KE), stable Outlook*. » GCR. Accessible ici : <https://gcratings.com/announcements/gcr-assigns-the-county-government-of-kisumu-an-initial-issura-rating-of-bbke-stable-outlook/>.

GCR Ratings (2021) « *GCR has affirmed the County Government of Kisumu's national scale long-term issuer rating at BB(KE); Outlook Stable*. » GCR. Accessible ici <https://gcratings.com/announcements/gcr-has-affirmed-the-county-government-of-kisumus-national-scale-long-term-issuer-rating-at-bbke-outlook-stable/>.

Kauru, F. N. (2013) "Fiscal Decentralisation in Kenya and South Africa: A Comparative Analysis." University of Nairobi Research Archive.

Kenya National Bureau of Statistics (2019) "Volume 1: Population by County and Sub-County" 2019. Kenya Population and Housing Census.

Kisumu County Government (2018) *County Integrated Development Plan II 2018-2022*.

Kisumu County Government (2019_a) *County Budget Review and Outlook Paper FY 2020/2021*.

Kisumu County Government (2019_b) *Kisumu County Climate Change Policy*.

Nelson, O. et Wagah, G.G. (2019) "Land tenure challenges in Kisumu City, Kenya" *Net Journal of Social Sciences* 74:4, pp. 85-19.

OCDE / CGLU (2022). « Kenya » en 2022 *Observatoire mondial sur les finances et l'investissement des collectivités territoriales*. Paris : Éditions OCDE.

Office of the Controller of Budget (2021) *County Governments Annual Budget Implementation Review Report for the FY 2020/2021*.

Office of the Controller of Budget (2022) *County Governments Annual Budget Implementation Review Report for the FY 2021/2022*.

Republic of Kenya (2020) "Kisumu County Acts, 2020" Kenya Gazette Supplement No. 17.

Trading Economics (2023) *Indicateurs*. Accessible ici : <https://tradingeconomics.com/indicators>.

Lagos, Nigeria

Heinrich Böll Foundation (2018). *Fabulous Urban: Urban Planning Processes in Lagos (2018/19)* Lagos: Heinrich Böll Foundation.

IMF (2023) *IMF Government Finance Statistics*. Accessible ici : <https://data.imf.org/?sk=a0867067-d23c-4ebc-ad23-d3b015045405>.

Lagos Government (2022) *Lagos State Development Plan 2022-2052 (2022)*.

Lagos State (2022) *Ministry of Economic Development and Budget (2022)*.

Lagos State Government (2018) *Transport State Deal Book*.

OCDE / CGLU (2022). *Nigeria en 2022 Observatoire mondial sur les finances et l'investissement des collectivités territoriales*. Paris : Éditions OCDE.

Trading Economics (2023) *Indicateurs*. Accessible ici : <https://tradingeconomics.com/indicators>.

Le Cap, Afrique du Sud

Crankshaw, O. (2012) "Deindustrialization, Professionalization and Racial Inequality in Cape Town." *Urban Affairs Review*, Vol 8:6.

FMI (2023) *Statistiques des finances publiques du FMI*. Accessible ici : <https://data.imf.org/?sk=a0867067-d23c-4ebc-ad23-d3b015045405>.

Moody's (2023) *City of Cape Town. Update following ratings affirmation*. New York: Moody's.

OCDE / CGLU (2022). « Afrique du Sud » en 2022 *Observatoire mondial des finances et des investissements des collectivités territoriales*. Paris : Éditions OCDE.

StatsSA (2016) *Community Survey*. Accessible ici : https://www.statssa.gov.za/?page_id=6283.

Trading Economics (2023) *Indicateurs*. Accessible ici : <https://tradingeconomics.com/indicators>.

Ville du Cap (2023a) *City of Cape Town Infrastructure Investment Plan*.

Ville du Cap (2023b) *City of Cape Town Metropolitan Municipality Budget 2023/24*.

Luanda, Angola

Administration angolaise, ministère des Finances. (2023) *RAPPORT DE SYNTHÈSE Budget général de l'État 2023*. Février 2023.

Banque mondiale (2019) "Luanda Bita Water Supply Guarantee Project." Document d'évaluation du projet (Project Appraisal Document) 137066-AO.

Coelho, I (1993) "Chapter 18: Angola: Improving Fiscal Institutions" *Transitions to Market – Studies in Fiscal Reform*. Washington DC: Fond monétaire international.

FMI (2023_a) "IMF Executive Board Concludes First Post Financing Assessment Discussions with Angola." Communiqué de presse. Accessible ici : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2023/09/05/pr23303-angola-imf-executive-board-concludes-first-post-financing-discussion-with-angola>.

FMI (2023_b) *Angola Staff Report for the 2022 Article IV Consultation*. Washington DC: Fond monétaire international.

Groupe de la Banque mondiale (2019) *Country Private Sector Diagnostic: Creating Markets in Angola: Opportunities through the Private Sector*. Washington DC : Banque mondiale.

IMFMI (2023_c) *IMF Government Finance Statistics*. Accessible ici : <https://data.imf.org/?sk=a0867067-d23c-4ebc-ad23-d3b015045405>.

Ministério das Finanças (2023) *Orcamento Participativo*.

Ministério das Finanças (2023) *Relatório de Fundamentação: Orçamento Geral do Estado 2023*.

OCDE / CGLU (2022). « Angola » en 2022 *Observatoire mondial sur les finances et l'investissement des collectivités territoriales*. Paris : Éditions OCDE.

Trading Economics (2023) *Indicateurs*. Accessible ici : <https://tradingeconomics.com/indicators>.

Notes de fin de texte

Note de synthèse

- 1 French (2022)
- 2 Koronso et al (2021)
- 3 Macrotrends (2023)
- 4 Lustgarten (2021)
- 5 OCDE (2022)
- 6 31 % d'urbanisation en 1938 selon UNHabitat (2018)
- 7 Taux d'urbanisation en 2021 d'après O'Neill (2023)
- 8 Liu et al (2022)
- 9 Ibid 2
- 10 Tous les \$ / dollars sont en USD, sauf indication contraire
- 11 Le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) (2018)

Paysage du financement des villes en Afrique

- 12 Polio et Cirolia (2022)
- 13 BAD (2012)
- 14 Lamson-Hall (2022)
- 15 Banque mondiale (2023)
- 16 OCDE / UNECA / BAD (2022)
- 17 Ibid 18
- 18 Colenbrander (2016)
- 19 Muggah et Hill (2018)
- 20 Il est important de souligner que les investissements dans les infrastructures africaines ont reculé entre 2021 et 2022, et que la politique monétaire a été durcie.
- 21 Banque mondiale (2017)
- 22 Ibid 23
- 23 Chitekwe-Biti et al (2022)
- 24 OCDE / CGLU (2022)
- 25 Coalition for Urban Transitions (2021)
- 26 Paulais (2013)
- 27 Guterres (2020)
- 28 BAD (2019)
- 29 CGLU (2017)
- 30 FSB (2022)

Contraintes du côté de la demande – pourquoi les villes ne demandent-elles pas plus de financement ?

- 31 OCDE / CGLU (2022)
- 32 13 pays sans données : La République centrafricaine, les Comores, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, l'Érythrée, la Guinée-Bissau, le Lesotho, la Libye, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles, le Soudan du Sud et le Soudan.
- 33 Abidjan, Addis-Abeba, Algiers, Cape Town, Dakar, Dar es Salaam, eThekweni, Kinshasa, Kisumu et Luanda
- 34 Les pays qui interdisent aux entités infranationales de réaliser des emprunts sont l'Angola, Djibouti, l'Égypte, le Liberia et le Niger.
- 35 Ces pays sont : Le Cap-Vert, l'Eswatini, l'Éthiopie, le Ghana, le Malawi, Rwanda, la Tanzanie, le Togo, le Zimbabwe.
- 36 Pays où la BAD ne prête pas d'argent dans la monnaie locale : Le Cap-Vert, l'Eswatini, l'Éthiopie, le Malawi, le Zimbabwe
- 37 Les pays dans lesquels l'approbation nationale n'est pas nécessaire pour réaliser des emprunts infranationaux sont l'Algérie, le Burundi, la Guinée et l'Afrique du Sud.
- 38 GCR (2020)
- 39 Amani et al (à venir)

Contraintes du côté de l'offre – pourquoi les financements à long terme n'atteignent-ils pas les villes africaines ?

- 40 BAD (2019)
- 41 Elle a accordé une ligne de crédit au Fonds d'Équipement Communal (FEC), une institution infranationale de financement du développement située au Maroc qui prête de l'argent aux villes. Cependant, elle n'a pas accordé de ligne de financement directement à une ville.
- 42 Devises locales dans lesquelles la BAD peut réaliser des prêts : Livre égyptienne (EGP), franc CFA d'Afrique de l'Ouest (XOF), franc CFA d'Afrique centrale (XAF), franc rwandais (RWF), cedi ghanéen (GHS), naira nigérian (NGN), pula botswanais (BWP), metical mozambicain (MZN), shilling kenyan (KES), shilling tanzanien (TZS), shilling ougandais (UGX), kwacha zambien (ZMK).
- 43 Bova et al (2016)
- 44 Les données du tableau ont été recueillies auprès du FMI (2023), de Trading Economics (2023), et de la BAD (2018)

Comment débloquer les financements pour les villes : études de cas en Amérique latine et en Asie

- 45 Abbot et al (2017)
- 46 Edmonds-Poli (2006)
- 47 Cámara De Diputados Del H. Congreso De La Unión (2018)

- 48 Evensen Dodge International (2019)
- 49 Ibid 48
- 50 Ibid 48
- 51 Saxena (2022)
- 52 L'Alliance mondiale en faveur du développement était un partenariat entre l'USAID et le secteur privé dont l'objectif était de créer et de mettre un œuvre des approches axées sur les marchés afin de répondre aux défis du développement.
- 53 USAID (2014)
- 54 Ibid 50
- 55 Official Gazette (1987)
- 56 Voir l'Article 10, Section 6
- 57 de Visser, J. et de Visser, S. (2022)
- 58 Smoke (2019)
- 59 Ministère des Finances (2023)
- 60 Ibid 59
- 61 Ibid 59

Conséquences et recommandations

- 62 Pieterse (2023)
- 63 Partenariat Mondial pour les Données sur le Développement Durable (2023)
- 64 Revenus totaux par rapport aux coûts totaux
- 65 Otunola et al (2019)
- 66 Ecodit LLC et Impact Inc (2018)
- 67 Msuya (2023)
- 68 Löffler et Haas (2023)

Autres considérations pour le financement des villes africaines

- 69 AIE, Agence internationale de l'énergie (2022)

Annexe A Études de cas de dix villes africaines

- 70 Pour Addis-Abeba, la ville a complété certaines données par des données financières municipales. Pour Le Cap, plusieurs entretiens ont été réalisés avec des responsables municipaux.
- 71 Il s'agit des deux années pour lesquelles les données sur les dépenses étaient disponibles.
- 72 Ce chiffre est parfois rapporté à 20 millions.

Cette recherche indépendante a été commanditée par Big Win Philanthropy, pour le compte de la Banque africaine de développement. Les opinions exprimées et les arguments avancés sont exclusivement des auteurs et ne représentent pas nécessairement ceux de la Banque africaine de développement.

PHOTO DE COUVERTURE: Lagos, Nigeria



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

